



**KIT D'UTILISATION DU CADRE ACT :
MESURER LES NORMES SOCIALES RELATIVES
AUX MUTILATIONS GENITALES FEMMINES**

CADRE ACT

Décembre 2020





**KIT D'UTILISATION DU CADRE :
MESURER LES NORMES SOCIALES
RELATIVES AUX MUTILATIONS**

CADRE ACT

Décembre 2020


© UNICEF Ethiopia/2020/MulugetaAyene

Contact :

Dr Suruchi Sood,
École de santé publique Dornsife de l'Université Drexel
Philadelphie, Pennsylvanie, États-Unis
Adresse électronique : ss3724@drexel.edu

Alessia Radice,
Spécialiste du changement social et comportemental
Section de la protection de l'enfance, Division
des programmes
Fonds des Nations Unies pour l'enfance
Adresse électronique : aradice@unicef.org

Pour citer ce document :

Sood, Suruchi, Stevens, Sarah, Kostizak, Kelli et Okumura Maho, « Cadre ACT », dans *Kit d'utilisation du Cadre ACT : Mesurer les normes sociales relatives aux mutilations génitales féminines*. Fonds des Nations Unies pour l'enfance, New York (N.Y.), 2020, .
© Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), New York, 2020



REMERCIEMENTS

Le Cadre ACT et tous les instruments de collecte de données, ainsi que les modèles de mise en œuvre associés, sont le fruit de quatre années de travail impliquant de nombreux contributeurs.

L'élaboration et la validation du Cadre ACT ont été engagées et supervisées par le Programme conjoint UNFPA-UNICEF sur les mutilations génitales féminines : Accélérer le changement. Les travaux ont été menés par l'École de santé publique Dornsife de l'Université Drexel à Philadelphie (Pennsylvanie), sous la supervision de Suruchi Sood et avec la participation de Carmen Cronin, Kelli Kostizak, Maho Okamura, Corrinne Shefner-Rogers, Sarah Stevens et Sereen Thaddeus, en étroite collaboration avec les sections Changement social et comportemental (CSC) et Protection de l'enfance de la Division des programmes de l'UNICEF ainsi que le service Égalité des genres et Droits fondamentaux de l'UNFPA. La direction globale a été assurée par Nankali Maksud (Conseillère principale pour la Protection de l'enfance, siège de l'UNICEF) et Nafissatou Diop (Cheffe de la division Genre et droits humains), avec le soutien de Rafael Obregon (Chef du CSC, siège de l'UNICEF), et la direction et la coordination techniques ont été assurées par Charlotte Lapsanski (Spécialiste du CSC, siège de l'UNICEF) et Mar Jubero (Spécialiste de la protection de l'enfance, siège de l'UNICEF). L'analyse des données a été réalisée par Farren Rodrigues et Nicole Mertz (École de santé publique Dornsife, Université Drexel), avec le soutien de Thierno Diouf (Spécialiste du suivi et de l'évaluation, siège de l'UNFPA). Mona Aika, Harriet Akullu, Thierno Diouf, Berhanu Legesse, Alessia Radice et Massimiliano Sani ont apporté leur soutien technique en vue de l'orientation et de l'élaboration du Cadre ACT, ainsi que du retour d'informations.

Le Cadre ACT a été testé et validé en Guinée et en Éthiopie avec le soutien des bureaux de pays de l'UNICEF et de l'UNFPA. Nous remercions les représentants de l'UNICEF et de l'UNFPA, Pierre Ngom et Barbara Sow en Guinée, ainsi que Adele Khodr et Bettina Mass en Éthiopie, pour leur soutien au test préliminaire et à la validation du Cadre ACT, ainsi que le personnel de l'UNICEF et de l'UNFPA pour la coordination et la mise en œuvre du processus de validation, en particulier : Abdoulaye Balde, Jim Pepe Bilivogui, Behailu Gebremedhin, Fikerselam Getinet, Tsehay Gette, Aliou Maiga, Mathilde Renault, Zemzem Shikur et Fanta Wague. Les bureaux régionaux, notamment Mona Aika, Juan Andres Gil, Massimiliano Sani et Carin Verhulst, ont également apporté leur soutien. La validation du Cadre ACT a été assurée par des agences de recherche locales, à savoir Fronteiri en Éthiopie et l'Université de Sonfonia en Guinée.

Une équipe d'experts mondiaux dans les domaines des normes sociales, de la communication pour un changement social et comportemental et des mutilations génitales féminines (MGF) a contribué à la conceptualisation et au contrôle final du Cadre ACT. Ces experts étaient issus de la Fondation Bill and Melinda Gates, de l'Université Columbia, de l'Université George Washington, de l'Institut de santé reproductive de l'Université de Georgetown, de l'International Trade and Development (ITAD), de l'Université Johns Hopkins, de The Learning Collaborative, de l'École d'hygiène et de médecine tropicale de Londres, de l'Overseas Development Institute, de Population Council, de l'Université de Pennsylvanie, de l'Université de Washington et de l'Université de Zurich.

La révision a été assurée par Green Ink au Royaume-Uni et la conception par Domestic Data Streamers, avec les contributions de Harriet Akullu, David Benjamin Conrad, Charlotte Lapsansky, Sarah Milligan, Alessia Radice et Yasmine Sinkhada.

Nous remercions tout particulièrement les personnes qui ont participé à la validation du Cadre ACT : les filles, les mères, les pères et les membres des communautés de Guinée et d'Éthiopie dont les réponses et les expériences au sein du Cadre ACT ont été déterminantes pour sa finalisation.

L'UNFPA et l'UNICEF, au nom du Programme conjoint UNFPA-UNICEF sur les mutilations génitales féminines : Accélérer le changement, tiennent à remercier les Gouvernements d'Autriche, d'Espagne (AECID), des États-Unis, de France, d'Italie, d'Islande, du Luxembourg, de Norvège, du Royaume-Uni et de Suède, ainsi que l'Union européenne.

Auteurs : Suruchi Sood, Sarah Stevens, Kelli Kostizak et Maho Okumura

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	04
Liste des tableaux	07
Liste des figures	08
Liste des acronymes	09
Avant-propos	10
Conseils d'utilisation de ce document	11
Section 1	14
Contexte	
1.1 Fondement du Cadre ACT	14
1.2 Élaboration et validation du Cadre ACT	15
Section 2	17
Présentation du Cadre ACT	
2.1 Résumé du cadre conceptuel	18
2.2: Résumé du Cadre ACT	19
Section 3	21
Mise en œuvre du Cadre ACT	
Étape 1:	22
Planifier la mise en œuvre	
Étape 2:	24
Choisir les indicateurs	
Étape 3:	28
Sélection d'un partenaire de recherche local	
Étape 4:	31
Finalisation du modèle de d'étude	
• Étape 4A: Finaliser le modèle de recherche	32
• Étape 4B: Choix des groupes de participant(e)s	33
• Étape 4c: Identification des sites de l'étude	35
Étape 5:	36
Adapter les instruments	
• Étape 5A: Préparation des instruments en français	36
• Étape 5B: Traduction des instruments	38
• Étape 5C: Réaliser un test préliminaire et réviser les instruments	39
• Étape 5D: Transfert des instruments vers le programme d'entretien individuel assisté par ordinateur (CAPI)	41
Étape 6:	43
Réalisation d'un examen éthique	

Étape 7:	46
Réaliser le travail sur le terrain	
· Étape 7A: Coordonner le personnel de terrain	46
· Étape 7B: Former le personnel de terrain	49
· Étape 7C: Collecter les données	50
Étape 8:	52
Nettoyer et analyser les données	
Étape 9:	54
Diffuser les résultats	
Section 4	55
Indicateurs du Cadre ACT	
4.1 Évaluer ce que les personnes savent, ressentent et font	55
4.1.1 Évaluer ce que les personnes savent	56
4.1.2 Évaluer ce que les personnes ressentent	58
4.1.3 Évaluer ce que les personnes font	64
4.2 Déterminer les facteurs normatifs	66
4.2.1 Normes descriptives/Attentes empiriques	66
4.2.2 Normes injonctives/Attentes normatives	68
4.2.3 Score global des normes sociales	69
4.2.4 Attentes de résultats	70
4.3 Tenir Compte du contexte, en particulier en matière de genre et de pouvoir	71
4.4 Collecter des informations sur les cercles sociaux et le soutien social	75
4.4.1 Collecter des informations sur les cercles sociaux	75
4.4.2 Collecter des informations sur le soutien social	77
4.5 Suivre les changements individuels et sociaux	78
4.5.1 Exposition	78
4.5.2 Effets	81
4.6 Confirmer toutes les données et analyses par triangulation	82
4.6.1 Discussions de groupe	85
4.6.2 Entretien approfondi	88
Section 5	91
Pour en savoir plus	

LISTE DES TABLEAUX

Tableau1 : Constructions et sous-constructions ACT et nombre d'indicateurs et de questions connexes	24	Tableau14 : Indicateurs, questions et calculs pour évaluer le ressenti des personnes- Soutien en faveur de l'abandon et intention de comportement	61
Tableau2 : Considérations relatives à l'examen de la proposition du partenaire de recherche local	29	Tableau15 : Indicateurs, questions et calculs pour évaluer ce que les personnes font	64
Tableau3 : Types de modèles d'étude	32	Tableau16 : Indicateurs, questions et calculs pour déterminer les normes descriptives	67
Tableau4 : Tailles des échantillons pour les essais préalables	41	Tableau17 : Indicateurs, questions et calculs pour déterminer les normes injonctives	68
Tableau5 : Avantages du CAPI	41	Tableau18 : Indicateurs, questions et calculs pour déterminer les normes sociales globales	69
Tableau6 : Questions d'orientation pour la sélection du programme CAPI	42	Tableau19 : Indicateurs, questions et calculs pour déterminer les attentes de résultats	70
Tableau7 : Informations requises pour le consentement éclairé	45	Tableau20 : Indicateurs, questions et calculs pour tenir compte du contexte	72
Tableau8 : Principales responsabilités des superviseur(e)s et des personnes chargée de la collecte de données	47	Tableau21 : Indicateurs, questions et calculs pour collecter des informations sur les cercles sociaux	76
Tableau9 : Suggestions de sujets pertinents pour la formation du personnel de terrain	49	Tableau22 : Indicateurs, questions et calculs pour collecter des informations sur le soutien social	77
Tableau10 : Mécanismes de contrôle de la qualité des activités de terrain	51	Tableau23 : Indicateurs, questions et calculs pour suivre l'exposition	79
Tableau11 : Indicateurs, questions et calculs pour évaluer ce que les personnes savent	56	Tableau24 : Indicateurs, questions et calculs pour suivre les effets à court terme	83
Tableau12 : Indicateurs, questions et calculs pour évaluer ce que les personnes ressentent – Croyances relatives aux MGF	58		
Tableau13 : Indicateurs, questions et calculs pour évaluer ce que les personnes ressentent – Attitudes à l'égard des MGF	60		

LISTE DES FIGURES

Figure1 : Documents de base du Kit d'utilisation du Cadre ACT	11	Figure17 : Exemples d'analyse des données ACT	52
Figure2 : Objectif du Cadre ACT	12	Figure18 : Définitions de l'exposition, de la dose et de l'assimilation	78
Figure3 : Sections du rapport sur le Cadre ACT	13	Figure19 : Avantages de la triangulation des données	82
Figure4 : Processus d'élaboration et de validation du Cadre ACT et de ses outils	16	Figure20 : Exemples de support visuels pour la cartographie corporelle	86
Figure5 : Modèle conceptuel du Cadre ACT	18	Figure21 : Diagramme des cercles sociaux	86
Figure6 : Composantes des normes sociales du Cadre ACT	19	Figure22 : Tableaux 2x2 : Modèle 1 (Approbation) et Modèle 11 (Comportement)	87
Figure7 : Constructions de l'ACT	19	Figure23 : Diagramme de la liste libre	87
Figure8 : Étapes de la mise en œuvre du Cadre ACT	21	Figure24 : Frise chronologique	89
Figure9 : Choisir le type de mise en œuvre du Cadre ACT	22	Figure25 : Diagramme des cercles sociaux	90
Figure10 : Stratégie d'échantillonnage ACT	33		
Figure11 : Considérations spéciales relatives aux groupes de participant(e)s primaires et secondaires	34		
Figure12 : Étapes de la traduction d'un outil	38		
Figure13 : Principales considérations relatives au prétest.	39		
Figure14 : Principales considérations du comité d'éthique indépendant	43		
Figure15 : Qualifications minimales de l'équipe de terrain	48		
Figure16 : Composantes du plan d'activités de terrain	50		

LISTE DES ACRONYMES

- CAPI** Entretien individuel assisté par ordinateur
- MGF** Mutilations génitales féminines
- UNICEF** Fonds des Nations Unies pour l'enfance
- UNFPA** Fonds des Nations Unies pour la population

Ethiopia
© UNICEF/2019/Tadesse

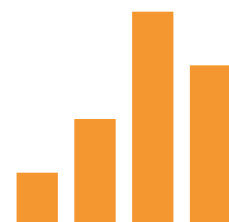
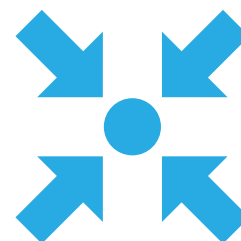
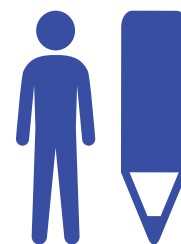


AVANT-PROPOS

Les mutilations génitales féminines (MGF) sont internationalement reconnues comme une pratique néfaste, touchant actuellement au moins 200 millions de filles et de femmes, et 68 millions de filles supplémentaires risquent de subir des MGF d'ici à 2030. Malgré une baisse globale de la prévalence des MGF au cours des trois dernières décennies, les progrès ont été inégaux, et on estime que 4,1 millions de filles dans le monde risquent de subir ou ont subi des MGF en raison de la crise actuelle de la COVID-19. Les MGF mettent en danger la santé des femmes et des filles et – outre les risques immédiats pour la santé et la vie – peuvent entraîner des conséquences physiques, psychologiques et sociales à long terme. Elles sont enracinées dans les inégalités entre les genres et empêchent les filles et les femmes d'exercer leurs droits à la santé et à l'autonomie corporelle, ainsi qu'à la sécurité et à la protection contre la discrimination et la violence. En somme, elles vont à l'encontre de la vision de l'objectif de développement durable 5 (ODD 5) : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

En réponse, l'UNFPA et l'UNICEF se sont associés depuis 2008 pour mettre en œuvre le Programme conjoint UNFPA-UNICEF sur les mutilations génitales féminines : Accélérer le changement, le plus grand effort mondial axé sur l'élimination des MGF. Un élément clé du Programme conjoint est la reconnaissance du rôle central que jouent les normes sociales anciennes et profondément enracinées dans le maintien et l'élimination des MGF. En tant que tel, le Programme conjoint met l'accent sur des stratégies de programme fondées sur les droits et sensibles à la culture, afin de provoquer un changement des normes sociales. Ces efforts ont été entravés par la disponibilité limitée d'approches, d'indicateurs et d'outils éprouvés pour mesurer le changement des normes sociales. Conscient de cette lacune, le Programme conjoint a le plaisir de présenter le Cadre ACT permettant de suivre l'évolution des normes sociales. Le Programme conjoint a élaboré ce cadre pour aider à associer les approches programmatiques aux changements observés, pour donner un aperçu de ce qui fonctionne, des améliorations nécessaires et des défis qui persistent, et pour évaluer l'impact global des interventions.

Le Cadre ACT est un cadre de suivi et d'évaluation au niveau macro pour suivre et mesurer le changement des normes sociales liées aux MGF, conçu pour être adaptable tout en fournissant une standardisation de la mesure des normes sociales. Le Cadre ACT a été élaboré en partenariat avec l'Université Drexel, à Philadelphie, en Pennsylvanie, sous la direction de l'UNICEF et de l'UNFPA, avec les conseils et les contributions d'experts et de partenaires de recherche mondiaux issus d'un large éventail de disciplines, notamment la protection de l'enfance, le changement social et comportemental, le genre, la sociologie, l'anthropologie, etc. Il couvre des dimensions importantes du changement des normes sociales, telles que les facteurs normatifs, les normes descriptives et injonctives, les attentes en matière de résultats, les cercles sociaux/groupes de référence, et les dynamiques de genre et de pouvoir. En outre, le Cadre ACT permet aux organisations de suivre et d'associer les changements individuels et sociaux, directement ou indirectement, aux activités programmatiques. Bien que le Cadre ACT ait été conçu pour renforcer le Programme conjoint, nous sommes convaincus que les responsables de la planification et de la mise en œuvre des programmes, au-delà de l'UNICEF et de l'UNFPA, trouveront que ce cadre apporte des informations précieuses sur les facteurs profondément enracinés des MGF, leur permettant ainsi de concevoir, de suivre et de renforcer des interventions fondées sur des preuves qui accéléreront notre élan collectif vers notre vision à l'horizon 2030, où aucune fille ne risque de subir des MGF.



Benoit Kalasa

Benoit Kalasa
Director
Technical Division, UNFPA

Sanjay Wijesekera

Sanjay Wijesekera
Director
Programme Division, UNICEF

CONSEILS D'UTILISATION DE CE DOCUMENT

Le présent document contient un cadre de suivi et d'évaluation à grande échelle, appelé Cadre ACT, qui peut être utilisé pour mesurer le changement des normes sociales relatives aux mutilations génitales féminines (MGF). Il présente les indicateurs pertinents et donne des orientations sur l'adoption, l'adaptation et la mise en œuvre du Cadre ACT.

Le Cadre ACT est destiné au personnel de l'UNICEF et de l'UNFPA engagé dans la mise en œuvre du Programme conjoint UNFPA-UNICEF sur les mutilations génitales féminines : Accélérer le changement. Toutefois, le Cadre ACT est accessible à la vaste communauté des praticiens et des chercheurs spécialisés dans le changement social et comportemental qui souhaitent faire évoluer les normes sociales relatives aux MGF et aux autres pratiques néfastes, telles que le mariage des enfants, la violence fondée sur le genre et la violence contre les enfants.



Figure 1 : Documents De Base Du Kit D'utilisation Du Cadre Act

Cadre ACT (le présent document)	<ul style="list-style-type: none"> · Présente le cadre · Décrit les indicateurs utilisés dans le cadre · Fournit des recommandations pour la mise en œuvre du cadre
Instruments ACT	<ul style="list-style-type: none"> · Contient les outils de collecte de données quantitative et qualitatives : l'entretien structuré au niveau des ménages et les guides relatifs aux discussions de groupe et aux entretiens approfondis · Comprend des remarques sur la préparation des outils, le prétest des questions et la formation des personnes chargées de la collecte des données
Modèles de mise en œuvre du Cadre ACT	<ul style="list-style-type: none"> · Propose des modèles adaptables qui apportent un soutien supplémentaire aux chercheuses et aux chercheurs pour la mise en œuvre du cadre · Conçu spécifiquement pour accompagner la section 3 du Cadre ACT (« Mise en œuvre du Cadre ACT »)

Le **Kit d'utilisation du Cadre ACT** comprend trois documents de base : le **Cadre ACT** (le présent document), les **Instruments ACT** et les **Modèles de mise en œuvre du Cadre ACT**. La *figure 1* présente le contenu de chacun de ces documents.¹

Outre ces trois documents de base, le Kit d'utilisation du Cadre ACT contient des ressources supplémentaires qui peuvent être consultés à titre de référence. Elles fournissent des explications et des informations contextuelles complémentaires. Ces ressources supplémentaires, disponibles en anglais, comprennent :

- 1. L'Examen documentaire des normes sociales²** : ce document décrit les conclusions d'un examen documentaire des informations existantes sur les normes sociales et la mesure des MGF réalisé en 2016, qui a été utilisé pour concevoir les documents de base du Kit d'utilisation du Cadre ACT.
- 2. Le Rapport sur le processus de validation mondiale du Cadre ACT (à paraître)** : ce rapport détaille les étapes d'élaboration et de validation du Cadre ACT et des Instruments ACT (outils de mesure).
- 3. Le Résumé du Cadre ACT³** : ce document présente le Cadre ACT en quatre pages. Publié en février 2020, avant la finalisation du Cadre ACT (le présent document), il peut comporter quelques différences avec le Cadre ACT final.

¹ Tous les documents du kit d'utilisation du Cadre ACT sont disponibles en ligne : [\(INSÉRER L'URL\)](#)

² *Social Norms Desk Review*. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unicef.org/media/100791/file/JP%202020%20ACT%20social%20norms%20desk%20review.pdf>

³ *The ACT Framework: Towards a new M&E model for measuring social norms change around female genital mutilation*. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unicef.org/media/65576/file>



Figure 2 : Objectif Du Cadre Act

Le Cadre ACT est prévu pour...

- Suivre et évaluer des programmes existants
- Quantifier l'évolution des normes sociales
- Expliquer que les questions de genre sont liées aux normes sociales
- Démontrer les liens entre les normes, les cercles sociaux et le soutien social
- Compléter la recherche formative
- Examiner l'attribution et la contribution des programmes visant à changer les normes sociales

Le Cadre ACT n'est pas prévu pour...

- Déterminer si un problème est une norme sociale
- Remplacer la recherche formative
- Fournir une analyse approfondie des dynamiques de genre dans une société ou une culture
- Réaliser une analyse complète des cercles sociaux

Avant d'explorer le Cadre ACT, il importe de comprendre la nature de ce qu'il évalue ainsi que les limites de son champ d'application (voir la figure 2).

Le Cadre ACT⁴ est un cadre de suivi et d'évaluation des normes sociales conçu pour mesurer le changement des normes sociales relatives aux MGF. Les normes sociales étant liées à de nombreuses constructions théoriques, le Cadre ACT mesure également d'autres facteurs, tels que les cercles sociaux et le genre. Le Cadre ACT recueille des informations sur ces constructions dans la mesure où elles permettent de comprendre les normes sociales relatives aux MGF ; cependant, il ne remplace pas l'étude approfondie de tous les concepts importants. Par exemple, bien qu'il explore la dimension du genre en lien avec les MGF, le Cadre ACT ne saurait remplacer une étude spécifiquement conçue pour examiner les attitudes et les normes liées au genre. En outre, le Cadre ACT n'est pas prévu pour déterminer si les normes sociales font partie ou non des facteurs déterminants de la pratique traditionnelle étudiée. Des outils de diagnostic des normes sociales existent déjà⁵, et il est admis qu'une telle analyse de situation a déjà été réalisée, et que les normes sont déjà considérées comme un facteur déterminant de cette pratique. Si les mesures qualitatives et participatives du Cadre ACT peuvent compléter la recherche formative, celui-ci se concentre plus spécifiquement sur le suivi et l'évaluation de l'efficacité des programmes visant à changer les normes sociales relatives aux MGF.

Le personnel de l'organisation chargée de la mise en œuvre est invité à lire ce document dans son intégralité avant d'engager le processus de mise en œuvre du Cadre ACT. La Figure 3 présente les principales sections de ce document et les informations qu'elles contiennent.

Il convient de suivre les étapes suivantes pour mettre en œuvre le Cadre ACT :

1. Se familiariser avec le contexte du Cadre ACT et le modèle conceptuel (voir la section 2).
2. Comparer le modèle conceptuel du Cadre ACT avec la théorie du changement de votre programme (s'il y en a une) et noter les points de convergence. En l'absence de théorie du changement, le modèle conceptuel du Cadre ACT peut servir de base à son élaboration.
3. Définir le mode d'utilisation du Cadre ACT : en tant que cadre de suivi et d'évaluation indépendant ou en intégrant certains indicateurs de ses indicateurs dans un cadre de suivi et d'évaluation existant.

⁴ Également appelé simplement « ACT », les deux termes pouvant être utilisés de manière interchangeable.

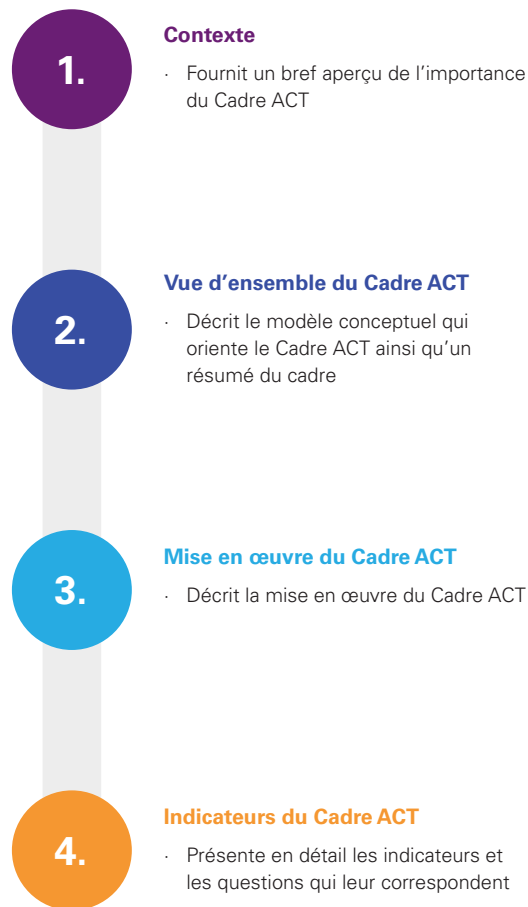
⁵ Consulter les documents suivants pour des exemples d'outils : 1) Tout le monde veut en faire partie (Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unicef.org/wca/media/7756/file/Tout-le-monde-veut-en-faire-partie.pdf>) et 2) L'Outil d'exploration des normes sociales (Disponible à l'adresse suivante : https://irh.org/wp-content/uploads/2020/08/Social-Norms-Exploration-Tool_SNET_FRE_8.7.2020.pdf).

4. Sélectionner des indicateurs. Pour mettre en œuvre le Cadre ACT dans son ensemble, inclure tous les indicateurs (voir la section 4). Si les ressources sont limitées ou si un cadre de suivi et d'évaluation préexistant couvre déjà de nombreuses constructions du Cadre ACT, choisir uniquement les indicateurs pertinents.
5. Suivre les neuf étapes de la mise en œuvre du Cadre ACT (voir la section 3).

Les documents supplémentaires requis pour soutenir la mise en œuvre du Cadre ACT sont disponibles en ligne dans le **Kit d'utilisation du Cadre ACT**. Ils comprennent les documents suivants :

- **Instruments ACT** : trois instruments de collecte de données, à savoir le questionnaire d'entretien structuré et les Guides relatifs aux discussions de groupe et aux entretiens approfondis
- **Modèles de mise en œuvre du Cadre ACT** : ce document contient des modèles et des échantillons relatifs à la mise en œuvre du Cadre ACT, tels que le cahier des charges, les protocoles, les calculs d'échantillonnage et le matériel destiné aux discussions de groupe.

Figure 3: Sections Du Rapport Sur Le Cadre Act



SECTION 1

CONTEXTE



1.1 FONDEMENT DU CADRE ACT

Les mutilations génitales féminines (MGF) sont une pratique traditionnelle néfaste qui touche plus de 200 millions de filles et de femmes dans le monde.⁶ L'Organisation mondiale de la Santé définit les MGF comme « toutes les interventions incluant l'ablation partielle ou totale des organes génitaux externes de la femme ou toute autre lésion des organes génitaux féminins qui sont pratiquées pour des raisons non médicales ».⁷ Non seulement cette pratique ne présente aucun avantage pour la santé de celles qui la subissent, mais elle est par ailleurs associée à de nombreux effets négatifs sur leur santé, tant physique que mentale. Ces effets négatifs peuvent être à court et à long terme, avec des répercussions telles que des hémorragies, des septicémies, des infections urinaires, un risque accru de contracter des infections sexuellement transmissibles comme le VIH, des douleurs chroniques, des douleurs lors des rapports sexuels, un risque accru de complications lors de l'accouchement, des fistules obstétricales et des problèmes psychologiques.⁸ À ce titre, les MGF violent les droits humains des filles et des femmes. Pourtant, malgré des décennies de programmes visant à mettre fin à cette pratique, des filles continuent aujourd'hui de subir des MGF partout dans le monde. En 2018, l'UNICEF et l'UNFPA ont estimé que 68 millions de filles supplémentaires subiront des MGF d'ici à 2030, sur la base du taux actuel de MGF et de la croissance démographique prévue.⁹

En 2008, le Programme conjoint UNFPA-UNICEF sur les mutilations génitales féminines : Accélérer le changement (ci-après le « Programme conjoint ») a été créé pour accélérer l'abandon des MGF, en visant à éliminer cette pratique en l'espace d'une génération.¹⁰ Plus grande intervention ciblant les MGF à ce jour, le Programme conjoint fournit un soutien financier et technique à 17 pays¹¹ dans lesquels la MGF est une pratique répandue. Le Programme conjoint s'appuie principalement sur des approches fondées sur les droits humains et culturellement adaptées afin de mettre en œuvre des initiatives de communication pour le changement social et comportemental visant à faire évoluer les normes sociales qui perpétuent les MGF. Sous la direction des acteurs nationaux et en partenariat avec la société civile, les responsables religieux, les personnalités influentes de la communauté et d'autres parties prenantes clés, le Programme conjoint a contribué à faire progresser l'abandon des MGF par les familles et les communautés. Depuis sa création, plus de

⁶ Programme conjoint UNFPA-UNICEF sur les mutilations génitales féminines, *Mettre fin aux mutilations génitales féminines : un investissement pour l'avenir*, UNICEF et UNFPA, 2018. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unicef.org/media/47986/file/An-Investment-in-the-Future-2018.pdf> (en anglais, consulté le 11 novembre 2020).

⁷ Organisation mondiale de la santé (OMS), *Éliminer les mutilations sexuelles féminines : Déclaration interinstitutions – HCDH, OMS, ONUSIDA, PNUD, UNCEA, UNESCO, UNFPA, UNHCR, UNICEF, UNIFEM*, OMS, Genève, 2008. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.who.int/fr/publications-detail/9789241596442>

⁸ Organisation mondiale de la santé, « Fiche d'information : Mutilations sexuelles féminines », Genève, OMS, 2020. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/female-genital-mutilation> (consulté le 23 octobre 2020).

⁹ UNFPA-UNICEF, *Mettre fin aux mutilations génitales féminines*, 2018.

¹⁰ Programme conjoint UNFPA-UNICEF sur les mutilations génitales féminines, *Analyse des performances de la phase II*, UNICEF et UNFPA, 2018. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unfpa.org/publications/performance-analysis-phase-ii> (consulté le 11 novembre 2020).

¹¹ Les 17 pays sont : Burkina Faso, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Mali, Mauritanie, Nigéria, Sénégal, Soudan, Somalie, Ouganda et Yémen.

24 millions de personnes issues de 9 000 communautés différentes ont déclaré publiquement leur intention d'abandonner les MGF, et 3,3 millions de filles et de femmes ont bénéficié de services de prévention et de prise en charge des MGF dans les 17 pays du Programme conjoint.¹²

Si le suivi et l'évaluation (M&E) ont toujours été une priorité du Programme conjoint, il n'y a pas eu de méthodologie commune adoptée et validée pour mesurer le changement des normes sociales qui puisse être mise à l'échelle et utilisée dans tous les pays du Programme conjoint. Les mesures les plus fiables s'appuyaient sur les données des enquêtes démographiques et sanitaires et des enquêtes par grappes à indicateurs multiples. Cependant, bien qu'elles examinent les tendances au fil du temps au niveau national, elles ne rendent pas compte du lien entre la mise en œuvre du programme et les changements individuels et sociaux ultérieurs. Le Programme conjoint a reconnu qu'un cadre de suivi et d'évaluation rigoureux était nécessaire pour faire le lien entre les approches programmatiques et les changements observés afin d'identifier les solutions éprouvées, les améliorations nécessaires, les défis qui persistent et l'impact global du travail accompli. Le Cadre ACT, un cadre de suivi et d'évaluation à grande échelle conçu pour être adaptable tout en assurant la normalisation de la mesure des normes sociales, a été élaboré pour répondre à ce besoin.

¹² UNICEF, *Mutilations génitales féminines /excision : Bilan statistique et examen des dynamiques du changement*. UNICEF, New York (N.Y.), 2013. Disponible à l'adresse suivante : <https://data.unicef.org/resources/fgm-statistical-overview-and-dynamics-of-change/> (consulté le 11 novembre 2020).

1.2 ÉLABORATION ET VALIDATION DU CADRE ACT

Depuis sa création en octobre 2016, les versions provisoires du Cadre ACT et des outils connexes sont passées par de nombreuses étapes d'élaboration, de révision et de validation, comme l'illustre la *figure 4*. L'élaboration du Cadre ACT a commencé par un examen documentaire sur la relation entre les normes sociales et les MGF, suivi de plusieurs réunions et consultations avec des expert(e)s des domaines liés aux normes sociales, à la communication et aux MGF. Sur la base des éléments fournis par l'examen documentaire et les réunions avec les spécialistes, un modèle et un cadre conceptuels comprenant des indicateurs et des moyens de vérification potentiels ont été rédigés et révisés. Des instruments ont ensuite été créés pour mesurer les indicateurs représentant les constructions du Cadre ACT.

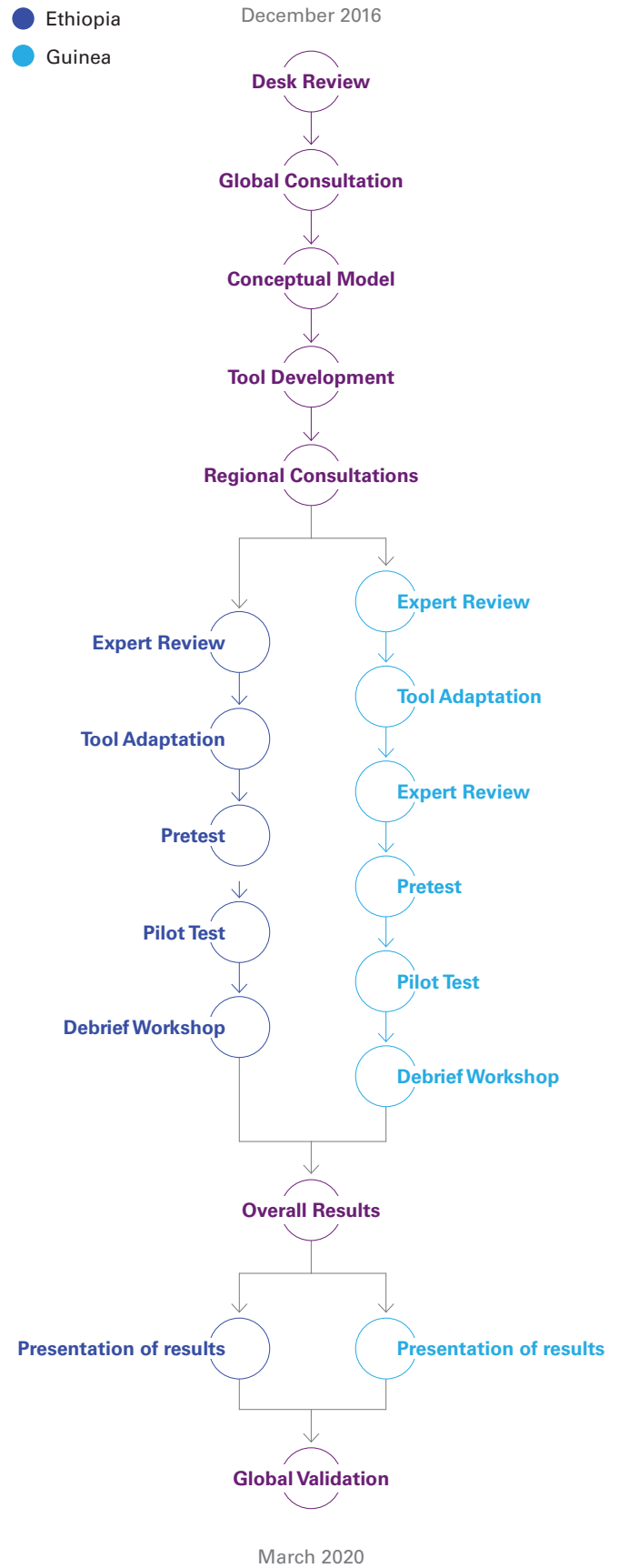
Le Programme conjoint a ensuite choisi l'Éthiopie et la Guinée comme sites de validation du Cadre et des outils ACT. Ces pays ont notamment été choisis en raison de leur contexte unique en matière de MGF, des différentes langues parlées et de la préexistence du Programme conjoint sur place. Un partenaire de recherche local a été en-

Uganda
© Edward Echwalu for UNFPA





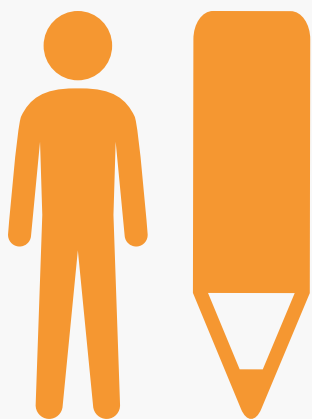
Figure4 : Processus D'elaboration Et De Validation Du Cadre Act Et De Ses Outils



gagé dans chaque pays – Frontieri en Éthiopie et l’Université de Sonfonia en Guinée – afin de faciliter le processus de validation nationale. Outre le partenaire de recherche local, des spécialistes de chaque pays ont été consultés pour examiner les instruments et les adapter au contexte local. Les instruments adaptés ont fait l’objet de tests préliminaires et de tests pilotes, processus qui s’est achevé par un atelier bilan de validation dans chaque pays. Chacun de ces ateliers a réuni toutes les personnes impliquées dans les activités de terrain et le personnel du Programme conjoint pour réfléchir aux conclusions du projet pilote et formuler des suggestions en vue d’améliorer les instruments et, plus généralement, le cadre. Les résultats des différentes validations en Éthiopie et en Guinée ont été mutualisés en vue de la révision du Cadre ACT global. Le Cadre ACT et ses instruments, validés et révisés, ont ensuite été soumis à des expert(s) lors de l’atelier de validation mondiale du 23 avril 2020, y compris certains des expert(e)s qui étaient intervenus lors de la consultation mondiale de 2016. Les dernières révisions s’appuyaient sur les suggestions alors formulées par les expert(e)s. Le Cadre ACT final est présenté dans ce document. Pour plus d’informations sur l’élaboration et la validation du Cadre ACT, veuillez consulter le Rapport sur le processus de validation mondiale du Cadre ACT (qui sera disponible en ligne avec le reste du Kit d’utilisation du Cadre ACT).

SECTION 2 :

PRESENTATION DU CADRE ACT



Cette section donne un aperçu du cadre conceptuel à l'origine du Cadre ACT (également abrégé « ACT »), ainsi qu'un résumé du Cadre ACT lui-même. Le Cadre ACT est décrit en détail dans la *section 4* du présent document. Des informations complémentaires sur la création du cadre conceptuel sont disponibles dans l'Examen documentaire des normes sociales.

Encadré 1 : Remarque sur la terminologie relative aux normes sociales

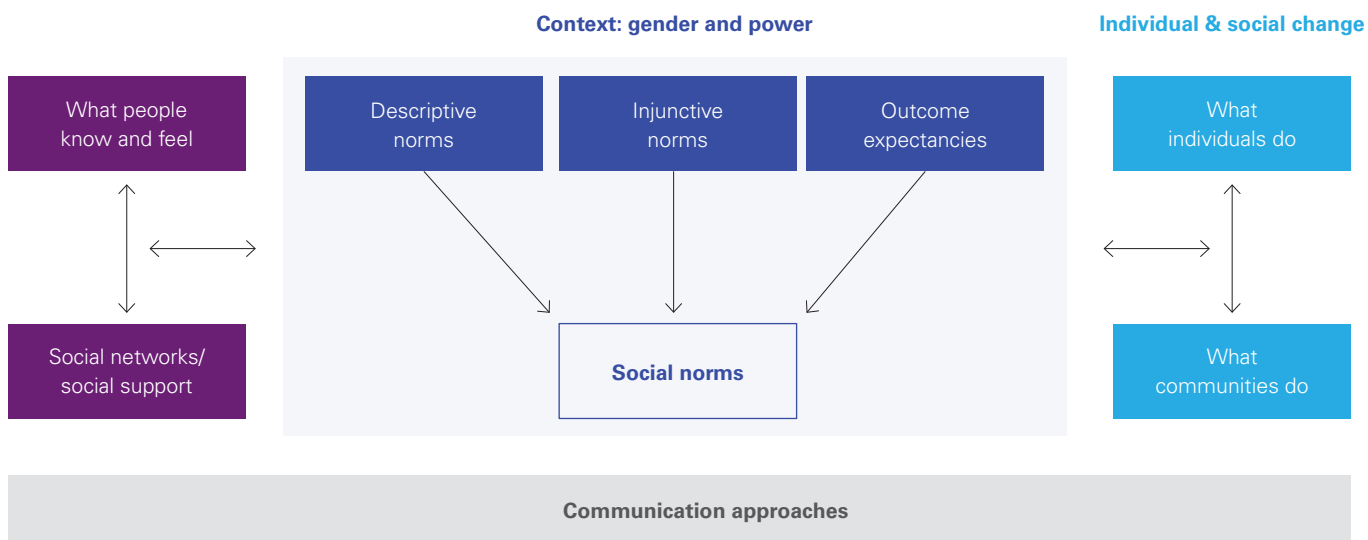
Dans la littérature actuelle sur les normes sociales, la terminologie associée aux composantes des normes sociales fait débat. La tension autour de la terminologie découle en partie de l'orientation académique des chercheuses et des chercheurs en sciences sociales qui étudient les normes sociales. L'Examen documentaire des normes sociales tente de faire le tri entre les différentes perspectives de théorisation et de recherche sur les normes sociales. Le Cadre ACT ne vise pas à résoudre ces différends terminologiques. Le modèle conceptuel du Cadre ACT décrit plutôt les principales constructions qui interagissent pour perpétuer les normes sociales relatives aux MGF (*voir la figure 5*). Dans le Cadre ACT, les normes sociales, qui sont au cœur du modèle, sont constituées de trois constructions normatives : les normes descriptives (attentes empiriques), les normes injonctives (attentes normatives) et les attentes de résultats (positives et négatives) (*voir la figure 6*). Le Cadre ACT a choisi d'utiliser les termes « normes descriptives » et « attentes empiriques » de manière interchangeable, de même que les termes « normes injonctives » et « attentes normatives ». D'un point de vue académique, les termes « normes descriptives » et « normes injonctives » font respectivement référence à nos croyances sur ce que les autres font et ce qu'ils attendent que nous fassions ; elles n'influencent donc pas nécessairement le comportement. Lorsque des normes descriptives et injonctives entraînent des comportements et des pratiques spécifiques, comme les MGF, il est possible d'affirmer que les normes sociales influencent les comportements. En d'autres termes, lorsque les croyances relatives à ce que font les autres et à ce qu'ils veulent ou attendent que les autres fassent amènent les personnes et les communautés à se comporter d'une certaine manière – influençant de fait le comportement – les normes sociales constituent un facteur d'influence de ce comportement. Étant donné que le Cadre ACT se fonde sur le postulat que les normes sociales ont déjà été identifiées comme un facteur d'influence, il a été décidé de considérer la terminologie normative de manière plus large. Cette position se reflète dans les documents ACT de base et les documents connexes.

2.1 RESUME DU CADRE CONCEPTUEL

Le modèle conceptuel du Cadre ACT a été élaboré en 2016 à partir d'un examen documentaire approfondi de la littérature sur la mesure des normes sociales et d'une consultation initiale mondiale avec des spécialistes en la matière.

La *figure 5* présente le modèle conceptuel et la *Figure 6* définit les composantes des normes sociales utilisées dans le Cadre ACT.

Figure5: Modele Conceptuel Du Cadre Act



Somali
© UNICEF/2019/Tadesse

Figure 6: Social norms components of ACT

Normes descriptives/ Attentes empiriques	Normes injonctives/ Attentes normatives	Attente de résultats positifs	Attentes de résultats négatifs
<ul style="list-style-type: none"> ◦ Croyances sur ce que font les autres 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Croyances sur ce que les autres approuvent/pensent que les gens devraient faire 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Croyances concernant les avantages perçus (récompenses) 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Croyances concernant les sanctions perçues (punitions)

Le modèle conceptuel du Cadre ACT (voir la figure 5) se fonde sur le principe théorique selon lequel les normes influencent les pensées et les comportements, et les pensées et les comportements influencent les normes ; un changement des normes sociales peut donc entraîner un changement des pensées et des comportements, et inversement. Le modèle conceptuel décrit les normes sociales comme l'étape intermédiaire entre ce que les personnes savent et ressentent, leurs cercles sociaux et leur soutien social du côté gauche, et le changement individuel et social du côté droit. Les doubles flèches indiquent la relation dynamique et bidirectionnelle entre les normes et ces autres éléments du modèle.

Le modèle conceptuel intègre une perspective socioécologique en situant les facteurs de connaissances, d'attitudes et de pratiques au niveau individuel dans un contexte environnemental plus large, et en tenant compte de multiples niveaux d'influence. Par exemple, le modèle socioécologique établit que ce que les personnes savent et ressentent est influencé par (et, à l'inverse, influence) leurs cercles sociaux et le niveau de soutien social qu'ils reçoivent. De même, le changement individuel et social est le résultat de la relation dynamique entre ce que font les individus et ce que font les communautés.

Ces constructions relèvent toutes du cadre plus large décrit dans le modèle conceptuel sous le nom de « Contexte : genre et pouvoir » (voir la figure 5) illustrant l'influence des facteurs contextuels sur chaque construction et les relations entre eux. Le genre et le pouvoir sont les facteurs contextuels qui nous intéressent ici en raison de l'effet particulier qu'ils ont sur les MGF.¹³ L'ensemble du modèle conceptuel est contenu dans une parenthèse intitulée « Approches de communication » pour montrer l'influence que les interventions en matière de changement social et comportemental peuvent avoir sur tous les aspects du modèle. En associant les approches de com-

munication au sein d'un programme national plus large sur les MGF au changement individuel et social, le Cadre ACT permet à votre organisation de mesurer l'efficacité et la contribution de vos efforts de communication et fournit des informations clés sur le processus de changement. Pour plus d'informations sur les constructions du modèle conceptuel et leurs interrelations, veuillez consulter l'Examen documentaire des normes sociales.

2.2 : RESUME DU CADRE ACT

À partir de l'acronyme « ACT » (voir la figure 7), le Cadre ACT mesure les constructions identifiées dans le modèle conceptuel (voir la figure 5). Le « A » et le « C » font référence à des constructions essentielles à l'examen holistique du changement des normes sociales, tandis que le « T » s'intéresse au processus plus large de suivi et d'évaluation dans lequel s'inscrit le Cadre ACT.

Figure 7 : Constructions De L'act

A	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Évaluer ce que les personnes savent, ressentent et font (Analyser) ◦ Déterminer les facteurs normatifs (Apprécier)
C	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Tenir compte du contexte, en particulier du genre et du pouvoir (Considérer) ◦ Recueillir des informations sur les cercles sociaux et le soutien social (Collecter)
T	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Confirmer toutes les données et analyses par triangulation (Trianguler) ◦ Suivre les changements individuels et sociaux (Suivre)

¹³ Berg, R.C., et Denison, E., « Interventions to reduce the prevalence of female genital mutilation/cutting in African countries » (« Interventions visant à réduire la prévalence des mutilations génitales féminines/de l'excision dans les pays d'Afrique »). *Campbell Systematic Reviews*, vol. 9., 2012, DOI:10.4073/csr.2012.9.

CARE, WE-MEASR: A new tool for measuring women's empowerment in health programs (nouvel outil pour mesurer l'autonomisation des femmes dans les programmes de santé). Mise à jour technique, CARE, 2013 (en anglais).

Organisation mondiale de la santé, *Comprendre et lutter contre la violence à l'égard des femmes : les mutilations génitales féminines*, OMS, Genève, 2012. Disponible à l'adresse suivante : https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/86242/WHO_RHR_12.41_fre.pdf?sequence=1&isAllowed=y (consulté le 11 novembre 2020).

A : Comprend des indicateurs de connaissances, d'attitudes et de comportements, ainsi que des indicateurs permettant de mesurer les normes descriptives, les normes injonctives et les attentes de résultats.

C : Comprend des indicateurs permettant d'analyser les facteurs contextuels du genre et du pouvoir, ainsi que des cercles sociaux et du soutien social.

T : Comprend des indicateurs généraux permettant d'analyser l'accès, la fréquence et la durée d'exposition aux plateformes et interventions de changement social et comportemental, ainsi que l'engagement dans celles-ci.

L'ensemble des indicateurs des constructions « A » et « C » (voir la section 4) sont opérationnalisés quantitativement et qualitativement en utilisant des questions issues du questionnaire d'entretien structuré et des activités tirées des guides relatifs aux groupes de discussion et aux entretiens approfondis (disponibles dans les Instruments ACT). La section « Suivre les changements individuels et sociaux » est essentielle pour associer les efforts programmatiques aux changements observés dans les constructions « A » et « C », et comporte des exemples d'indicateurs associés aux questions quantitatives de l'outil d'entretien structuré. Ces indicateurs doivent être adaptés pour répondre aux objectifs spécifiques et aux résultats attendus des efforts programmatiques individuels. En outre, cette section permet d'examiner la mesure dans laquelle d'autres projets et programmes (ne faisant pas partie du Programme conjoint) sont susceptibles de soutenir ou d'entraver les efforts déployés. La deuxième section « T », « Confirmer toutes les données et analyses par triangulation », ne contient pas d'indicateurs, mais souligne en revanche l'importance de la triangulation des données et explique comment le Cadre ACT facilite naturellement la triangulation.

Tanzania
© Gonzalo Bell for UNFPA



SECTION 3 : MISE EN ŒUVRE DU CADRE ACT



Cette section décrit les neuf étapes nécessaires à la mise en œuvre du Cadre ACT, de la planification à la diffusion (voir la figure 8).

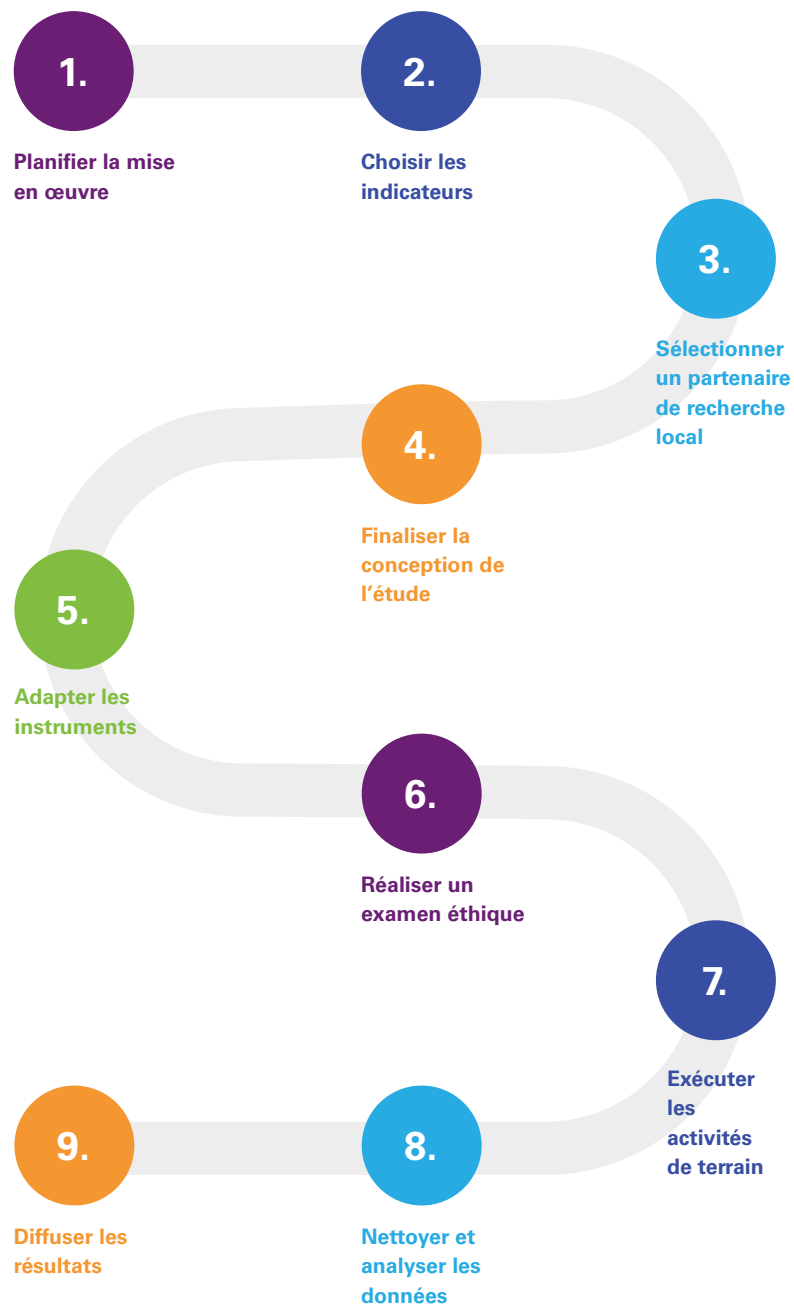
La mise en œuvre du Cadre ACT dépendra de l'échelle à laquelle vous choisirez d'utiliser le Cadre ACT, c'est-à-dire dans son ensemble ou en intégrant seulement certains indicateurs à un système de suivi et d'évaluation existant. Deux options se présentent :

La mise en œuvre indépendante : Cette option consiste à utiliser le Cadre ACT comme un cadre de suivi et d'évaluation distinct et indépendant, qui n'est intégré à aucun cadre existant. Si la mise en œuvre indépendante peut être considérée comme une mise en œuvre « complète », elle n'implique pas nécessairement l'inclusion de chaque indicateur ACT.

La mise en œuvre intégrée : il s'agit de l'approche consistant à sélectionner des indicateurs ACT spécifiques et à les ajouter à un cadre de suivi et d'évaluation préexistant afin de le renforcer et de lui permettre d'appréhender le changement des normes sociales de manière holistique.

Chaque étape de cette section comporte des recommandations distinctes en fonction de l'approche adoptée.

Figure 8 : Étapes De La Mise En Œuvre Du Cadre Act



Remarque : les étapes 4 (Finaliser le modèle d'étude), 5 (Adapter les instruments) et 7 (Œuvrer sur le terrain) comprennent des sous-étapes, qui sont présentées séparément dans les étapes ci-dessous.

La mise en œuvre du Cadre ACT (qu'elle soit indépendante ou intégrée) nécessitera de collaborer avec un partenaire de recherche local. Avant d'instaurer une telle collaboration, vous devez avoir une connaissance pratique des exigences et des attentes liées aux tâches à accomplir pour parvenir à recruter et à superviser le partenaire de recherche local. Les sous-sections suivantes donnent des indications sur le rôle de l'organisation chargée de la mise en œuvre à chaque étape du processus.

ÉTAPE 1 : PLANIFIER LA MISE EN ŒUVRE

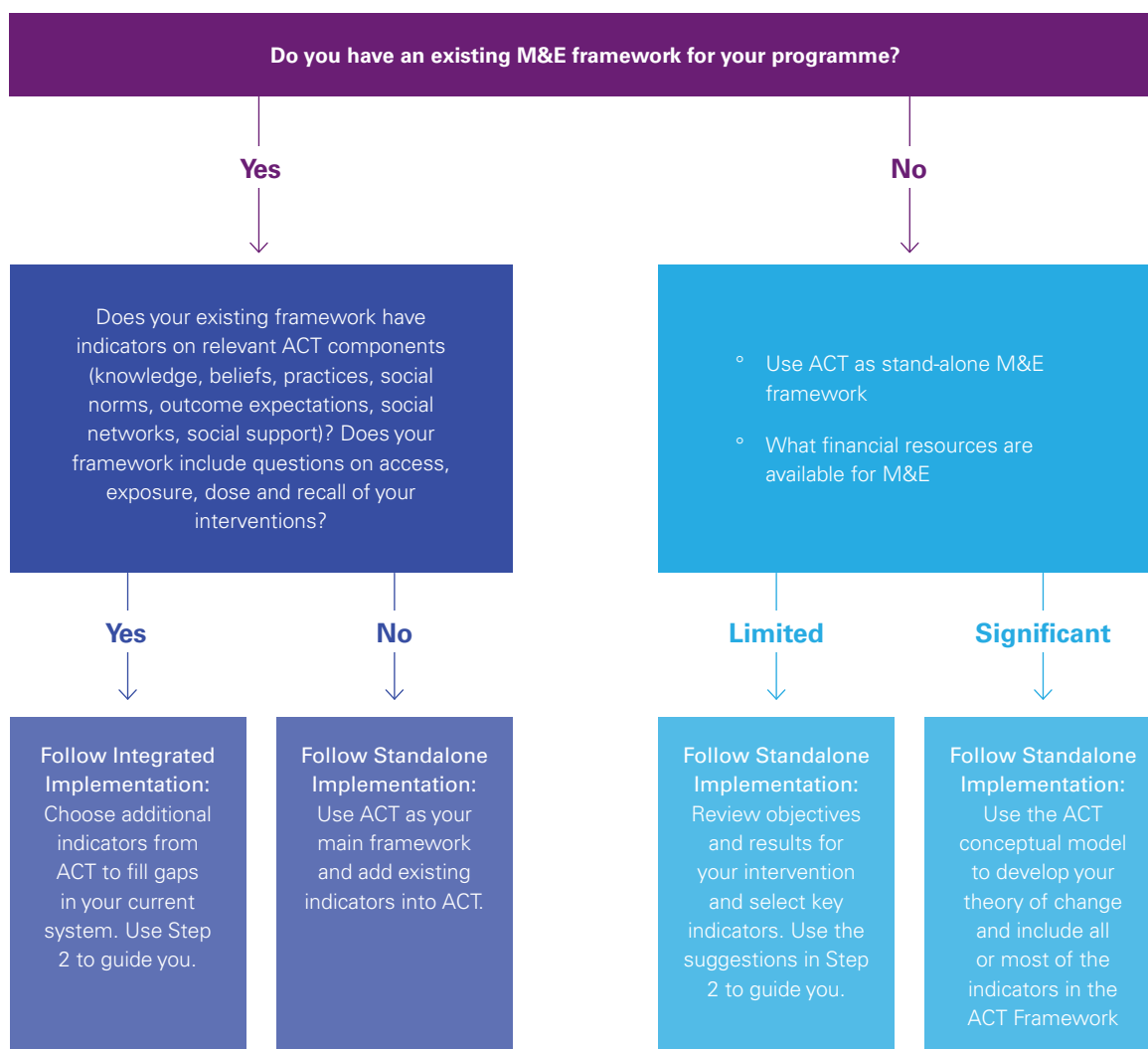
La première étape consiste à planifier les activités, sur les plans financier, technique et temporel. Étant donné que les ressources disponibles varient considérablement selon le contexte, cette boîte à outils fournit des recommandations générales pour ces composantes de la planification du travail.

Choisir une mise en œuvre indépendante ou intégrée :

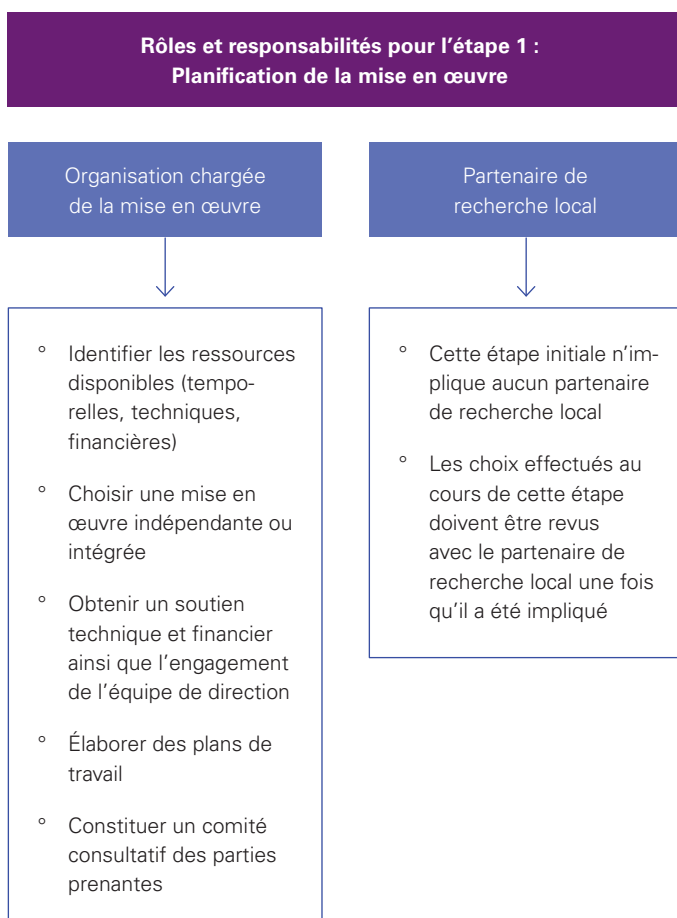
l'une des premières décisions à prendre consiste à choisir entre une mise en œuvre indépendante ou une mise en œuvre intégrée du Cadre ACT (voir la description à la page précédente). Même si vous utilisez le Cadre ACT comme un cadre indépendant (avec une mise en œuvre « complète »), les besoins en ressources varieront considérablement en fonction du nombre d'indicateurs inclus. L'existence et la qualité des activités de mesure en cours, ainsi que les ressources financières disponibles, peuvent vous orienter dans votre choix. La *figure 9* est utile pour décider du type de mise en œuvre.



Figure9 : Choisir Le Type De Mise En Œuvre Du Cadre Act



Choisir le modèle de recherche : Il importe de choisir un modèle de recherche pour mesurer l'efficacité des approches de communication. Le modèle de recherche doit permettre de collecter des données dans le temps et à plusieurs endroits, ou inclure une comparaison avec un groupe témoin. Si vous prévoyez de collecter des données sur une période donnée – par exemple, par l'intermédiaire d'une évaluation de base, d'une évaluation intermédiaire et d'une évaluation finale – veillez à ce que les différentes phases soit suffisamment espacées. En règle générale, un intervalle d'un an est recommandé entre les cycles de collecte de données, avec un suivi continu entre chaque cycle. Si vous optez pour un modèle comparatif, assurez-vous que les caractéristiques démographiques (résidence, âge, éducation) et psychographiques (valeurs, croyances) du groupe témoin correspondent à celle des cibles de votre programme.



ÉTAPES ET CONSIDÉRATIONS RELATIVES À UNE MISE EN ŒUVRE INDÉPENDANTE

1. Examinez les capacités requises en matière de personnel et garantir leur disponibilité sur place.

- a. Confiez la responsabilité de la mise en œuvre à au moins un responsable de programme ayant une certaine expérience en matière de suivi et d'évaluation, qui consacrera au minimum 50 % de son temps à la gestion de la mise en œuvre du Cadre ACT. Cette personne devrait recevoir un soutien supplémentaire de la part de spécialistes de l'évaluation.

- b. Assurez-vous de l'engagement et du soutien technique et financier des équipes de direction.

2. Assurez-vous de la disponibilité des fonds nécessaires.

- a. Bien qu'il soit impossible de fournir des estimations budgétaires précises adaptées à chaque contexte, vous pouvez vous aider des informations sur les postes budgétaires potentiels figurant dans la section 1.1 des Modèles de mise en œuvre du Cadre ACT, ainsi que du modèle de cahier des charges du partenaire de recherche local figurant dans la section 3.1 des Modèles de mise en œuvre du Cadre ACT.

3. Établissez un échéancier des tâches du plan de travail.

- a. Vous pouvez utiliser les informations figurant dans la section 1.2 des Modèles de mise en œuvre du Cadre ACT pour créer un tableau détaillé des tâches de tous les partenaires, ainsi qu'une estimation du temps minimum imparti pour leur réalisation.

4. Constituez un Comité consultatif des parties prenantes au Cadre ACT.

- a. Invitez des représentants des ministères, des organisations de la société civile (OSC) et des organisations non gouvernementales (ONG) locales concernés, ainsi que d'autres acteurs possédant une expertise pertinente, à participer à la définition d'indicateurs et d'approches appropriés. Cette étape est essentielle pour obtenir leur adhésion. Utilisez les modèles de cahier des charges de la section 1.3 des Modèles de mise en œuvre du Cadre ACT, qui donnent des informations sur la composition, la structure et les responsabilités de ce comité.

Considérations relatives à la planification de la mise en œuvre dans le cadre d'une « Mise en œuvre intégrée »

- Toutes les étapes d'une mise en œuvre indépendante s'appliquent à une mise en œuvre intégrée du Cadre ACT, à la seule différence des ressources et des capacités en personnel.
 - Vous aurez toujours besoin de l'implication à temps partiel d'un responsable qui comprend les travaux de recherche sur les changements sociaux et comportementaux.
- La constitution d'un Comité consultatif des parties prenantes au Cadre ACT est également fortement recommandée.

ÉTAPE 2 : CHOISIR LES INDICATEURS

Les indicateurs ACT ont été conçus pour créer une vision globale du changement vers l'abandon et l'élimination des MGF en agissant sur les normes sociales qui perpétuent cette pratique. Les interventions de changement social et comportemental à plusieurs niveaux bénéficieront des mesures de l'ensemble du cadre. Si cela n'est pas faisable, ou si vous disposez déjà d'une série d'indicateurs et d'instruments éprouvés, sélectionnez les indicateurs les plus pertinents pour vos objectifs et vos résultats afin de combler les lacunes de vos mesures actuelles.

Le tableau 1 recense les constructions ACT (voir la figure 7) utilisées dans le modèle conceptuel qui orientent le Cadre ACT (voir la figure 5), ainsi que les sous-constructions connexes pour lesquelles le Cadre ACT contient des indicateurs. Vous devez comparer les objectifs et les résultats de votre programme aux sous-constructions ci-dessous pour choisir les principaux indicateurs (dans les tableaux de la section 4) vous permettant de renforcer votre travail.



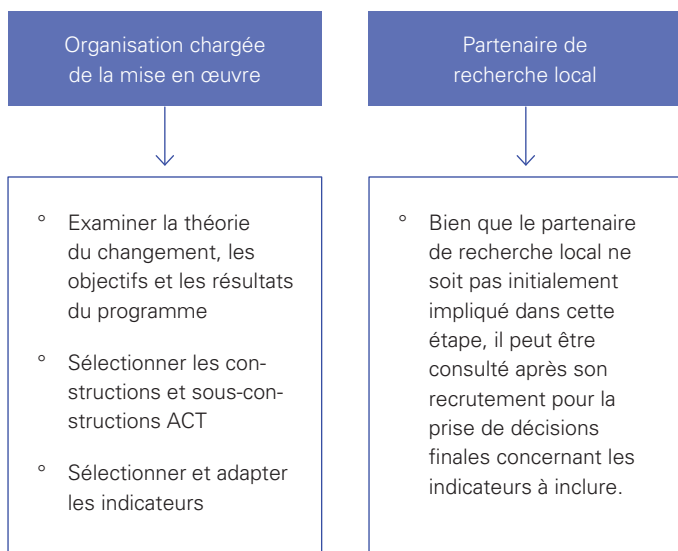
Tableau 1 : Constructions Et Sous-Constructions Act Et Nombre D'indicateurs Et De Questions CONNEXES

Construction ACT	Sous-constructions		Nombre d'indicateurs	Nombre de questions quantitatives
Évaluer ce que les personnes savent (Analyser)	Connaissance des MGF		1	4
	Connaissance des MGF en tant que pratique traditionnelle néfaste		1	1
	Connaissance des différents types de MGF		1	1
	Connaissance des risques liés aux MGF		1	3
	Connaissance des lois relatives aux MGF		4	4
Évaluer ce que les personnes ressentent (Analyser)	Croyances relatives aux MGF	En fonction du genre, du pouvoir et/ou du contrôle	1	10
		En fonction de l'identité	1	3
		En fonction de la religion	1	6
		En fonction de la santé	1	8
		En fonction des droits humains	1	3
	Attitudes envers ceux qui ne pratiquent pas les MGF (tant les filles que les communautés)		2	16

	Soutien en faveur de l'abandon des MGF	Soutien personnel en faveur de l'abandon des MGF	1	1
		Croyances relatives au soutien en faveur des MGF par le cercle social	1	7
	Sentiment de responsabilité dans l'abandon des MGF		1	1
	Volonté de soutenir ceux qui abandonnent les MGF		1	1
	Intention comportementale	Intention de pratiquer les MGF	1	1
		Volonté des hommes d'épouser des femmes n'ayant pas subi de MGF	1	1
	Auto-efficacité à abandonner les MGF		1	5
Évaluer ce que les personnes font (Analyser)	Prévalence des MGF		2	6
	Changement de comportement en faveur de l'abandon des MGF		1	2
	Prise de décisions concernant les MGF		1	4
	Soutien public en faveur des personnes qui abandonnent les MGF		1	1
Déterminer les facteurs normatifs (normes sociales) (Apprécier)	Normes descriptives/ Attentes empiriques	Prévalence perçue	1	3
		Changement perçu de la prévalence	1	2
	Normes injonctives/ Attentes normatives	Perception des attentes des autres	1	6
	Normes sociales générales	Score composite de la force des normes sociales	1	9
	Attentes de résultats	Existence d'avantages et de sanctions	2	2
		Volonté d'appliquer les avantages et les sanctions aux autres	2	2
		Attente d'avantages et de sanctions	2	2
Tenir compte du contexte, en particulier du genre et du pouvoir (Considérer)	Capacité d'action des femmes	Mobilité des femmes	1	5
		Contrôle financier	1	2
	Pouvoir de décision des femmes		1	7
	Croyances concernant le rôle lié au genre	Violences à l'égard des femmes	1	1
		Égalité des genres	1	8

Recueillir des informations sur les cercles sociaux et le soutien social (Collecter)	Discussion sur les MGF		3	3	
	Communication entre conjoints au sujet des MGF		3	3	
	Soutien social	Soutien actif		1	2
		Soutien informationnel		1	2
Suivre les changements individuels et sociaux dans le temps (Suivre)	Participation aux activités du programme (par exemple, communautaires, interpersonnelles. etc.)		1 per type of activity	3 per type of activity	
	Portée des messages du programme		1	4 per type of platform	
	Encouragement des autres à abandonner les MGF		1	3	
	Résultat d'intérêt autodéclaré		1 per type of activity	2 per type of activity	

Rôles et responsabilités pour l'étape 2 : Choix des indicateurs



Somaliland
© Geogina Goodwin for UNFPA





Kenya
© Geogina Goodwin for UNFPA

ÉTAPES ET CONSIDÉRATIONS RELATIVES À UNE MISE EN ŒUVRE INDÉPENDANTE

1. Examinez la théorie du changement et les objectifs clés de votre programme, et dresser la liste des résultats à court, moyen et long terme qui feront l'objet d'un suivi.

2. Sélectionnez les constructions et sous-constructions requises (tableau 1).

- a. La sous-construction « Connaissance des MGF » (associée à la construction « Évaluer ce que les personnes savent », avec un seul indicateur) est requise, car les quatre questions associées à cette sous-construction déterminent l'éligibilité au reste du questionnaire de l'entretien structuré.
- b. Tous les programmes doivent sélectionner des indicateurs parmi les constructions de base suivantes :
 - i. « Déterminer les facteurs normatifs (normes sociales) » – car ils sont à l'origine de la création du Cadre ACT – normes descriptives, normes injonctives et au moins un ensemble d'attentes de résultats.
 - ii. « Recueillir des informations sur les cercles sociaux et le soutien social » – car ce que les pensées, les actions et les attentes des autres déterminent les normes sociales.
 - iii. « Suivre les changements individuels et sociaux » – afin de mesurer la contribution des efforts de communication.

3. Choisissez des indicateurs spécifiques sous chacune des constructions et sous-constructions choisies.

- a. La *section 4* de ce document fournit des informations permettant de mieux comprendre les indicateurs et de choisir ceux qui correspondent aux objectifs clés de votre programme.
- b. Examinez les Instruments ACT pour finaliser votre sélection d'indicateurs.

4. Adaptez les indicateurs à votre programme.

- a. Choisissez des dénominateurs pour les indicateurs que vous avez sélectionnés.
 - i. Si le programme requiert des indicateurs rapportés selon certaines caractéristiques (par exemple, le genre, la région, le type de participant(e)), veillez à préciser le type de population et à changer le dénominateur de l'indicateur.
 - ii. Gardez à l'esprit les choix concernant la communication des indicateurs ventilés lors de la prise de décisions d'échantillonnage (*voir l'étape 4 ci-dessous*).
- b. Ajouter des limites temporelles aux indicateurs pertinents.
 - i. Examinez les Instruments ACT afin d'adapter tous les indicateurs qui doivent intégrer une limite temporelle.
 - ii. Les indicateurs sur mesure nécessiteront de modifier les questions de l'entretien structuré qui leur sont associées (*voir l'étape 5 sur l'adaptation des instruments*).

5. Élaborez les indicateurs pour « Suivre les changements individuels et sociaux ».

- a. N'oubliez pas que les indicateurs de cette section doivent être contextualisés en tenant compte de votre communication spécifique.
- b. Créez des indicateurs permettant de mesurer les résultats spécifiques au programme, ainsi que l'accès, l'exposition, la quantité, le rappel et la participation aux activités du programme.

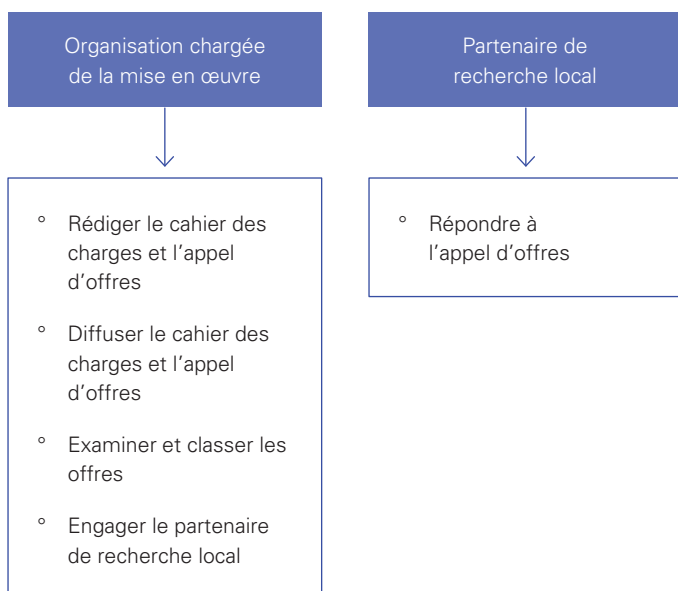
Considérations relatives au choix des indicateurs dans le cadre d'une « Mise en œuvre intégrée »

- Passer en revue ce qui existe, y compris la quantité et la qualité des données, et identifier les lacunes du système actuel. Utiliser la théorie du changement du programme, ainsi que les objectifs et les résultats, tels que décrits dans les instructions de la mise en œuvre indépendante.
- Étudier dans quelle mesure les systèmes actuels fournissent des informations complètes, notamment sur les normes sociales, les cercles sociaux et le suivi des changements.
- Sélectionner les indicateurs ACT permettant de combler les lacunes et d'améliorer les mesures existantes.

ÉTAPE 3 : SÉLECTION D'UN PARTENAIRE DE RECHERCHE LOCAL (LRP)

La sélection d'un partenaire de recherche local est l'une des tâches les plus importantes. Les qualifications et l'adéquation du partenaire choisi détermineront le succès de la mise en œuvre du Cadre ACT. Le partenaire de recherche local peut être une université, un organisme de recherche, un groupe de recherche ou un partenaire mondial ayant une présence et une expérience régionales ou locales. Le partenaire de recherche local peut être engagé dans le cadre d'un contrat ou d'un accord de partenariat (par exemple, mémorandum d'entente), selon le type d'institution et la préférence de mode d'engagement de l'organisation chargée de la mise en œuvre. Quel que soit le type d'organisation, l'*encadré 2* énumère certaines des qualifications souhaitées pour un partenaire de recherche local.

Rôles et responsabilités pour l'étape 3 : Sélectionner un partenaire de recherche local



ÉTAPES ET CONSIDÉRATIONS RELATIVES À UNE MISE EN ŒUVRE INDÉPENDANTE

1. Lisez la **section 3** du présent document dans son intégralité.

- a. La rédaction du cahier des charges nécessite de définir le périmètre des activités. Les décisions finales concernant toutes les étapes de la mise en œuvre peuvent être prises après le recrutement du partenaire de recherche local, mais vous (l'organisation chargée de la mise en œuvre) devez donner un aperçu de vos attentes.

2. Rédigez un cahier des charges détaillé selon les procédures habituelles de votre bureau. Impliquez vos bureaux régionaux et mondiaux dans la révision du cahier des charges. Veiller à indiquer :

Encadré 2 : Qualifications recherchées chez les partenaires de recherche locaux

- Expérience préalable, au cours des trois dernières années, dans la réalisation d'études liées aux MGF ou à d'autres sujets sensibles impliquant des pratiques néfastes
- Expertise dans la recherche sociale et comportementale quantitative et qualitative, en particulier en matière d'attitudes et de normes sociales
- Expérience antérieure en recherche qualitative et en recherche participative
- Capacité éprouvée à assurer la formation, l'encadrement et la supervision du personnel de terrain
- Expérience dans le recours à la technique d'entretien individuel assisté par ordinateur (CAPI)
- Accès à des personnes expérimentées dans la collecte de données
- Équipe multilingue pour assurer la traduction des instruments dans les langues locales
- Une cheffe ou un chef d'équipe possédant au moins 10 ans d'expérience dans la conception, la planification, l'organisation et la réalisation de recherches et d'évaluations participatives, quantitatives et qualitatives, y compris des enquêtes par sondage (auprès des ménages), de préférence associées aux enfants, aux parents/personnes s'occupant d'enfants, au changement social et comportemental, aux MGF et/ou aux normes sociales.
- Dans la mesure du possible, l'équipe de direction et l'équipe de terrain doivent représenter un large éventail de points de vue (équilibre entre les genres, origines culturelles ou ethniques, etc.)
- Capacités adéquates de transfert et de stockage de données
- Expérience de travail avec des partenaires des Nations Unies (souhaitée)

- a. Les objectifs spécifiques du projet
- b. Tâches attendues
- c. Produits livrables
- d. Délais approximatifs
- e. Qualifications minimales de l'équipe du partenaire de recherche local
- f. Critères d'évaluation
- g. Remarque : Un exemple de cahier des charges est fourni dans la *section 3.1* des Modèles de mise en œuvre du Cadre ACT.

3. Publiez le cahier des charges avec un appel d'offres conformément à vos procédures habituelles.

4. Examinez et classez les offres.

- a. Assurez-vous de disposer d'une équipe diversifiée pour examiner les offres.
- b. Le *tableau 2* énumère certaines exigences à prendre en compte dans le processus d'examen des propositions afin de choisir le partenaire de recherche local qui répond le mieux à vos besoins.

5. Engagez un partenaire de recherche local en appliquant les procédures standard de passation des marchés et/ou de partenariat de votre organisation.

Tableau 2 : Considerations Relatives A L'examen De La Proposition Du Partenaire De Recherche Local

1. Contexte et introduction
<ul style="list-style-type: none"> ◦ L'équipe comprend la situation et le problème étudiés. ◦ L'équipe montre qu'elle comprend le contenu du mandat et les résultats attendus
2. Composition de l'équipe
<ul style="list-style-type: none"> ◦ L'équipe compte une diversité d'expertises et de compétences qui couvre toutes les exigences du cahier des charges. ◦ La proportion de responsables au sein du personnel est suffisante pour assurer une supervision adéquate du personnel subalterne. ◦ Un chef d'équipe a été désigné, qui assumera le rôle de responsable et assurera la liaison avec le point focal ou le gestionnaire de contrat de l'organisation chargée de la mise en œuvre.
3. Ressources techniques
<ul style="list-style-type: none"> ◦ Les appareils (tablettes/téléphones) qui seront utilisés pour la collecte des données sont décrits. La proposition indique si le partenaire les possède déjà ou s'il convient de les acheter. Le cas échéant, le coût des appareils a été inclus dans le budget.

- La proposition précise quel programme CAPI sera utilisé pour la collecte des données. S'il s'agit d'un programme payant, son coût a été répercuté dans leur budget.
- Les étapes permettant de protéger la confidentialité des participant(e)s pendant le stockage des données sont détaillées.
- Le logiciel d'analyse des données quantitatives et qualitatives utilisé est décrit et inclus dans le budget, le cas échéant.
- Le partenaire de recherche local a clairement démontré une expérience antérieure en recherche quantitative.

4. Dispositions logistiques

- Des ressources sont allouées pour la finalisation des outils, notamment pour les prétests, la traduction et la rétrotraduction, en fonction des besoins.
- Les aspects logistiques de la formation des personnes chargées de la collecte des données, tels que les locaux, les rafraîchissements et les indemnités journalières (voir étape 7) ont été pris en compte.
- Les détails de la composition de l'équipe de terrain (personnes chargées de la collecte des données, superviseur(e)s et coordonatrices et coordonnateurs de l'étude) correspondent aux informations renseignées à l'étape 7.
- Les mécanismes de contrôle de la qualité sont détaillés.

5. Agrément éthique

- Le processus d'obtention d'un agrément éthique est décrit et correspond aux normes énumérées à l'étape 6.
- Le comité d'éthique indépendant est accessible au sein de l'organisation ou un comité externe a été identifié.
- Un délai d'au moins un mois est prévu dans leur calendrier pour obtenir l'agrément éthique.

6. Travail sur le terrain

- Les qualifications minimales requises pour l'embauche des personnes chargées de la collecte des données et des superviseur(e)s de terrain sont décrites à l'étape 7.
- La formation du personnel de terrain est incluse dans leur calendrier et est suffisante pour répondre aux besoins décrits à l'étape 7.
- Les rôles des coordonatrices et des coordonnateurs de l'étude et du personnel de terrain sont clairement décrits et correspondent à ceux mentionnés à l'étape 7.

7. Nettoyage et analyse des données

- L'équipe dispose d'une expérience du niveau d'analyse quantitative requis pour l'interprétation des résultats.
- Elle a une expérience préalable de l'analyse des données qualitatives, y compris de la réalisation d'analyses thématiques et de contenu.

8. Rédaction des rapports

- Des exemples d'anciens rapports de recherche et d'anciennes présentations sont fournis.
- Les frais liés à la finalisation des livrables par une éditrice ou un éditeur et un(e) graphiste sont inclus.
- Un plan de diffusion allant au-delà des rapports et présentations standard est prévu.

Considérations relatives à la sélection d'un partenaire de recherche local dans le cadre d'une « Mise en œuvre intégrée »

- Si vous disposez actuellement d'un partenariat avec un partenaire de recherche local dans le cadre d'un accord à long terme, examinez les éventuelles modifications à apporter à son périmètre d'action. Consultez le *tableau 2* pour les capacités suggérées. Plus particulièrement, il conviendrait de :
 - Discuter de sa compréhension des interventions de communication et des normes sociales.
 - Examiner sa capacité à mener la collecte et l'analyse participatives de données tant quantitatives que qualitatives.
 - Insister pour que le partenaire de recherche local engage une assistance technique afin de le soutenir dans les domaines dans lesquels il n'a pas d'expérience.
 - Veiller à ce que le partenaire de recherche local dispose d'un personnel de terrain adéquat pour la collecte des données, d'expert(e)s pour l'analyse des données et de rédactrice et de rédacteurs ou d'éditeurs et d'éditrices ayant des compétences graphiques pour élaborer des rapports prêts à être diffusés.
- Si vous ne disposez pas encore de partenaire de recherche local, évaluez dans quelle mesure les ajouts ACT à votre système de suivi et d'évaluation peuvent être pris en charge dans votre capacité actuelle de recherche et d'établissement de rapports. Vous devrez peut-être vous associer à un partenaire de recherche local si le Cadre ACT a étendu le périmètre de travail au-delà de vos capacités.

Uganda
© Edward Echwalu for UNFPA



ÉTAPE 4 : FINALISATION DU MODELE D'ÉTUDE

Cette section décrit les étapes nécessaires à la finalisation du modèle d'étude, notamment :

4A : Finaliser le modèle de recherche

4B : Choisir les groupes de participant(e)s

4C : Identifier les sites d'étude.

Une fois recruté, la première tâche du partenaire de recherche local devrait être de préparer et de soumettre un rapport initial et un protocole de recherche décrivant ses choix pour ces trois étapes du modèle d'étude. Après avoir examiné ce rapport, l'organisation chargée de la mise en œuvre devrait approuver ou rejeter les choix du partenaire de recherche local. Un exemple de protocole de recherche est fourni dans la section 6.1 des Modèles de mise en œuvre du Cadre ACT pour orienter la soumission du rapport initial par le partenaire de recherche local.

Rôles et responsabilités pour l'étape 4 : Finalisation du modèle d'étude

Organisation chargée
de la mise en œuvre

Partenaire de
recherche local

- Déterminer les groupes de participant(e)s
- Approuver le modèle d'évaluation (base d'échantillonnage, unités d'échantillonnage et taille des échantillons) proposé par le partenaire de recherche local
- Mettre en relation le partenaire de recherche local avec d'autres partenaires de mise en œuvre
- Impliquer le Comité consultatif des parties prenantes dans la finalisation de ces sélections
- Approuver le rapport initial

- Rédiger un rapport initial détaillé
- Créer un protocole de recherche décrivant la base d'échantillonnage, les unités d'échantillonnage, la sélection des échantillons et les plans des processus pour la conduite de l'évaluation
- Identifier des sites d'étude spécifiques pour la collecte de données

ÉTAPE 4A : FINALISER LE MODELE DE RECHERCHE

Les modèles d'évaluation déterminent la force des preuves de changement recueillies lors de la mise en œuvre du Cadre ACT. Le tableau 3 présente quelques types de modèles d'étude courants. Lors du choix du modèle, il est important de trouver un équilibre entre la rigueur académique et les contraintes pratiques. L'intervalle de temps entre les deux points de référence est, en règle générale, d'environ un an, mais il peut être supérieur ou inférieur selon la portée, le degré d'innovation et l'intensité de la mise en œuvre du projet. Lors de l'élaboration d'une étude comparative, la communauté témoin doit être aussi semblable que possible à la communauté étudiée en ce qui concerne les caractéristiques démographiques et psychographiques.



Tableau 3 : Types De Modeles D'étude

Modèle d'évaluation	Groupe d'intervention	Point de référence initial du programme	Point de référence final du programme
Uniquement après le programme	Cas		X
	Comparaison		
Uniquement après le programme, comparaison de cas	Cas		X
	Comparaison		X
Avant et après le programme	Cas	X	X
	Comparaison		
Avant et après le programme, comparaison de cas	Cas	X	X
	Comparaison	X	X

ÉTAPES ET CONSIDÉRATIONS RELATIVES À UNE MISE EN ŒUVRE INDÉPENDANTE

1. Considérez le calendrier du programme.

- Où en êtes-vous dans la mise en œuvre du programme ? Reste-t-il suffisamment de temps pour collecter des données au moins deux fois ?

2. Considérez la couverture du programme.

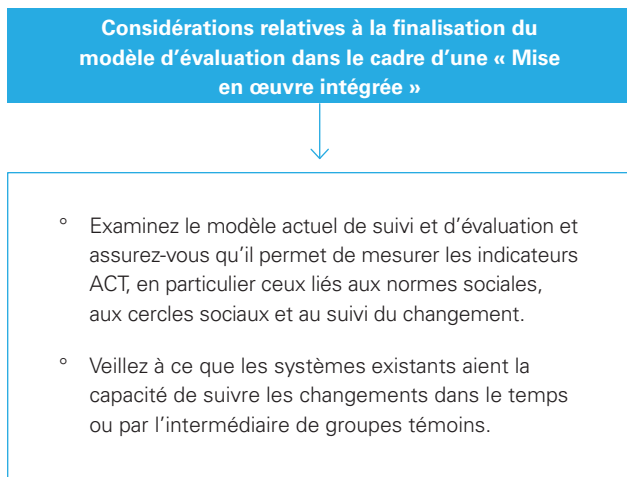
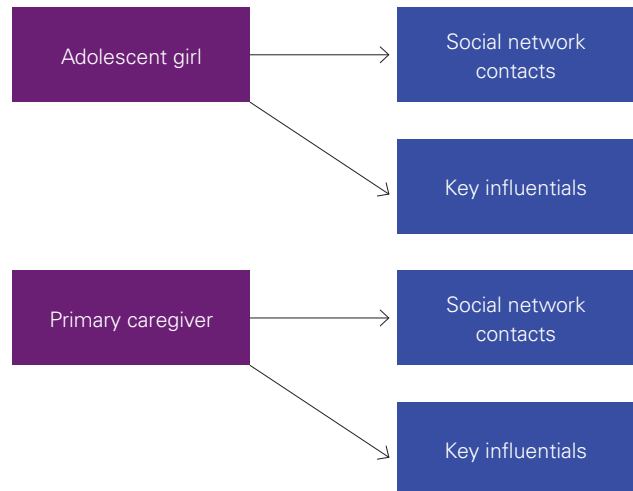
- Est-il possible de trouver une communauté similaire qui n'a pas bénéficié de l'intervention ? Si votre programme est un programme à couverture complète (par exemple, une campagne médiatique à l'échelle nationale), cela limitera clairement la possibilité de trouver une communauté témoin.

3. Considérez les ressources.

- Quels sont les fonds disponibles par rapport au coût de la collecte des données ? Les modèles comparatifs mis en œuvre avant et après l'intervention ont démontré leur efficacité, mais ils sont généralement les plus coûteux. La section 1.2 (exemples de budget et de postes budgétaires) et la section 3.1 (exemple de cahier des charges pour le partenaire de recherche local) des Modèles de mise en œuvre du Cadre ACT sont fournies à titre d'orientation.

4. Planifiez une boucle de retour d'informations.

- Déterminez comment appliquer périodiquement les résultats à la mise en œuvre du programme pour en améliorer l'efficacité.

**Figure 10: ACT sampling strategy**

ÉTAPE 4B : CHOIX DES GROUPES DE PARTICIPANT(E)S

Les méthodes d'échantillonnage recommandées pour le Cadre ACT tiennent compte de l'importance et de l'influence des cercles sociaux dans l'établissement, la perpétuation et l'abandon des normes sociales. Les adolescentes âgées de 10 à 19 ans constituent le point de départ du Cadre ACT, car elles représentent le groupe le plus susceptible d'être affecté par les MGF et pour lequel un changement de comportement aurait le plus grand impact auprès des générations à venir. Dans le cadre d'une mise en œuvre indépendante de l'ACT, il est demandé à des adolescentes sélectionnées au hasard et à l'une de leurs principales tuteurs ou l'un de leurs principaux tuteurs d'identifier des répondant(e)s supplémentaires. Un échantillon des contacts du cercle social des adolescentes, des contacts du cercle social de leurs tuteurs principales ou tuteurs principaux et des personnes influentes de la communauté identifiées par les filles et leurs tuteurs principales ou tuteurs principaux est inclus dans l'échantillon global en vue de la collecte des données (voir la figure 10).

Il se peut que votre programme se concentre principalement sur d'autres publics que les adolescentes et les femmes ; dans ce cas, il convient de choisir des groupes de participant(e)s différents. Le Cadre ACT a été validé auprès d'adolescentes âgées de 10 à 19 ans, de tuteurs et de tuteurs âgés de 20 à 73 ans, d'hommes et de femmes âgés de 10 à 89 ans issus des contacts des cercles sociaux, et d'hommes et de femmes âgées de 10 à 88 ans exerçant une influence au sein de la communauté.

Le partenaire de recherche local est chargé de calculer la taille finale et exacte des échantillons et d'expliquer précisément son processus décisionnel. À cette fin, il doit obtenir des informations concrètes sur la population concernée auprès de l'organisation chargée de la mise en œuvre et des membres du Comité consultatif des parties prenantes.

ÉTAPES ET CONSIDÉRATIONS RELATIVES À UNE MISE EN ŒUVRE INDÉPENDANTE

1. Sélectionnez les participant(e)s.

- a. Identifiez les publics primaires et secondaires de votre programme.
- b. Évaluez la faisabilité d'une étude complète du cercle social, en tenant compte des ressources disponibles.
- c. Pour garantir la fiabilité des résultats, incluez autant de groupes de participant(e)s différents que possible dans la recherche.

2. Décidez du niveau requis de ventilation des données requis.

- a. Les variables standard utilisées comme base pour la ventilation des données sont le lieu de résidence (rural/urbain), le groupe d'âge, le genre, l'origine ethnique et la religion.
- b. Une bonne approche consiste à ventiler votre échantillon en fonction des caractéristiques pertinentes pour les MGF (y compris les exemples donnés ci-dessus).
- c. La figure 11 présente des considérations supplémentaires sur chaque type de groupe de participant(e)s et sur la ventilation de ces groupes.
- d. L'augmentation des niveaux de ventilation requiert une augmentation exponentielle de la taille des échantillons. Ne choisissez donc que le niveau de ventilation nécessaire pour tirer des conclusions.
- i. Le partenaire de recherche local peut aider à trouver un équilibre entre le niveau de ventilation souhaité et les considérations pratiques en tenant compte des contraintes contextuelles.

3. Choisissez la ou les techniques d'échantillonnage.

- Le partenaire de recherche local doit vous présenter les techniques d'échantillonnage qu'il suggère et calculer statistiquement la taille d'échantillon requise.
- Pour obtenir des données qualitatives, échantillonnez les participant(e)s dans les mêmes lieux ou dans des lieux similaires à ceux dans lesquels vous recueillez les données quantitatives.
- Les participant(e)s ne doivent participer qu'à un seul type de collecte de données, soit qualitative (groupe de discussion ou entretien approfondi), soit quantitative (entretien structuré).
- Voir la *section 4.1* : Calcul de la taille des échantillons, dans les Modèles de mise en œuvre du Cadre ACT pour en savoir plus sur les considérations relatives à la taille des échantillons et les calculs y afférents.
 - Utilisez une méthode statistique formelle (méthode des différences ou analyse de puissance) pour calculer la taille des échantillons quantitatifs.
 - Il n'y a pas de règle générale concernant la taille des échantillons pour la recherche qualitative.
 - Idéalement, il faudrait disposer d'un modèle itératif permettant la collecte de données jusqu'à saturation.
 - Cependant, cette solution peut s'avérer peu pratique sur le terrain. L'échantillon doit comprendre au moins trois activités (entretiens structurés, groupes de discussion, entretiens approfondis) pour chaque type de participant(e) ventilé.
 - However, this may not be practical in a field-based scenario. The minimum sample must include three activities (structured interviews, FGDs, IDIs) for each disaggregated participant type.

Considérations relatives au choix des groupes de participant(e)s dans le cadre d'une « Mise en œuvre intégrée »

- Les programmes de lutte contre les MGF couvrant plusieurs niveaux du modèle socioécologique sont susceptibles d'avoir des publics primaires et secondaires distincts.
- Assurez-vous que le système actuel de suivi et d'évaluation est conçu pour représenter spécifiquement les publics primaires visés par les interventions de changement social et comportemental. Il se peut que vous deviez réviser l'échantillonnage dans votre système actuel pour calculer correctement les dénominateurs de vos indicateurs ACT.

Figure 11 : Considérations Spéciales Relatives Aux Groupes De Participant(E)S Primaires Et Secondaires¹⁴

Adolescentes	Personnes s'occupant d'enfants	Contacts des cercles sociaux	Personnes influentes dans la communauté
<ul style="list-style-type: none"> D'après la définition de l'OMS, les adolescentes sont âgées de 10 à 19 ans. Il est recommandé de ventiler les adolescentes par tranche d'âge : au moins pour les 10–14 ans et les 15–19 ans (ou des groupes encore plus restreints). 	<ul style="list-style-type: none"> Si vous êtes particulièrement intéressé(e) par l'opinion des hommes qui s'occupent d'enfants, vous devrez en faire un groupe de répondants intentionnels. Il est peu probable qu'ils soient identifiés lorsque vous demandez le nom de la principale personne s'occupant de l'adolescente. 	<ul style="list-style-type: none"> Ventilez les questions selon les niveaux de cercles sociaux qui sont importants pour votre programme : famille (immédiate ou élargie), amis/pairs, membres de la communauté. 	<ul style="list-style-type: none"> Si votre programme cible une certaine catégorie de personnes influentes, il peut être judicieux de sur-échantillonner ce groupe afin d'obtenir des données ventilées spécifiques à votre public primaire de personnes influentes. Il peut s'agir, par exemple, des autorités locales, des chefs religieux ou des agents de santé.

¹⁴ La définition de l'adolescence par l'OMS est disponible en ligne à l'adresse suivante : https://www.who.int/fr/health-topics/adolescent-health#tab=tab_1

ÉTAPE 4C : IDENTIFICATION DES SITES DE L'ÉTUDE

Le choix des sites dépendra du modèle d'évaluation. Les modèles comparatifs nécessitent des sites exposés et non exposés à l'intervention, tandis que les études sans groupe témoin ne nécessitent que des personnes exposées à l'intervention.

Considérations relatives à l'identification des sites de l'étude dans le cadre d'une « Mise en œuvre intégrée »

- Examinez les systèmes existants pour déterminer si les sites de l'étude sont suffisamment couverts par l'intervention de changement social et comportemental nécessaire pour mesurer les indicateurs ACT.

ÉTAPES ET CONSIDÉRATIONS RELATIVES À UNE MISE EN ŒUVRE INDÉPENDANTE

- 1. Identifiez les régions importantes sur le plan programmatique.**
- 2. Demandez au partenaire de recherche local de suggérer des régions et des sites spécifiques pour la collecte de données dans ces régions.**
- 3. Présentez le partenaire de recherche local aux partenaires d'exécution de votre programme afin de favoriser l'obtention de l'approbation de la population locale avant la collecte des données.**
 - a. Les partenaires de mise en œuvre peuvent jouer un rôle central en accompagnant les superviseur(e)s de l'étude et l'équipe de collecte des données pour faciliter les présentations dans la zone d'étude.
 - b. Veillez à ne PAS fournir d'informations détaillées sur les personnes spécifiques qui doivent être incluses dans l'étude aux partenaires d'exécution ; cela pourrait biaiser les résultats.
- 4. Le choix du site d'étude dépend du modèle d'évaluation.**
 - a. Dans le cas d'un modèle comparatif, le partenaire de recherche local doit connaître les limites géographiques de vos sites d'intervention afin de pouvoir sélectionner un site témoin adéquat sans risquer de contaminer l'échantillon.
 - b. Dans le cas des modèles mis en œuvre avant ou après l'intervention, le partenaire de recherche local doit être en mesure d'effectuer un suivi auprès des mêmes personnes ou de sélectionner des participant(e)s ayant des antécédents très similaires afin de s'assurer que les données sont comparables dans le temps.

Tanzania
© Gonzalo Bell for UNFPA



ÉTAPE 5 : ADAPTER LES INSTRUMENTS

Le Cadre ACT comprend un questionnaire d'entretien structuré quantitatif, un guide relatif aux discussions de groupe et un guide relatif aux entretiens approfondis qualitatifs afin de collecter des données permettant de mettre en œuvre les indicateurs (ceux-ci sont fournis dans les Instruments ACT). Ces instruments doivent être adaptés pour la mise en œuvre du Cadre ACT dans le contexte de votre programme et de vos objectifs de recherche par une série de sous-étapes. Ce processus commence une fois que les indicateurs pertinents ont été choisis (*voir l'étape 2*). Les sous-étapes décrites ci-après sont :

5A : Préparation des instruments en français

5B : Traduire et rétro-traduire les instruments

5C : Réaliser un test préliminaire et réviser les instruments

5D : Transfert des instruments vers le programme d'entretien individuel assisté par ordinateur (CAPI)

ÉTAPE 5A : PRÉPARATION DES INSTRUMENTS EN FRANÇAIS

Les tableaux des indicateurs ACT dans la *section 4* du présent document recensent les questions quantitatives (entretien structuré) associées à chaque indicateur. Ces questions ont été validées et déterminées comme étant nécessaires et suffisantes pour mesurer cet indicateur de manière adéquate et précise. Par conséquent, toutes les questions associées à un indicateur spécifique sélectionné doivent être incluses dans votre version finale du questionnaire quantitatif.

Étant donné la nature sensible des MGF, ainsi que la complexité des constructions ACT, il est toujours recommandé de ne pas collecter des données uniquement à l'aide du questionnaire quantitatif ; des activités qualitatives devraient également être prévues. Les activités qualitatives identifiées comme étant associées aux indicateurs que vous avez choisis doivent être incluses (*voir le tableau 25 dans la section 4.6*). Vous trouverez les instructions relatives à ces activités dans les guides relatifs aux discussions de groupe et aux entretiens approfondis des Instruments ACT.



Rôles et responsabilités pour l'étape 5 : Adapter les instruments

Organisation chargée de la mise en œuvre

Partenaire de recherche local

- Finaliser la sélection des indicateurs avec le partenaire de recherche local et le Groupe consultatif des parties prenantes
- Examiner les Instruments ACT et discuter avec le partenaire de recherche local des commentaires marqués « PRÉPARATION »
- Examiner les instruments traduits
- Planifier les rétro-traductions
- Fournir des informations sur le plan de prétest
- Discuter des résultats du prétest avec le partenaire de recherche local avant la révision de l'outil
- Diriger la rétro-traduction de l'instrument (à moins que le partenaire de recherche local ne s'en charge)
- Examiner la sélection du programme CAPI

- Examiner les Instruments ACT et discutez avec l'organisation chargée de la mise en œuvre des commentaires marqués « PRÉPARATION »
- Créer des versions localisées des instruments de collecte des données en utilisant les indicateurs/questions sélectionnés et en tenant compte des commentaires relatifs à la préparation
- Diriger la traduction des instruments
- Diriger le test préliminaire des instruments
- Discuter des résultats du prétest avec l'organisation chargée de la mise en œuvre et diriger la révision de l'outil
- Diriger la rétro-traduction de l'instrument (à moins que l'organisation chargée de la mise en œuvre ne s'en charge)
- Transfert des instruments vers le programme d'entretien individuel assisté par ordinateur (CAPI)

ÉTAPES ET CONSIDÉRATIONS RELATIVES À UNE MISE EN ŒUVRE INDÉPENDANTE

1. Sélectionnez les questions du questionnaire de l'entretien structuré.

- Consultez le *tableau 1 à l'étape 2* pour sélectionner les sous-constructions et les indicateurs.
- Reportez-vous aux *tableaux 11 à 24 de la section 4* pour déterminer les questions spécifiques requises pour mesurer les indicateurs que vous avez choisis.

2. Sélectionnez des questions contextuelles supplémentaires.

- Certaines questions de l'entretien structuré ne sont pas directement associées à un indicateur, mais fournissent un contexte supplémentaire ou un moyen de vérifier les réponses aux questions sur les indicateurs. Ces questions sont marquées « s.o. » dans la colonne « indicateur » des *tableaux 11 à 24 de la section 4*.
- Déterminez les questions pertinentes pour vos indicateurs et les besoins de votre programme.
- Supprimez les questions qui ne sont pas associées aux indicateurs choisis ou qui ne sont pas pertinentes.

3. Sélectionnez les activités qualitatives dans les guides relatifs aux discussions de groupe et aux entretiens approfondis .

- Reportez-vous au *tableau 25*(section 4.6) afin de déterminer les activités requises pour confirmer les données des indicateurs que vous avez choisis par triangulation.
- Supprimez les activités des guides relatifs aux discussions de groupe et aux entretiens approfondis qui ne sont pas associées aux indicateurs choisis.

4. Collaborez avec le partenaire de recherche local pour suivre les instructions de préparation spécifiques à l'instrument.

- Chacun des trois instruments comporte un encadré gris avec une « REMARQUE À L'INTENTION DE L'ORGANISATION CHARGÉE DE LA MISE EN ŒUVRE » sur la première page. L'entretien structuré comporte un de ces encadrés pour chaque section et sous-section de questions. Ces encadrés contiennent des instructions de préparation de l'outil, que vous devez examiner avec le partenaire de recherche local.
 - Par exemple, le premier encadré du questionnaire d'entretien structuré mentionne « Dans l'ensemble de l'instrument d'entretien présenté ici figure du texte en lettres capitales et en italique, surligné en bleu [COMME CECI] ». Ce texte indique les endroits précis où des informations spécifiques au contexte doivent être insérées. Vous devrez donc collaborer avec le partenaire de recherche local pour remplir ces champs.
- L'entretien structuré contient également une colonne

intitulée « **Instructions de préparation et de formation** ». Tout texte figurant dans la colonne « **PRÉPARATION** » indique une attention ou une action requise pour préparer l'outil qui est spécifique à cette question.

- Dans les guides relatifs aux discussions de groupe et aux entretiens approfondis, les instructions relatives à la préparation de l'activité figurent dans les encadrés intitulés « **PRÉPARATION ET PRÉTEST** ».
- Appuyez-vous sur ces informations pour réaliser le contrôle de la qualité au cours du processus d'élaboration de l'instrument.

5. Mettez les questions de l'entretien structuré à jour afin qu'elles correspondent aux indicateurs sélectionnés à l'étape 2.**6. Examinez les catégories de réponses avec le partenaire de recherche local.**

- Les options de réponse à de nombreuses questions peuvent être spécifiques à un contexte ; vous devez donc vous appuyer sur votre expérience du programme et votre connaissance de la situation pour anticiper toute réponse supplémentaire susceptible d'être donnée par les participant(e)s.
- Des options de réponse supplémentaires peuvent également être générées à l'issue du prétest.

7. Adaptez les indicateurs « Suivre les changements individuels et sociaux dans le temps » (section 4.5) pour le partenaire de recherche local.

- Étant donné que vous connaissez mieux que quiconque vos objectifs, vous devez prendre l'initiative de vous assurer que les questions de la section « Suivre les changements comportementaux et sociaux dans le temps » reflètent correctement le contenu de vos interventions de changement social et comportemental.

Considérations relative à la préparation des instruments en français dans le cadre d'une « Mise en œuvre intégrée »

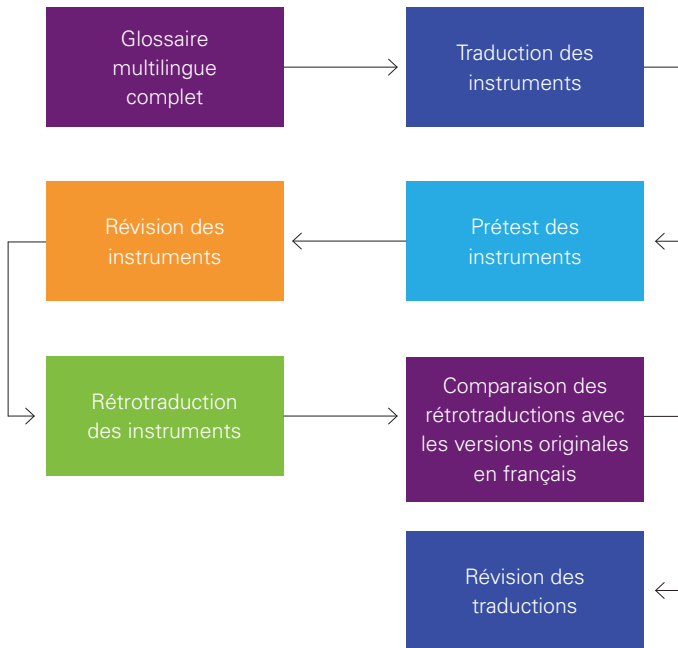
- Comme dans le cadre d'une mise en œuvre indépendante, toutes les questions ou activités associées à un indicateur donné doivent être intégrées à vos indicateurs actuels de collecte de données.

Vous trouverez à la fin des guides relatifs aux discussions de groupe et aux entretiens approfondis dans les Instruments ACT une liste de contrôle du matériel nécessaire à la conduite des entretiens structurés et approfondis, ainsi que les modèles d'activités utilisés dans le cadre de chacune de ces activités. En outre, il existe un Guide de formation à l'utilisation des tableaux 2x2 qui peut être utilisé pour adapter l'activité des tableaux 2x2 et pour former les animatrices et les animateurs.

ÉTAPE 5B : TRADUCTION DES INSTRUMENTS

La traduction est une étape essentielle de l'adoption et de la mise en œuvre du Cadre ACT ; La figure 12 recense toutes les étapes nécessaires à la traduction précise des instruments. Le choix du site doit être finalisé avant la traduction afin de savoir dans quelles langues traduire l'outil.

Figure 12 : Étapes De La Traduction D'un Outil



ÉTAPES ET CONSIDÉRATIONS RELATIVES À UNE MISE EN ŒUVRE INDÉPENDANTE

1. Finaliser le glossaire multilingue.

- Le glossaire multilingue est fourni dans la section 5.1 des Modèles de mise en œuvre du Cadre ACT.
- Ce glossaire répertorie les termes techniques susceptibles de ne pas être largement connus ni faciles à exprimer dans la langue locale.
- Le glossaire permet à l'ensemble de l'équipe de recherche de décrire de manière standardisée des concepts complexes et plus techniques.
- Aidez le partenaire de recherche local à réviser le glossaire multilingue et à le traduire en utilisant des termes locaux pour s'assurer qu'il contient tous les termes importants avant de traduire les instruments.

2. Traduire les instruments.

- La traduction préliminaire des instruments doit être effectuée par le partenaire de recherche local avant le prétest, car le choix nuancé des mots peut affecter le sens des questions ou la capacité des participant(e)s à comprendre ce qui leur est demandé.

3. Rétrotraduire les instruments.

- Après le prétest et la révision des instruments dans la langue locale, la rétrotraduction est la prochaine étape fondamentale pour garantir la qualité des instruments.
- Le processus de rétrotraduction peut être dirigé par l'organisation chargée de la mise en œuvre ou le partenaire de recherche local. Les rétrotraductions ne doivent pas être effectuées par la personne qui a réalisé la traduction initiale.
- En fonction des délais, la rétrotraduction peut être effectuée avant ou après le prétest

4. Comparer les rétrotraductions avec les versions originales en français.

- Vous pouvez effectuer vous-même la comparaison entre les rétrotraductions et les versions originales en français ou demander au partenaire de recherche local de le faire. Toutefois, cette comparaison doit être effectuée par une personne qui n'a pas participé au processus de traduction, tant en amont qu'en aval.
- Utilisez la fonction de comparaison pour mettre en évidence les erreurs dans le choix des mots et la formulation de la traduction.

5. Réviser les traductions.

- Grâce aux améliorations apportées au fil du temps, il est désormais possible d'utiliser un logiciel de traduction pour vérifier les traductions.

Considérations relatives à la traduction des instruments dans le cadre d'une « Mise en œuvre intégrée »

- Suivez vos procédures de traduction standard, en tenant compte de la rigueur requise qui a été décrite dans les étapes de la mise en œuvre indépendante du Cadre ACT.
- Le glossaire multilingue sera également utile lors de l'intégration du Cadre ACT aux systèmes existants.

ÉTAPE 5C : REALISER UN TEST PRELIMINAIRE ET REVISER LES INSTRUMENTS

Le prétest est le processus consistant à utiliser les instruments de recherche adaptés et traduits sur un petit échantillon de participant(e)s désigné(e)s afin d'évaluer la pertinence des instruments dans le contexte prévu. Des révisions peuvent être apportées aux instruments pour les améliorer après le prétest (voir la figure 12). Le prétest peut :

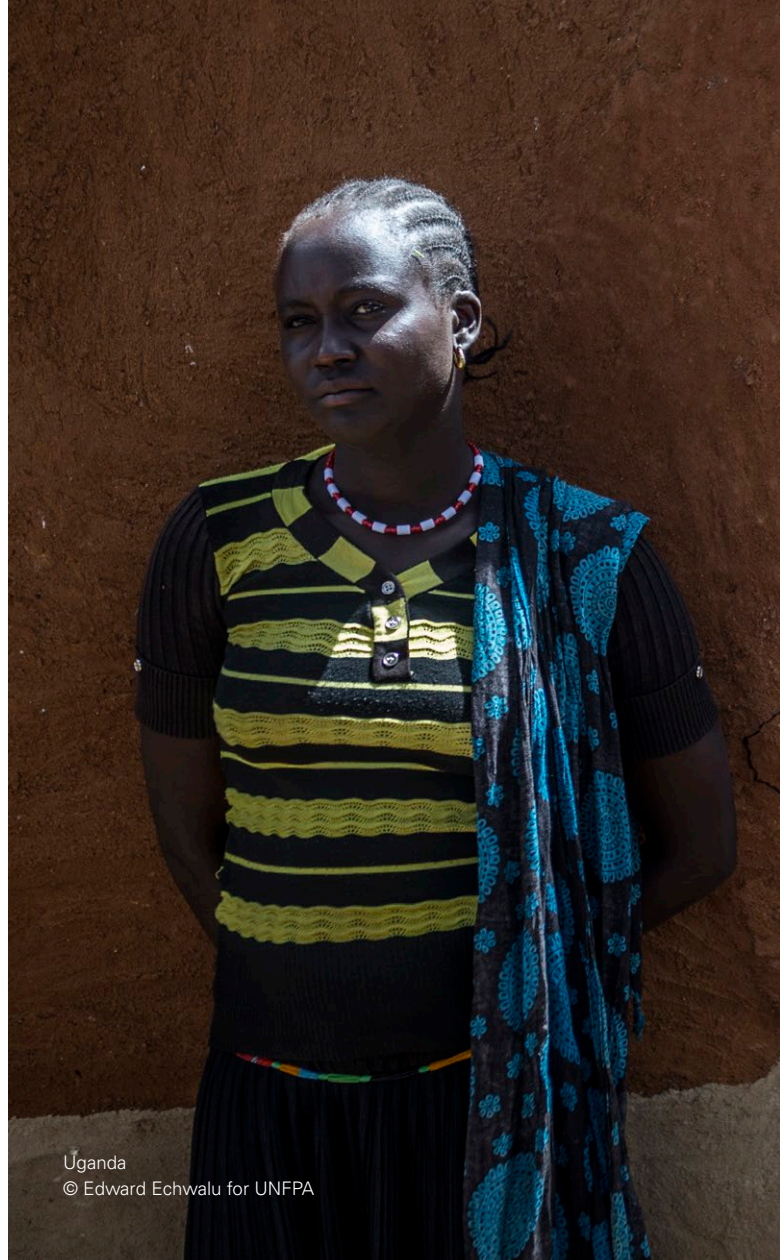
- **Aider à déterminer l'adéquation culturelle des questions**
- **Évaluer l'adéquation des illustrations et des exemples**
- **Contribuer à vérifier les choix de mots et à déterminer la qualité de la traduction dans les outils traduits**
- **Garantir que le temps requis pour remplir le questionnaire ou réaliser l'activité ne soit pas excessif pour les participant(e)s**
- **Identifier les catégories de réponses pertinentes à inclure dans les questions fermées.**

Ces considérations et d'autres considérations relatives au prétest sont présentées dans la figure 13.

Bien que les instruments ACT aient été validés, il convient de les soumettre à un prétest dans le contexte précis de votre site de recherche et de vos groupes de participant(e)s, en particulier lorsque l'étude est réalisée dans une autre langue que le français. Le partenaire de recherche local dirigera les processus de prétest et de révision, mais l'organisation chargée de la mise en œuvre doit s'attendre à jouer un rôle actif dans cette étape.

Figure13 : Principales Considerations Relatives Au Pretest.

Pourquoi ?	Où ?	Quand ?	Avec qui ?
<ul style="list-style-type: none"> ◦ Évaluer la conformité des instruments aux normes culturelles ◦ Évaluer la pertinence culturelle des exemples et des vignettes ◦ Évaluer la qualité de la traduction des instruments 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Domaines d'étude prévus 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Avant de mettre en œuvre l'étude complète, mais après que les paramètres de l'étude ait été décidée et que les instruments aient été adaptés et traduits 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ 3 entretiens structurés par groupe de participant(e)s ◦ 1 discussion de groupe avec chaque groupe de participant(e)s prévu ◦ 1 entretien approfondi avec chaque groupe de participant(e)s prévu



ÉTAPES ET CONSIDÉRATIONS RELATIVES À UNE MISE EN ŒUVRE INDÉPENDANTE

1. Passer en revue les considérations relatives au prétest pour chacun des trois instruments.

- a. Dans la colonne « Instructions de préparation et de formation » de l'entretien structuré, certains commentaires sont marqués « PRÉTEST ». Ces commentaires mettent en évidence les questions spécifiques qui nécessitent une attention particulière lors du prétest.
- b. Les guides relatifs aux discussions de groupe et aux entretiens approfondis contiennent des encadrés intitulés « PRÉPARATION ET PRÉTEST » qui comportent des consignes relatives à la réalisation d'activités qualitatives spécifiques.

2. Convenir de la taille de l'échantillon du prétest.

- a. Prétestez votre outil quantitatif avec un échantillon d'au moins trois personnes issues de chaque groupe de participant(e)s (ventilé) (par exemple, trois filles âgées de 10 à 14 ans et trois filles âgées de 15 à 19 ans, si c'est ainsi que vous prévoyez de ventiler les données dans votre rapport de résultats).
- b. Compte tenu de la nature participative des instruments qualitatifs inclus dans le Cadre ACT, vous devez prétester les discussions de groupe avec un échantillon d'au moins un groupe de personnes représentant chaque type de groupe de participant(e)s.
- c. Le tableau 4 donne un exemple d'échantillon de prétest dans le cas d'une mise en œuvre du Cadre ACT incluant tous les groupes de répondant(e)s recommandés.
 - i. Si l'étude est réalisée dans plusieurs langues, effectuez un prétest avec ce nombre de participant(e)s dans chaque langue.

3. Affecter le personnel chargé de réaliser les essais préalables.

- a. Le partenaire de recherche local devrait être en

mesure d'affecter son personnel de recherche compétent à la réalisation du prétest.

- b. Si le partenaire de recherche local souhaite utiliser du personnel recruté sur le terrain pour effectuer le prétest, il devra d'abord recruter et former ces équipes.
- c. Assurez-vous que le partenaire de recherche local a décrit son processus et ses modalités d'essai préalable dans sa proposition de recherche.

4. Prétester les instruments.

- a. Le prétest fournit des informations sur le temps nécessaire à l'administration d'un outil. Notez que la collecte réelle des données prend beaucoup moins de temps. En règle générale, l'outil final nécessitera deux tiers du temps requis lors du prétest.
- b. Le personnel de l'organisation chargée de la mise en œuvre doit assister passivement au prétest, afin de s'assurer que le responsable de la collecte des données du partenaire de recherche local :
 - i. Se concentre sur les comportements des participant(e)s et de l'enquêtrice ou de l'enquêteur/de l'animatrice ou de l'animateur pendant le prétest.
 - ii. Utilisez le prétest pour finaliser les catégories de réponses, notamment pour les questions à choix multiples.
 - iii. Révisez les termes choisis lors de la traduction initiale.
 - iv. Révisez les termes du glossaire multilingue.

5. Examinez le rapport de prétest du partenaire de recherche local expliquant les révisions des instruments liées à la réalisation de l'essai préalable.**6. Approuver les révisions suggérées et veiller à ce qu'elles soient intégrées aux instruments par le partenaire de recherche local.**

Tableau4 : Tailles Des Echantillons Pour Les Essais Prealables

Type de répondant(e)	Entretiens structurés	Discussions de groupe	Entretiens approfondis
Adolescentes âgées de 10 à 14 ans	3	1	1
Adolescentes âgées de 15 à 19 ans	3	1	1
Tutrices	3	1	1
Tuteurs	3	1	1
Contacts des cercles sociaux	3		
Personnes influentes dans la communauté	3		
Total	18	4	4

Considérations relatives au prétest et à la révision des instruments dans le cadre d'une « Mise en œuvre intégrée »

- Il est toujours recommandé de prétester les instruments.
- Assurez-vous de mettre en œuvre les consignes fournies dans les colonnes du questionnaire de l'entretien structuré intitulées « Instructions de préparation et de formation » et dans les encadrés des guides relatifs aux discussions de groupe et aux entretiens approfondis intitulés « PRÉPARATION ET PRÉTEST ».

ÉTAPE 5D : TRANSFERT DES INSTRUMENTS VERS LE PROGRAMME D'ENTRETIEN INDIVIDUEL ASSISTÉ PAR ORDINATEUR (CAPI)

L'entretien personnel assisté par ordinateur (CAPI) est une technique d'entretien dans le cadre de laquelle une enquêtrice ou un enquêteur présent(e) en personne utilise un appareil électronique (tel qu'un ordinateur portable, une tablette ou un smartphone) pour administrer une enquête et saisir les réponses. Bien qu'il soit vivement recommandé, il n'est pas obligatoire de recourir au CAPI. Le tableau 5 présente certains avantages découlant de l'utilisation du CAPI.

ÉTAPES ET CONSIDÉRATIONS RELATIVES À UNE MISE EN ŒUVRE INDÉPENDANTE

1. Vérifier le choix du programme CAPI.

- Le partenaire de recherche local aura probablement une préférence de programme CAPI.
- Il est recommandé de laisser le partenaire de recherche local utiliser le programme CAPI avec lequel il est le plus à l'aise.

Tableau5 : Avantages du CAPI

Filtrage automatique et modèles d'enchaînement des questions	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Réduit le nombre d'erreurs commises par la personne chargée de la collecte de données ◦ Permet à la personne chargée de la collecte de données de se concentrer pleinement sur la conversation
Élimine la nécessité de saisir les données ultérieurement	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Réduit le nombre d'erreurs liées à la saisie des données ◦ Réduit les coûts supplémentaires liés à la saisie des données
Permet aux participants de répondre à certaines questions directement sur l'appareil	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Augmente le taux de réponse aux questions sensibles
Permet le transfert quotidien des supports d'étude vers une base de données centrale	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Améliore la sécurité des informations confidentielles

- c. Cependant, si vous souhaitez contrôler son choix, veuillez vous référer au *tableau 6* ci-dessous, qui comporte une sélection de questions destinées à orienter votre décision.
- i. Par exemple, vous devrez peut-être choisir une plateforme permettant la collecte de données hors ligne si certains de vos sites d'étude ne disposent pas d'une connexion Internet adéquate.
- ii. Si l'enquête doit être administrée en plusieurs langues, vous devez choisir un programme doté d'une option multilingue.

Tableau 6 : Questions d'orientation pour la sélection du programme CAPI

1. Saisie des données
<ul style="list-style-type: none"> ◦ Le logiciel CAPI prend-il en charge tous les types de données dont vous avez besoin, par exemple du texte, des chiffres, des images, des fichiers audio, etc. ? ◦ Prend-il en charge les langues dont vous avez besoin pour mener des enquêtes multilingues ou enregistrer des réponses en différentes langues ? ◦ Est-il compatible avec le matériel dont vous disposez (ordinateurs, tablettes, smartphones) ?
2. Navigation à travers le questionnaire
<ul style="list-style-type: none"> ◦ Est-il facile de naviguer à travers le questionnaire dans le logiciel ? ◦ Le logiciel peut-il effectuer les enchaînements et boucles de questions dont vous avez besoin pour votre enquête ?
3. Contrôle de la qualité des données
<ul style="list-style-type: none"> ◦ Le logiciel CAPI permet-il de contrôler la qualité des données (valeurs comprises dans un intervalle donné, valeurs avec un caractère spécifique, valeurs sans un caractère spécifique, etc.) ?
4. Gestion des données
<ul style="list-style-type: none"> ◦ Le fichier de sortie des données du logiciel CAPI est-il compatible avec l'outil statistique que vous utiliserez pour analyser les ensembles de données ?
5. Gestion des cas
<ul style="list-style-type: none"> ◦ Dans quelle mesure le logiciel facilite-t-il la gestion des tâches des différentes personnes de la structure hiérarchique (chefs d'équipe, personnes chargées de la collecte des données, etc.) pendant une enquête ?

Considérations relatives au transfert des instruments vers le CAPI dans le cadre d'une « Mise en œuvre intégrée »



- Si votre système prévoit actuellement l'utilisation d'un programme CAPI, veuillez intégrer les Instruments ACT dans ce dernier.
- Dans le cas contraire, envisagez l'utilisation d'un programme CAPI en vous appuyant sur les questions ci-dessus pour orienter votre décision.



ÉTAPE 6 : REALISATION D'UN EXAMEN ETHIQUE

La réalisation d'un examen éthique est une étape essentielle et nécessaire de toute étude dans laquelle des sujets humains sont interrogés sur leurs attitudes et comportements personnels. L'examen éthique requiert l'approbation d'un comité d'éthique indépendant, qui fait office de comité tiers de déontologie objectif surveillant toutes les activités de recherches impliquant des sujets humains (également appelé comité d'examen éthique ou conseil d'éthique de la recherche). Cela permet de protéger les participant(e)s humain(e)s impliqué(e)s dans le travail de recherche et de gérer les risques auxquels ils sont exposés ; de garantir le respect des valeurs et des principes éthiques fondamentaux de la recherche ; de s'assurer que seules des activités de recherche éthiques et scientifiquement valides sont entreprises ; et de répondre aux préoccupations du grand public concernant la conduite responsable des activités de recherche. En certifiant que les avantages des activités de recherche l'emportent sur

les risques pour les sujets, l'approbation du comité d'éthique indépendant fait partie intégrante de tout travail de recherche utilisant une approche fondée sur les droits humains.

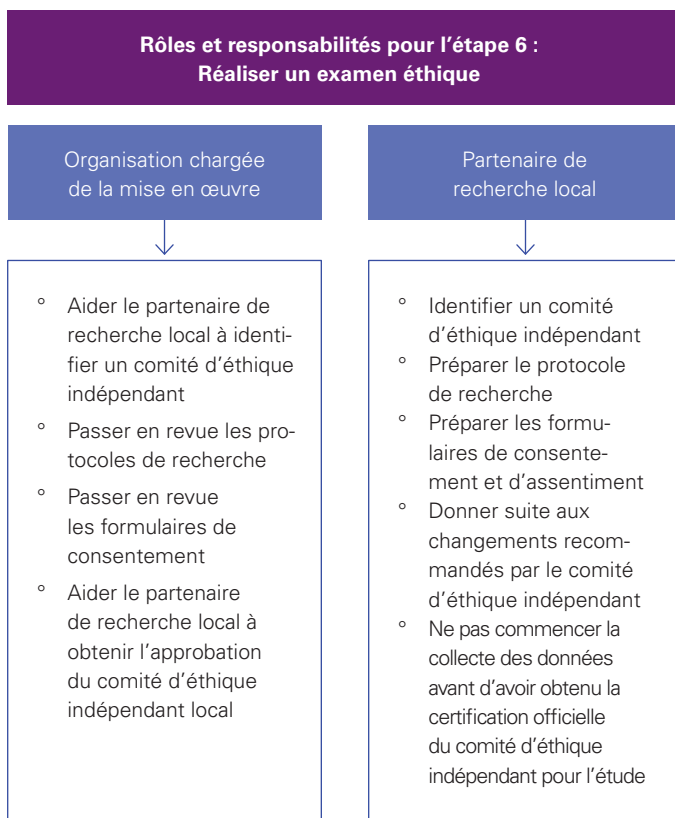
L'approbation du comité d'éthique indépendant prend souvent du temps ; il convient donc de la prendre en compte dès la phase de planification. Bien que vous ne puissiez pas soumettre de demande d'agrément éthique avant que les instruments ne soient adaptés, vous devez commencer le processus dès que possible. Cela facilitera et accélèrera ce dernier une fois que les instruments seront prêts.

La *figure 14* énumère les principaux aspects de votre travail de recherche qui devront être examinés par un comité d'éthique. Vous devez vérifier le protocole de recherche du partenaire de recherche local pour vous assurer qu'il décrit en détail toutes ses procédures de protection des sujets humains.

Figure 14 : Principales Considérations Du Comité D'éthique Indépendant

Paramètres de la recherche (population de l'étude, taille de l'échantillon, calendrier, etc.)	Instruments de recherche	Risques et avantages pour les participant(e)s	Qualifications des chercheurs
Stratégie de recrutement proposée	Garanties pour les populations vulnérables	Impact sur la communauté	Protocoles visant à garantir la protection des participants pendant et après les activités de recherche
Procédures relatives au consentement éclairé	Mécanismes visant à protéger la confidentialité et la vie privée des participant(e)s	Stockage et gestion des données	Partage des résultats

Kenya
© Geogina Goodwin for UNFPA



de recherche sera considéré comme portant sur des sujets humains.

- i. Si la recherche est menée auprès de personnalités influentes dans le cadre de leurs fonctions officielles et qu'elle ne pose pas de questions sur leurs croyances et comportements personnels, il se peut que l'examen éthique ne soit pas nécessaire.
- ii. Si des adolescentes de moins de 18 ans sont incluses dans votre plan de suivi et d'évaluation, il est particulièrement important de réaliser un examen éthique. En effet, les enfants sont considérés comme une « population vulnérable » nécessitant une protection supplémentaire lorsqu'ils participent à des activités de recherche.
- c. Il convient de procéder à un examen éthique dans le cadre des activités de recherche tant quantitatives que qualitatives.

3. Compiler le protocole de recherche.

- a. Le partenaire de recherche local doit diriger cette étape, mais il est recommandé que l'organisation chargée de la mise en œuvre examine le protocole avant de le soumettre au comité d'éthique indépendant.
- b. Un exemple de protocole de recherche (soumission au comité d'éthique indépendant) est inclus dans la section 6.1 des Modèles de mise en œuvre du Cadre ACT. Il conviendra de l'adapter aux exigences de votre comité d'éthique indépendant local, mais il peut servir de point de départ.

4. Élaborer des procédures de consentement et d'assentiment.

- a. Le partenaire de recherche local doit diriger cette étape, mais il est recommandé que l'organisation chargée de la mise en œuvre examine les procédures et les formulaires avant de les soumettre au comité d'éthique indépendant.
- b. Le tableau 7 présente les informations qui doivent être partagées avec les participant(e)s pendant les procédures de recueil du consentement éclairé, afin qu'ils ou elles puissent prendre une décision en connaissance de cause.
- c. Les enfants de moins de 18 ans ne sont pas en mesure de donner leur consentement.
 - i. Des informations simplifiées devraient être communiquées aux participant(e)s mineurs. Il conviendrait plutôt de leur demander leur assentiment éclairé.
 - ii. La tutrice ou le tuteur responsable est alors tenu(e) de fournir un consentement éclairé pour la participation de l'enfant dont il a la charge.
 - iii. L'assentiment de l'enfant et le consentement de la tutrice ou du tuteur doivent être obtenus avant d'inscrire un enfant à l'étude.
- d. Des exemples de formulaire de consentement et d'assentiment sont fournis dans les sections 6.2 à 6.4 des Modèles de mise en œuvre du Cadre ACT. Ils devront être adaptés pour répondre aux exigences de votre comité d'éthique indépendant local, mais peuvent servir de point de départ.
- e. Une carte de visite est également incluse dans la section 6.5 des Modèles de mise en œuvre du Cadre ACT. Elle peut être remise aux participant(e)s dans le cadre de procédures éthiques.

ÉTAPES ET CONSIDÉRATIONS RELATIVES À UNE MISE EN ŒUVRE INDÉPENDANTE

1. Identifier le comité d'éthique indépendant.

- a. Le processus d'examen éthique dépendra de votre contexte et de votre partenaire de recherche local.
- b. Les universités disposent généralement de leur propre comité d'éthique indépendant ; si le partenaire de recherche local est une université (ou le département d'une université), vous devrez obtenir l'autorisation du comité d'éthique indépendant de cette université.
- c. Certains pays disposent d'organismes spécialisés dans l'approbation des activités de recherche ; le partenaire de recherche local doit les connaître.
- d. S'il n'existe pas de comité d'éthique indépendant local, il est possible de s'adresser à des comités d'examen internationaux certifiés qui procèdent à l'examen éthique des activités de recherche impliquant des sujets humains.
- e. Selon le contexte, il peut être nécessaire de demander plusieurs autorisations. Certains pays disposent à la fois de comités d'éthiques indépendants nationaux et régionaux, et exigent l'approbation de chacun d'entre eux.

2. Évaluer la nécessité de procéder à un examen éthique.

- a. Le comité d'éthique indépendant identifié doit disposer de directives concernant les critères applicables à l'obtention des autorisations requises pour procéder aux activités de recherche.
- b. Compte tenu de la nature sensible des questions liées aux MGF, il est presque certain que le travail

Tableau7 : Informations requises pour le consentement éclairé

Le consentement éclairé doit tenir compte des aspects suivants :	Description de la recherche	Nom de l'étude
		Objectifs de l'étude
		Partenaires ou donateurs
	Attentes des participants	Durée de l'entretien
		Durée de l'étude
		Procédures de participation
	Risques et avantages	Préjudices potentiels liés à la participation
		Avantages potentiels liés à la participation
		Compensation
	Caractère volontaire de la participation	Pas de conséquences en cas de refus de participer
		Possibilité d'arrêter à tout moment lors de l'entretien ou au cours de l'étude
	Protections	Procédures relatives à la confidentialité
		Procédures relatives à la protection de la vie privée
	Coordonnées pour les questions de suivi	Responsable de l'étude
		Comité d'éthique indépendant compétent

Considérations relative à la réalisation d'un examen éthique dans le cadre d'une « Mise en œuvre intégrée »

- ° Si vous décidez d'intégrer les indicateurs clés du Cadre ACT dans vos systèmes actuels, assurez-vous que la collecte des données est réalisée de manière éthique.



ÉTAPE 7 : REALISER LE TRAVAIL SUR LE TERRAIN

Le passage à la phase de travail sur le terrain implique de commencer les processus de collecte réelle des données. Il convient de suivre les étapes suivantes lors de cette phase :

7A : Coordonner le personnel de terrain

7B : Former le personnel de terrain

7C : Collecter les données

Le partenaire de recherche local sera le principal responsable de ces activités. En tant qu'organisation chargée de la mise en œuvre, votre rôle consiste à conseiller le partenaire de recherche local.

Cette section est consacrée au travail réel sur le terrain et s'applique donc principalement à la mise en œuvre du Cadre ACT en tant que cadre de suivi et d'évaluation indépendant. Il est admis que les personnes utilisant un système existant auront déjà veillé à ce que les systèmes de collecte de données de suivi et d'évaluation soient fiables.

ÉTAPE 7A : COORDONNER LE PERSONNEL DE TERRAIN

Outre son équipe de base, le partenaire de recherche local devra embaucher du personnel de terrain pour effectuer la collecte des données. Le personnel de terrain comprend des superviseur(e)s et des personnes chargées de la collecte de données, notamment des enquêtrices et des enquêteurs pour les entretiens quantitatifs et des animatrices et des animateurs pour les activités qualitatives (discussions de groupe et entretiens approfondis), ainsi que des preneuses et des preneurs de notes pour toutes les composantes. Le *tableau 8* recense les responsabilités essentielles des deux principaux types de personnel de terrain : superviseur(e)s et personnes chargées de la collecte de données.



Rôles et responsabilités pour l'étape 7 : Réaliser le travail sur le terrain

Organisation chargée
de la mise en œuvre

Partenaire de
recherche local

- S'assurer que le personnel de terrain embauché possède les qualifications minimales
- Participer à la formation du personnel de terrain pour expliquer vos plans de mise en œuvre
- Appuyer la formation du personnel de terrain
- S'assurer que la formation des personnes chargées de la collecte de données couvre les principes déontologiques et l'examen du comité d'éthique indépendant concernant les activités de recherche sur des sujets humains
- Rencontrer les superviseur(e)s et l'équipe de contrôle de la qualité pour évaluer leur compréhension de leurs rôles et responsabilités
- Examiner le plan d'activités sur le terrain, en vérifiant notamment que le temps alloué à la collecte des données est suffisant
- Suivre l'évolution de la collecte des données
- Examiner la qualité des données

- Recruter et embaucher du personnel de terrain répondant aux exigences minimales
- Organiser et diriger la formation du personnel de terrain
- Inclure environ 10 % de personnel de terrain de plus que le nombre requis dans la formation, pour permettre le remplacement du personnel susceptible de ne pas pouvoir mener ses tâches à bien.
- Identifier les superviseur(e)s et les membres de l'équipe chargés du contrôle de la qualité
- S'assurer que les superviseur(e)s ont des rôles et des responsabilités clairement définis
- Concevoir votre plan d'activités sur le terrain et le faire approuver par l'organisation chargée de la mise en œuvre
- Effectuer le travail de collecte de données sur le terrain
- Clarifier le système de communication entre l'équipe de terrain (superviseur(e)s et personnes chargées de la collecte de données) et l'organisation chargée de la mise en œuvre
- Informer régulièrement de l'avancement des activités menées sur le terrain
- Assurer le contrôle de la qualité des données

Tableau8 : Principales responsabilités des superviseur(e)s et des personnes chargées de la collecte de données

Superviseur(e)s de terrain		Personnes chargées de la collecte de données	
	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Assurer la logistique (plans d'activités sur le terrain) ◦ Interagir avec les autorités locales (lettres d'autorisation) ◦ Résoudre les problèmes qui surviennent sur le terrain ◦ Veiller à ce que les personnes chargées de la collecte des données transmettent leurs données chaque jour ◦ Communiquer avec l'équipe de direction au sujet des progrès et des problèmes ◦ Effectuer des contrôles a posteriori (10 % des entretiens) ◦ Organiser des séances pour faire le point avec les personnes chargées de la collecte des données ◦ Veiller à ce que les personnes chargées de la collecte de données respectent la vie privée et la confidentialité des répondant(e)s 		<ul style="list-style-type: none"> ◦ Veiller à ce que les personnes interrogées respectent les critères de sélection ◦ Appliquer des procédures pour le consentement/l'assentiment éclairé ◦ Maintenir des standards élevés pour la collecte de données ◦ Encourager les répondant(e)s à répondre aux questions ◦ Alerter immédiatement la superviseuse ou le superviseur en cas de problème ◦ Contacter la superviseuse ou le superviseur chaque jour ◦ Respecter la vie privée et la confidentialité des répondant(e)s

ÉTAPES ET CONSIDÉRATIONS RELATIVES À UNE MISE EN ŒUVRE INDÉPENDANTE

1. Convenir de la taille de l'équipe de terrain.

- a. Le nombre d'employés de terrain requis pour la mise en œuvre dépendra de la taille globale de l'échantillon et du calendrier.
 - i. Une fois ces décisions prises, le partenaire de recherche local devrait être en mesure de fournir une estimation de la taille de l'équipe de terrain requise.
- b. Lors du prétest des instruments, le partenaire de recherche local doit également être en mesure de déterminer le temps nécessaire à l'administration de l'entretien structuré et de l'entretien approfondi, ainsi qu'à la conduite des discussions de groupe, et de calculer le nombre d'instruments pouvant être administré chaque jour par une enquêtrice ou un enquêteur, ou une animatrice ou un animateur, pour chaque type d'instrument de collecte des données.
- c. Outre ces estimations de base, le partenaire de recherche local doit prévoir le recrutement et la formation de 10 % de responsables de la collecte de données supplémentaires par rapport au nombre requis pour permettre le remplacement du personnel susceptible de ne pas pouvoir mener ses tâches à bien.

2. Recruter et embaucher le personnel de terrain.

- a. Le partenaire de recherche local est chargé du

recrutement des personnes chargées de la collecte de données et des superviseur(e)s de terrain.

- b. Veillez à ce que le partenaire de recherche local fournisse dans sa proposition de recherche des informations sur les qualifications minimales requises pour le personnel de terrain, ainsi que sur les modalités de recrutement.
 - i. *La figure 15 présente quelques qualifications requises pour les responsables de la collecte de données et les superviseur(e)s de terrain.*

Considérations relatives à la coordination du personnel de terrain dans le cadre d'une « Mise en œuvre intégrée »

- Déterminez le temps supplémentaire requis pour intégrer les questions et les activités du Cadre ACT aux activités réelles de collecte de données.
 - Les équipes de collecte de données et les calendriers actuels peuvent alors être adaptés en conséquence.

Figure 15 : Qualifications Minimales De L'équipe De Terrain

Qualifications et expérience recommandées pour les personnes chargées de la collecte de données	Qualifications et expérience recommandées pour les superviseur(e)s de terrain
Avoir 3 à 5 ans d'expérience dans la collecte de données	Avoir 3 à 5 ans d'expérience en matière de supervision
Connaître la technique du CAPI	Connaître la technique du CAPI
Avoir de l'expérience dans des études similaires (normes sociales, attitudes, MGF)	Avoir de l'expérience dans la supervision d'études similaires (normes sociales, attitudes, MGF)
Maîtriser les langues utilisées pour la collecte de données	Maîtriser les langues utilisées pour la collecte de données
Connaître les régions dans lesquelles les données seront collectées	Connaître les régions dans lesquelles les données seront collectées
Être capable de discuter de sujets sensibles avec tact et respect	Avoir d'excellentes compétences organisationnelles



Tanzania
© Gonzalo Bell for UNFPA

ÉTAPE 7B : FORMER LE PERSONNEL DE TERRAIN

La formation du personnel de terrain permet aux superviseur(e)s de terrain et aux responsables de la collecte de données de se familiariser avec les instruments de collecte de données. Il s'agit également d'une bonne occasion d'identifier et d'atténuer les biais qu'ils peuvent avoir.

La formation du personnel de terrain doit être de nature participative, en laissant aux participant(e)s le plus de temps possible pour s'exercer à la mise en œuvre des instruments et recevoir des retours. Le tableau 9 présente les quatre volets essentiels qu'il convient d'inclure dans la formation du personnel de terrain.

Tableau 9 : Suggestions de sujets pertinents pour la formation du personnel de terrain

Orientation théorique	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Objectif de la recherche ◦ Objectifs de la formation ◦ Rôles et responsabilités
Formation à la déontologie	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Principes déontologiques ◦ Procédures pour l'assentiment/le consentement éclairé
Aspects de la collecte de données	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Examen de tous les instruments ◦ Formation au CAPI ◦ Simulations d'entretiens
Orientations sur la sensibilité	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Limiter les biais ◦ Savoir gérer les situations inconfortables

ÉTAPES ET CONSIDÉRATIONS RELATIVES À UNE MISE EN ŒUVRE INDÉPENDANTE

1. Collaborer avec le partenaire de recherche local pour organiser la logistique.

- a. Les aspects logistiques, tels que les rafraîchissements, les indemnités journalières, les locaux, l'équipement audiovisuel et les supports imprimés devraient avoir été budgétisés dans la proposition du partenaire de recherche local.

2. Passer en revue le matériel de formation du partenaire de recherche local

- a. Chacun des trois Instruments ACT comprend des notes de formation spécifiques à certaines questions et activités.
 - i. Entretien structuré : se reporter aux notes figurant dans la colonne « Instructions de préparation et de formation », sous le titre « FORMATION ».
 - ii. Discussion de groupe et entretien approfondi : consulter les encadrés intitulés « NOTES DE FORMATION ».
 - iii. Si toutes les questions et activités doivent être passées en revue lors des séances de formation, une attention particulière doit être portée à ces notes afin de s'assurer de leur com-

préhension par les responsables de la collecte de données.

- b. La *section 7.1* des Modèles de mise en œuvre du Cadre ACT contient un exemple de programme de formation pouvant être utile lors de la planification de la formation du personnel de terrain.
- c. Un manuel de formation aux principes déontologiques est disponible dans la *section 7.2* des Modèles de mise en œuvre du Cadre ACT.

3. Dispenser la formation.

- a. L'équipe de base du partenaire de recherche local dirigera la formation du personnel de terrain.
- b. Au moins un membre de l'équipe de l'organisation chargée de la mise en œuvre doit être présent pendant toute la durée de l'événement.
- c. Au cours de la formation, le représentant de l'organisation chargée de la mise en œuvre prendra la direction des opérations en :
 - i. Présentant le travail
 - ii. Animant une séance de discussion sur le suivi des changements individuels et sociaux dans le temps
 - iii. Répondant aux questions techniques
 - iv. Invitant un haut représentant de l'organisation chargée de la mise en œuvre (par exemple, le ou la responsable de la section concernée ou un autre membre du personnel de haut niveau) à s'adresser aux responsables de la collecte de données à la fin de la formation.

4. Évaluer les performances de l'équipe de terrain.

- a. Profitez de la formation pour évaluer la qualité du personnel de terrain engagé par le partenaire de recherche local.
- b. Discutez avec le partenaire de recherche local des critères de réussite de la formation.
- c. Examinez les résultats à l'issue de la formation et aidez le partenaire de recherche local à choisir les équipes de terrain avant leur déploiement.

Considérations relatives à la formation du personnel de terrain dans le cadre d'une « Mise en œuvre intégrée »

- La formation est aussi importante pour l'intégration du Cadre ACT à un système de suivi et d'évaluation existant que pour une mise en œuvre autonome.
- Il se peut que la formation ne prenne pas autant de temps pour une mise en œuvre partielle, cependant toutes les notes/instructions de formation doivent être examinées et les équipes de terrain doivent s'être familiarisées avec toutes les composantes listées dans le tableau 9.

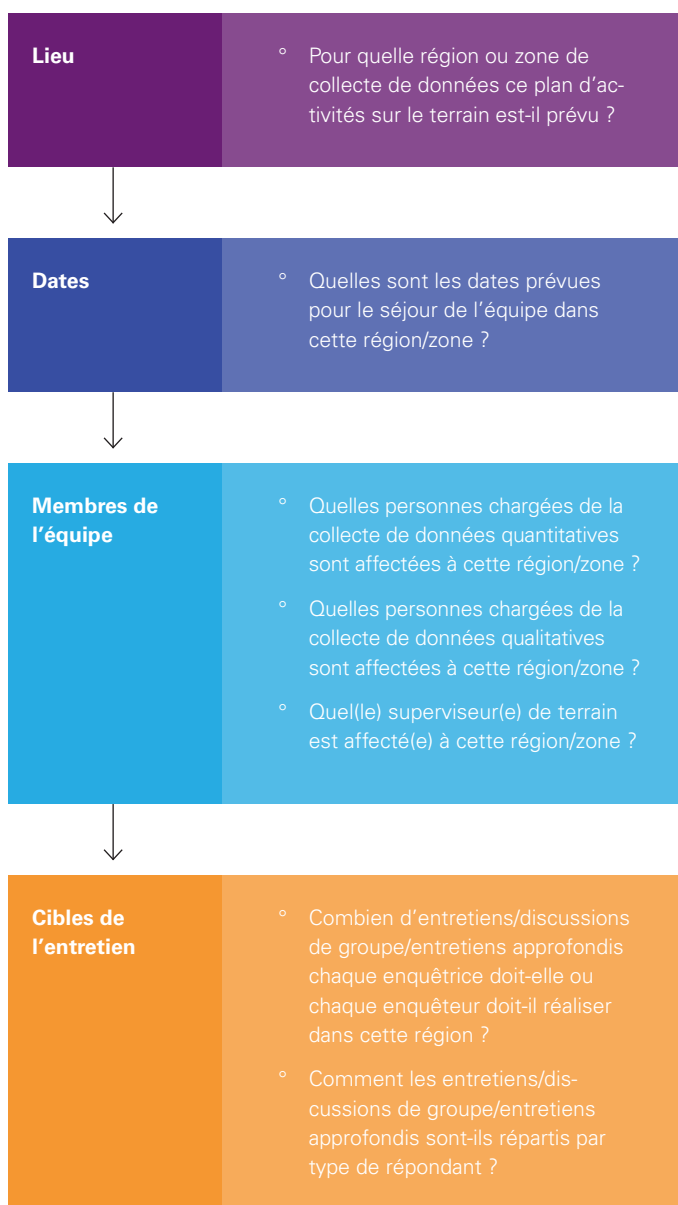
ÉTAPE 7C : COLLECTER LES DONNÉES

Les activités de terrain nécessitent de se rendre sur les sites d'étude pour administrer les instruments de recherche et collecter les données. Cela implique de :

- **Cartographier les foyers sur les sites**
- **Sélectionner et recruter des participant(e)s spécifiques**
- **Réaliser des entretiens structurés et approfondis, et organiser des discussions de groupe**

Bien que le partenaire de recherche local dirige cette étape, l'organisation chargée de la mise en œuvre doit prendre part au suivi de l'avancement et de la qualité tout au long de la procédure.

Figure 16 : Composantes Du Plan D'activités De Terrain



ÉTAPES ET CONSIDÉRATIONS RELATIVES À UNE MISE EN ŒUVRE INDÉPENDANTE

1. Passer en revue le plan d'activités sur le terrain du partenaire de recherche local.

- a. Il peut être très détaillé avec des plans détaillant les activités jour après jour ou ne fournir que de grandes lignes.
- b. La figure 16 présente les éléments qu'il convient de décrire dans le plan d'activités sur le terrain.
- c. Un exemple de plan d'activités sur le terrain est fourni dans la *section 7.1* des Modèles de mise en œuvre du Cadre ACT.

2. Assurer le suivi des activités menées sur le terrain.

- a. Les superviseur(e)s de terrain doivent rendre compte quotidiennement de l'avancement de la collecte de données et des éventuels problèmes rencontrés à l'équipe de gestion du partenaire de recherche local.
 - i. Le nombre de chaque type d'activité de collecte des données réalisée (entretiens/discussions de groupe/entretiens approfondis), avec chaque type de groupe de participant(e)s
 - ii. Un résumé des problèmes rencontrés et de la manière dont ils ont été résolus
 - iii. Tout changement de calendrier anticipé, selon que les activités de collecte des données se déroulent ou non au rythme prévu.
- b. Le partenaire de recherche local doit vous envoyer des mises à jour hebdomadaires comprenant :
 - i. Le nombre de chaque type d'activité de collecte des données réalisée (entretiens/discussions de groupe/entretiens approfondis), avec chaque type de groupe de participant(e)s
 - ii. Un résumé des problèmes rencontrés et de la manière dont ils ont été résolus
 - iii. Tout changement de calendrier anticipé, selon que les activités de collecte des données se déroulent ou non au rythme prévu.
- c. Un modèle de point hebdomadaire sur les activités de terrain est fourni dans la *section 7.1* des Modèles de mise en œuvre du Cadre ACT.

3. S'assurer de la qualité des données.

- a. Le partenaire de recherche local doit décrire ses mécanismes de contrôle de la qualité dans sa proposition.
 - i. Discutez de ces plans en détail avec le partenaire de recherche local avant le début des activités de terrain.
 - ii. Plus particulièrement, convenez avec le partenaire de recherche local du pourcentage d'entretiens que les superviseur(e)s observeront et du pourcentage d'entretiens que les superviseur(e)s contrôleront a posteriori. Ils sont généralement fixés à 10 ou 15 pour cent.
- b. Le *tableau 10* présente certains des mécanismes de contrôle de la qualité qui devraient être mis en place lors des activités de terrain.
- c. Des listes de contrôle de la qualité sont disponibles pour l'entretien structuré, les discussions de groupe et l'entretien approfondi dans les *sections 7.5 à 7.7* des Modèles de mise en œuvre du Cadre ACT.

Tableau 10 : Mécanismes de contrôle de la qualité des activités de terrain**1. Contrôles quotidiens réalisés par le personnel de terrain**

- Les superviseur(e)s de terrain doivent faire le point avec chaque personne chargée de la collecte des données à la fin de la journée pour leur faire part de leurs commentaires et récupérer les supports de l'enquête.

2. Observation de la collecte de données

- Les superviseur(e)s de terrain doivent veiller à ce que les personnes chargées de la collecte des données suivent les protocoles de recherche pour le recrutement, le consentement/l'assentiment et l'administration de l'outil de recherche.
- En règle générale, environ 10 % des entretiens font l'objet d'une observation.

3. Vérification des données

- Les superviseur(e)s de terrain effectuent des contrôles a posteriori, ou des entretiens de vérification, qui consistent à revoir les personnes interrogées précédemment pour leur poser un petit sous-ensemble des questions de l'entretien. Ces réponses sont comparées à celles recueillies par la personne chargée de la collecte des données pour en vérifier l'exactitude.
- Les superviseurs doivent contrôler a posteriori au moins 10 % des entretiens.

4. Suivi du transfert des données

- Lorsqu'un programme CAPI est utilisé, seules des méthodes électroniques de transfert des données sont requises. Les superviseur(e)s de terrain doivent veiller à ce que les personnes chargées de la collecte des données transmettent leurs données à la fin de chaque journée et s'assurer qu'elles ont été reçues par l'équipe centrale du partenaire de recherche local, en particulier lorsque les données sont collectées hors ligne.
- Dans le cas des données qualitatives, les photos du support participatif et les enregistrements audio peuvent également être transmis électroniquement par l'intermédiaire de fichiers cryptés. Les superviseur(e)s doivent s'assurer que toutes les données d'identification sont conservées séparément, mais que les photos et les enregistrements sont correctement étiquetés pour correspondre à l'identifiant unique du groupe de discussion ou de l'entretien approfondi.

Considérations relatives à la collecte de données dans le cadre d'une « Mise en œuvre intégrée »

- Les systèmes de collecte de données devraient déjà être bien établis.
- Examinez les mécanismes de contrôle de la qualité du tableau 10 pour vérifier que votre système ne dispose pas actuellement de l'un d'entre eux et intégrez-en autant que possible.

Burkina Faso
© Luza Zordan for UNFPA



ÉTAPE 8 : NETTOYER ET ANALYSER LES DONNÉES

L'équipe de contrôle de la qualité du partenaire de recherche local doit vérifier les données afin de s'assurer qu'elles sont propres et prêtes à être analysées dès leur réception. À l'issue de la collecte de données, le partenaire de recherche local doit effectuer des vérifications de base, notamment concernant les données manquantes, les codes incorrects et les modèles d'enchaînement des questions. Des listes de contrôle sont à la disposition du partenaire de recherche local dans les *sections 8.1 et 8.2* des Modèles de mise en œuvre du Cadre ACT pour l'aider à nettoyer les données.

Comme indiqué précédemment, l'un des avantages du recours au CAPI réside dans la réduction des temps de saisie et de nettoyage des données. Pour les données qualitatives, le partenaire de recherche local doit enregistrer et étiqueter tous les supports pour faciliter leur identification. Ce n'est que lorsque toutes les données sont considérées comme propres que le partenaire de recherche local doit commencer l'analyse.

Outre le calcul des résultats pour les indicateurs individuels, l'analyse des données doit examiner les constructions de manière générale, en comparant notamment les indicateurs connexes, tels que les connaissances, les attitudes et les comportements, ainsi que les constructions de normes sociales. Ces résultats doivent ensuite être mis en relation avec les indicateurs de produit, de résultat et d'exposition de la section « Suivre les changements individuels et sociaux dans le temps » (section 12 de l'entretien) afin de déterminer la contribution des composantes spécifiques du programme. Ensuite, en examinant l'ensemble des données, il est possible d'adapter et de modifier les approches, les canaux et les messages du programme pour accélérer le changement en fonction des besoins, en se concentrant sur les composantes du programme qui traitent des constructions ACT nécessitant le plus d'attention. La *figure 17* dresse la liste des informations qui peuvent être déduites par les différents types d'analyse de données.

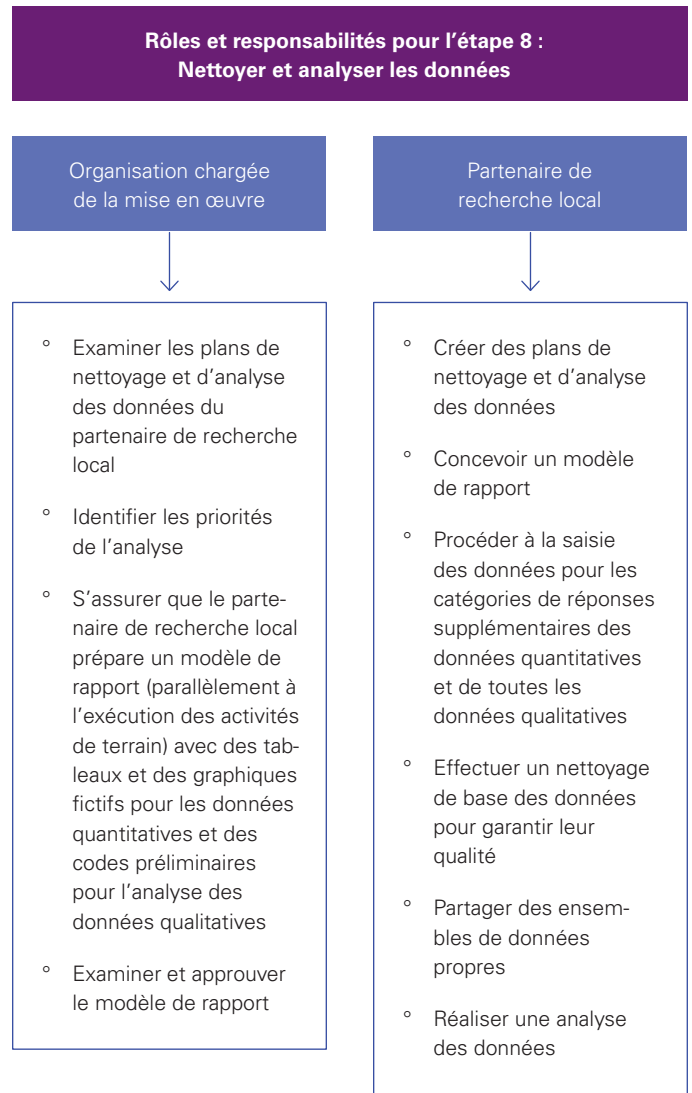
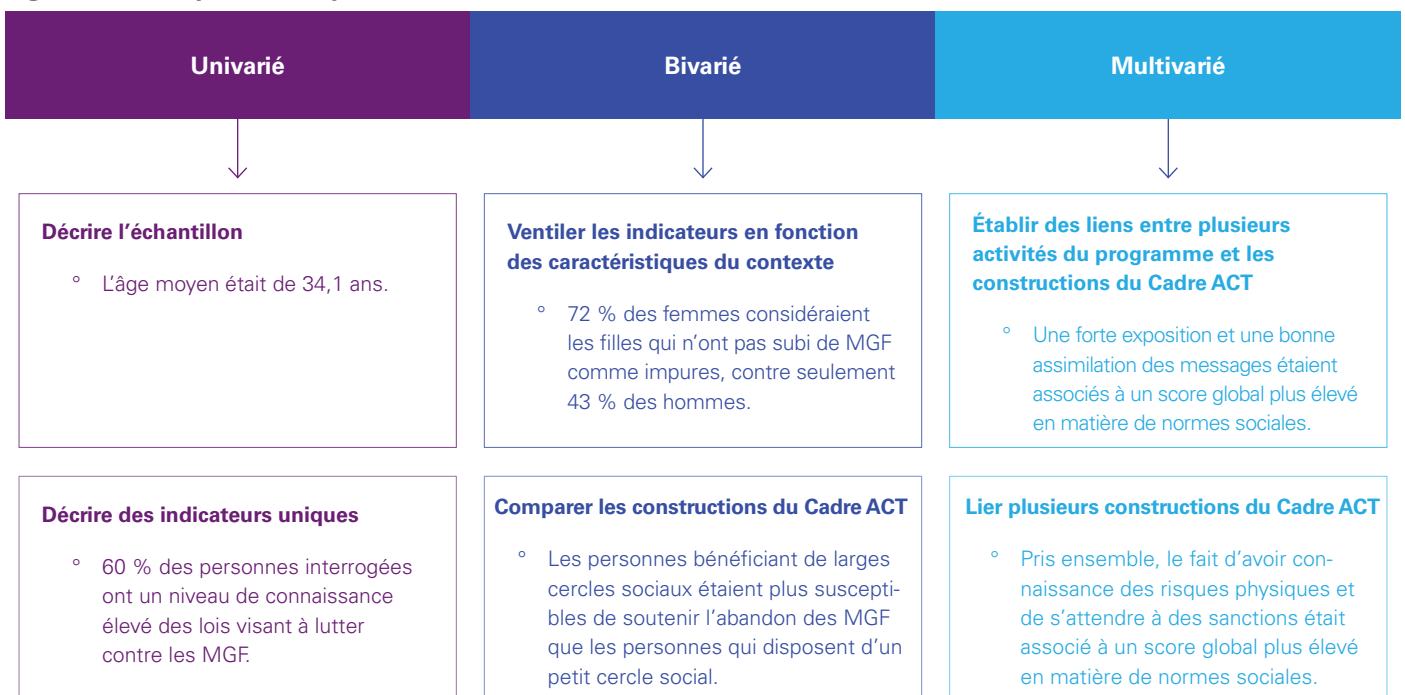


Figure 17 : Exemples D'analyse Des Données Act



ÉTAPES ET CONSIDÉRATIONS RELATIVES À UNE MISE EN ŒUVRE INDÉPENDANTE

1. Créer et passer en revue un modèle de rapport.

- a. Parallèlement à l'exécution des activités de terrain, demandez au partenaire de recherche local de créer un modèle de rapport comportant des tableaux et des graphiques fictifs pour les données quantitatives, et des codes préliminaires pour l'analyse des données qualitatives.
- b. Utilisez ce modèle pour collaborer et convenir du format et du contenu des produits livrables finaux.

2. Passer en revue le plan de nettoyage des données du partenaire de recherche local.

- a. Tout partenaire de recherche local expérimenté doit savoir comment créer un ensemble de données « propres ». Toutefois, même en s'appuyant sur un programme CAPI, il convient de vérifier les données par recoupement. La qualité des données qualitatives doit aussi être soigneusement contrôlée.
- b. Concernant les données quantitatives, il est particulièrement important de vérifier les modèles d'enchaînement des questions afin d'établir des dénominateurs adéquats pour les indicateurs.
- c. Pour les données qualitatives, examinez les données manquantes et les réponses qui ne correspondent pas aux codes de l'analyse thématique.
- d. Assurez-vous que le partenaire de recherche local a prévu du temps et des ressources pour le nettoyage des données.

3. Passer en revue le plan d'analyse des données du partenaire de recherche local.

- a. Comment les indicateurs seront-ils ventilés selon différentes variables contextuelles ? Par exemple :
 - i. Toutes les variables seront rapportées par type de participant(e) et par région ; ou
 - ii. Les variables de la rubrique « Tenir compte du contexte » doivent être rapportées par âge et par genre.
- b. Quelles constructions de « A » et « C » seront comparées (voir la *figure 7*, section 2.2) ? Par exemple :
 - i. Quel sont les liens entre savoir et normes injonctives ?
 - ii. De quelle manière les attitudes et le pouvoir sont-ils liés ?
 - iii. Remarque : Ce sont les similitudes et les différences entre les constructions qui mettent en évidence le processus de changement.
- c. Quels indicateurs doivent être stratifiés par les indicateurs de produit, de résultat et d'exposition



de la section « Suivre les changements individuels et sociaux » ? Par exemple :

- i. Les personnes qui ont davantage été exposées à l'intervention ont-elles un score global de normes sociales plus élevé ?
- d. Modalités d'intégration des données qualitatives.
 - i. Tous les partenaires de recherche locaux n'ont pas d'expérience avec ce type de données, vous devez donc vous assurer qu'ils disposent d'un plan, notamment de codes pour l'analyse thématique, pour exploiter au mieux les données qualitatives recueillies.
 - ii. Utilisez des extraits tirés des activités qualitatives pour confirmer, rejeter et/ou expliquer les résultats obtenus grâce au questionnaire quantitatif.

Dans les tableaux de la *section 4* du présent document, pour chaque indicateur figurant dans la colonne de gauche, les questions correspondantes du questionnaire de l'entretien structuré sont également indiquées. En outre, une explication du calcul de l'indicateur à partir des données recueillies à l'aide de ces questions connexes est fournie.

Considérations relatives au nettoyage et à l'analyse des données dans le cadre d'une « Mise en œuvre intégrée »

- Ajoutez les considérations relatives à l'analyse des nouveaux indicateurs ACT à vos plans actuels d'analyse des données.

ÉTAPE 9 : DIFFUSER LES RESULTATS

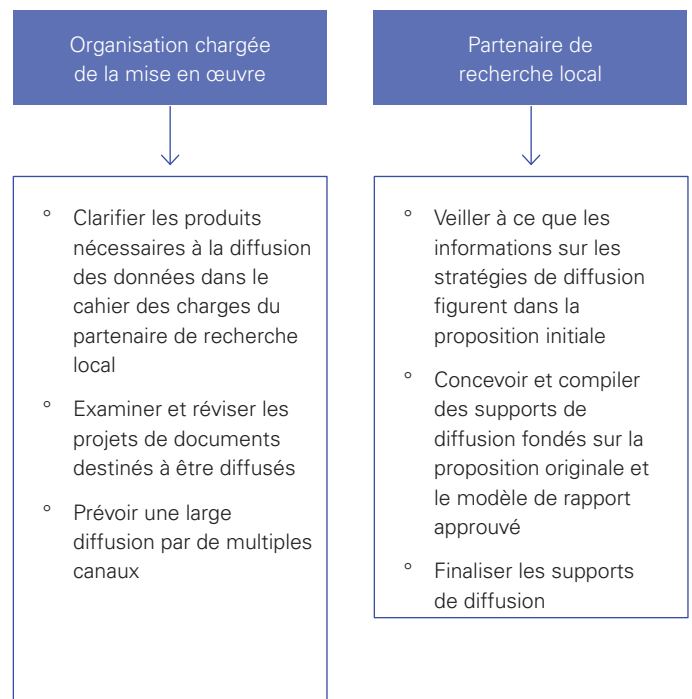
L'élaboration de rapports et la diffusion des résultats sont essentielles à plusieurs égards :

- **La communication des résultats aux parties prenantes des travaux de recherche peut leur permettre d'approfondir leur lien avec le programme, renforçant ainsi l'engagement et l'adhésion de la communauté.**
- **La communication des résultats aux responsables de la mise en œuvre des programmes leur permet d'intégrer les conclusions à leurs programmes et d'améliorer l'efficacité des interventions.**
- **La diffusion des résultats aux niveaux régional et mondial offre la possibilité d'élaborer les futurs programmes en s'appuyant sur une base factuelle solide.**

ÉTAPES ET CONSIDÉRATIONS RELATIVES À UNE MISE EN ŒUVRE INDÉPENDANTE

- 1. S'assurer que le partenaire de recherche local dispose d'un plan de diffusion clair, décrit dans sa proposition et élaboré au cours de la phase de lancement.**
 - a. Idéalement, ce plan comprendra une variété de produits de diffusion pour diverses parties prenantes susceptibles d'avoir besoin d'informations dans différents formats.
- 2. Créer une liste exhaustive des parties prenantes avec lesquelles les informations doivent être partagées. Les informations doivent être transmises au moins aux :**
 - a. Responsables de la mise en œuvre du programme
 - b. Partenaires gouvernementaux
 - c. Personnes participant à l'étude
 - d. Organismes de coordination des programmes régionaux.
- 3. Élaborez un calendrier de diffusion des résultats auprès des différents groupes de parties prenantes.**

Rôles et responsabilités pour l'étape 9 : Diffuser les résultats



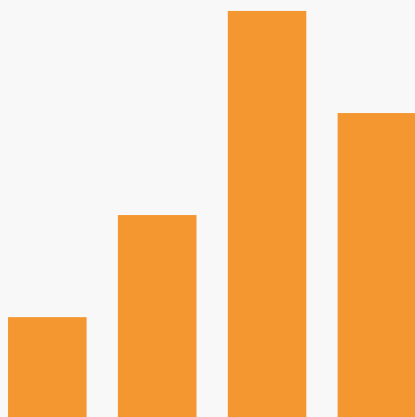
Considérations relatives à la diffusion des résultats dans le cadre d'une « Mise en œuvre intégrée »

- Appuyez-vous sur les modèles de rapports existants pour orienter le processus de diffusion.
- Soulignez les efforts spécifiques de communication pour le changement social et comportemental et la manière dont ils sont liés aux résultats.
- Associez les résultats obtenus en matière de normes sociales aux informations de « Suivi des changements individuels et sociaux » pour expliquer leur contribution aux résultats.
- Soulignez les résultats obtenus en matière de normes sociales dans le cadre d'un rapport plus large afin de renforcer le soutien en faveur des travaux portant sur les normes sociales.

SECTION 4

INDICATEURS

DU CADRE ACT



Les six sous-sections suivantes (4.1 à 4.6) s'articulent autour des constructions du Cadre ACT (A-C-T) (voir la *figure 7, section 2.2*). Chaque sous-section décrit les indicateurs associés à chaque construction et la manière dont ces indicateurs peuvent être exploités pour faciliter l'analyse et l'interprétation des données. Cette section explique la raison pour laquelle les indicateurs doivent être mesurés ainsi que la manière dont ils sont liés les uns aux autres et au continuum plus large du changement. Elle vous permet en outre de sélectionner tous les indicateurs ou seulement les indicateurs clés que vous souhaitez utiliser pendant la mise en œuvre du Cadre ACT (mise en œuvre indépendante ou intégrée) pour le suivi et l'évaluation de votre programme.

Les *tableaux 4 à 17* présentent les méthodes quantitatives de mesure des indicateurs ; toutes les questions de ces tableaux sont tirées du questionnaire de l'entretien structuré. Les méthodes qualitatives d'évaluation des indicateurs des *tableaux 4 à 17* sont présentées dans la section 4.6 : « Confirmer toutes les données et analyses par triangulation », mais aussi dans le *tableau 18*.

Une fois les indicateurs pertinents sélectionnés (voir l'étape 2 de la section 3, plus haut dans le présent document), utilisez les Instruments ACT pour inclure les questions et les activités qualitatives correspondant aux indicateurs que vous avez choisis.

Remarque : il se peut que tous les indicateurs énumérés dans cette section ne semblent pas être les mesures les plus efficaces pour les constructions individuelles d'un point de vue académique. Toutes les questions et tous les indicateurs ont été évalués en priorité au regard de i) la faisabilité pour une organisation de mise en œuvre et ii) la capacité à dresser un panorama global du changement des normes sociales relatives aux MGF. Des études approfondies sur des constructions complexes, telles que les cercles sociaux, le genre et les normes sociales, peuvent fournir des mesures plus rigoureuses que celles présentées ici.

4.1 ÉVALUER CE QUE LES PERSONNES SAVENT, RESSENTENT ET FONT

Cette section concerne les facteurs individuels liés à la construction « Évaluer ce que les personnes savent, ressentent et font » du Cadre ACT. Les indicateurs de cette section portent sur les connaissances des personnes au sujet des MGF, leurs attitudes à l'égard des MGF et leurs comportements relatifs aux MGF. Les connaissances, les attitudes et les comportements sont tous interdépendants, c'est pourquoi la mesure de ces indicateurs est essentielle pour identifier les voies de changement, en décrivant un ensemble clair d'étapes par lesquelles passent les individus et les communautés lorsqu'ils choisissent, adoptent et perpétuent une pratique néfaste, telle que les MGF.

Des connaissances correctes et factuelles sur les MGF, avec une compréhension précise des risques à court et à long terme, peuvent aider à réfuter les idées fausses et à faire évoluer les attitudes en faveur de l'abandon et de l'élimination des MGF. Les attitudes peuvent influencer les connaissances, le comportement réel et le changement social. Ainsi, les personnes ayant des attitudes plus négatives à l'égard des MGF sont plus susceptibles d'abandonner cette pratique. Le changement de comportement est la dernière étape du continuum du changement au niveau individuel. Chaque personne ou famille choisissant d'abandonner les MGF signifie que la communauté fait un pas de plus vers un changement à l'échelon communautaire, et que la région ou le pays se rapproche d'un changement social à plus grande échelle.

Les sous-sections ci-dessous traitent successivement des termes « savoir », « ressentir » et « faire ».

4.1.1. ÉVALUER CE QUE LES PERSONNES SAVENT

Les indicateurs « Évaluer ce que les personnes savent » portent sur la connaissance des MGF, la classification des MGF comme pratique néfaste, les informations factuelles sur les types de MGF et les lois relatives aux MGF, comme indiqué dans le *tableau 11*. D'une manière générale, plus le niveau de connaissances des personnes dans ces domaines est élevé, plus il est probable qu'elles adoptent des attitudes plus favorables à l'élimination des MGF, et qu'elles choisissent finalement de ne pas faire pratiquer de MGF sur leurs filles et de promouvoir l'abandon des MGF au sien de la communauté.



Tableau 11 : Indicateurs, Questions Et Calculs Pour Evaluer Ce Que Les Personnes Savent

Indicateur	Questions de l'entretien structuré	Description et remarques
Pourcentage de la population qui connaît les MGF	C.1 Dans certains pays, les pratiques traditionnelles qui ont cours peuvent être néfastes pour les filles et les femmes. Avez-vous déjà entendu parler de telles pratiques traditionnelles ? Quelles sont-elles ?	DESCRIPTION : Pourcentage de personnes qui répondent « MGF » à la question C.1 et « Oui » à la question C.2 REMARQUE : les questions C.3 et C.4 servent à déterminer si le ou la participant(e) remplit les conditions pour participer à l'enquête et ne doivent pas être utilisées pour calculer cet indicateur.
	C.2 Dans certains pays, il existe une pratique qui consiste à couper une partie des organes génitaux des filles. Avez-vous déjà entendu parler d'une telle pratique ?	
	C.3 Cette pratique est souvent désignée sous le terme « mutilations génitales féminines » ou MGF. Avez-vous déjà entendu ce terme – MGF ?	
	C.4 Pouvez-vous décrire les différentes façons dont les MGF peuvent être pratiquées sur une fille ? (Utilisez un schéma des organes génitaux externes)	
Pourcentage de la population qui identifie les MGF comme une pratique traditionnelle néfaste	C1. Dans certains pays, il existe des pratiques traditionnelles qui peuvent être néfastes pour les filles et les femmes. Avez-vous déjà entendu parler de telles pratiques traditionnelles ? Quelles sont-elles ?	DESCRIPTION : Pourcentage de personnes qui répondent « Oui » à la question C.1
Pourcentage de la population qui connaît les quatre types de MGF	C.4 Pouvez-vous décrire les différentes façons dont les MGF peuvent être pratiquées sur une fille ? (Utilisez un schéma des organes génitaux externes)	DESCRIPTION : Pourcentage de personnes qui citent les quatre types de MGF REMARQUE : Il convient d'inclure cette rubrique si les activités de votre programme sont centrées sur la sensibilisation aux quatre types de MGF.

s. o.	C.5 Quels sont les termes utilisés par la population locale pour faire référence à cette pratique (MGF) ?	REMARQUE : Cette question est posée à des fins de programmation et pour permettre à l'enquêtrice ou à l'enquêteur de savoir comment faire référence aux MGF pendant l'entretien.
Pourcentage de la population qui connaît des lois sur les MGF	F.1 Connaissez-vous des lois sur les MGF ?	DESCRIPTION : Pourcentage de personnes qui répondent « Oui » à la question F.1
Pourcentage de la population qui peut citer au moins une loi visant à lutter contre les MGF	F.2 Quelles lois internationales, nationales ou locales/traditionnelles relatives aux MGF connaissez-vous ?	DESCRIPTION : Pourcentage de personnes qui citent au moins une loi en réponse à la question F.2 REMARQUE : Même si cette question dispose d'un modèle d'enchaînement, le dénominateur doit toujours être l'échantillon total. Cet indicateur peut être adapté en fonction de la mesure dans laquelle les objectifs et les messages des activités de communication sont centrés sur l'amélioration de la connaissance de lois spécifiques. Cette question peut être utilisée afin de valider les réponses données à la question F.1.
Pourcentage de la population qui connaît les sanctions légales encourues pour la pratique des MGF	F.3 Quelles sanctions les personnes enfreignant la loi (personnes pratiquant les MGF) encourrent-elles ?	DESCRIPTION : Pourcentage de personnes qui citent au moins une sanction en réponse à la question F.3
Pourcentage de la population qui connaît des cas dans lesquels les lois sur les MGF ont été appliquées	F.4 Connaissez-vous des personnes ou des familles qui ont été sanctionnées par la loi pour avoir pratiqué des MGF ?	DESCRIPTION : Pourcentage de personnes qui répondent « Oui » à la question F.4
s. o.	F.5 Pouvez-vous décrire ce qui s'est passé ?	REMARQUE : Si l'on inclut l'indicateur associé à la question F.4, la question F.5 permet de valider les poursuites judiciaires spécifiques engagées.
Nombre moyen de risques associés aux MGF dont la population a connaissance	F.6 Quels sont les risques physiques associés aux MGF pour les filles et les femmes ?	DESCRIPTION : Nombre moyen de risques totaux mentionnés dans les trois questions
-OU-	F.7 Quels sont les risques psychologiques associés aux MGF ?	REMARQUE : le code de la question F.8 doit être modifié lorsqu'elle est incluse dans cet indicateur, car la réponse souhaitée pour les questions F.6 et F.7 requiert d'énumérer plus de risques, tandis que la réponse souhaitée pour la question F.8 requiert d'énumérer moins de risques.
Pourcentage de la population qui connaît au moins un risque associé aux MGF	F.8 Quels sont les risques sociaux associés au fait de ne pas subir de MGF ?	Vous pouvez également considérer ces trois risques comme des indicateurs individuels : risques physiques, psychologiques et sociaux.

s. o.

F.9 Comment pouvez-vous savoir si une fille a subi une MGF simplement en la regardant ?

REMARQUE : Cette question permet aux organismes chargés de la mise en œuvre et aux chercheuses et chercheurs de déterminer les « marqueurs culturels » des MGF qui peuvent être utilisés pour confirmer les données sur l'incidence des MGF par triangulation.

4.1.2 ÉVALUER CE QUE LES PERSONNES RESSENTENT

Les indicateurs « Évaluer ce que les personnes ressentent » mesurent les attitudes liées aux MGF. Mesurer l'affect est un défi en soi ; le Cadre ACT propose donc plusieurs options pour appréhender « ce que les personnes ressentent » (*tableaux 12 à 14*). Le Cadre ACT dispose d'indicateurs permettant d'appréhender les croyances relatives aux MGF en fonction de plusieurs aspects (par exemple, l'identité, la religion, etc.), les perceptions des filles et des femmes qui ont subi ou non des MGF, les perceptions des communautés pratiquant ou non les MGF, le soutien déclaré à la poursuite ou à l'abandon des MGF, les intentions comportementales et l'efficacité personnelle.

La première série d'indicateurs « Évaluer ce que les personnes ressentent » évalue les croyances relatives aux MGF en fonction de plusieurs aspects : le genre/le pouvoir/le contrôle,

l'identité personnelle, la religion, la santé et les droits humains (*voir le tableau 12*). Notez que les questions sur le genre visent à examiner les croyances relatives aux MGF qui sont directement liées au genre. La section « Tenir compte du contexte » (section 4.3 du présent document) permet une prise en compte plus large et contextuelle du genre. Si le genre est une priorité de votre programme, assurez-vous d'inclure l'indicateur « Score moyen sur les croyances relatives aux MGF en lien avec le genre/le pouvoir/le contrôle » ainsi que les questions connexes G.1 à G.10. Par ailleurs, les activités qualitatives permettent une meilleure compréhension du genre, veillez donc à inclure autant d'activités qualitatives (discussions de groupe et entretiens approfondis) que possible. La section 4.6 ci-dessous, « Confirmer toutes les données et analyses par triangulation », décrit les activités qualitatives du Cadre ACT.

Tableau 12 : Indicateurs, Questions Et Calculs Pour Evaluer Ce Que Les Personnes Ressentent – Croyances Relatives Aux Mgf

Indicateur	Questions de l'entretien structuré	Description et remarques
Score moyen sur les croyances relatives aux MGF en lien avec le genre/le pouvoir/le contrôle	G.1 Les MGF marquent le passage de l'enfance à l'âge adulte des filles.	DESCRIPTION : Score moyen sur les 10 questions REMARQUE : Le code de la question G.10 doit être modifié lorsqu'elle est incluse dans cet indicateur, car un score élevé à cette question indique des croyances sur les MGF opposées aux neuf autres questions.
	G.2 Les MGF apprennent aux filles à être obéissantes.	
	G.3 Les MGF permettent aux filles/femmes de rester propres.	
	G.4 Les MGF permettent aux filles/femmes de rester pures avant le mariage.	
	G.5 Les MGF permettent aux filles/femmes de rester féminines.	
	G.6 Les filles peuvent être socialisées même sans subir de MGF.	
	G.7 Les MGF apprennent aux filles à être respectueuses.	
	G.8 Les MGF aident une fille/femme à rester vierge jusqu'à son mariage.	

	G.9 Les MGF rendent les filles/ femmes moins dévergondées.	
	G.10 Les hommes apprécient davantage les relations sexuelles avec les femmes qui n'ont pas subi de MGF.	
Score moyen sur les croyances relatives aux MGF en lien avec l'identité	G.11 Les MGF ont toujours fait partie de nos traditions.	DESCRIPTION : Score moyen sur les trois questions
	G.12 Les MGF font partie de notre culture.	
	G.13 Les MGF font partie de notre identité.	
Score moyen sur les croyances relatives aux MGF en lien avec la religion	G.14 La pratique des MGF est un devoir religieux/une obligation religieuse.	DESCRIPTION : Score moyen sur les six questions REMARQUE : Les questions G.15 et G.16 doivent être posées uniquement si la population qui pratique les MGF est chrétienne, et les questions G.17, G.18 et G.19 doivent être posées uniquement si la population qui pratique les MGF est musulmane.
	G.15 La Bible contient des versets qui rendent la pratique des MGF obligatoire.	
	G.16 La Bible contient des versets qui recommandent la pratique des MGF.	
	G.17 Le Coran comporte des hadiths qui recommandent la pratique des MGF.	
	G.18 Le Coran comporte des hadiths qui rendent la pratique des MGF obligatoire.	
	G.19 L'islam interdit les MGF relevant de l'infibulation.	
Score moyen sur les croyances relatives aux MGF en lien avec la santé	G.20 Les MGF préparent les filles à l'accouchement.	DESCRIPTION : Score moyen sur les huit questions REMARQUE : Les codes des questions G.20, G.21 et G.25 doivent être modifiés lorsqu'elles sont incluses dans cet indicateur, car un score élevé à ces questions indique des croyances sur les MGF opposées aux neuf autres questions.
	G.21 Les MGF sont des pratiques parfaitement sûres.	
	G.22 Les MGF sont très douloureuses.	
	G.23 Les MGF peuvent provoquer des saignements abondants.	
	G.24 Les MGF peuvent causer de graves problèmes lors de l'accouchement.	
	G.25 Les MGF sont sûres si elles sont pratiquées par un professionnel de santé qualifié.	
	G.26 La pratique des MGF entraîne un risque de contracter le tétanos si elle est exercée avec un instrument en métal rouillé.	
	G.27 Les MGF peuvent propager le VIH/SIDA.	

Score moyen sur les croyances relatives aux MGF en lien avec les droits humains

G.28 La loi soutient les personnes qui abandonnent la pratique des MGF.

DESCRIPTION : Score moyen sur les trois questions

G.29 Les MGF sont une violation des droits humains des filles.

G.30 Les MGF sont une forme de violence à l'égard des femmes.

La présente sous-section, intitulée « Évaluer ce que les personnes ressentent », évalue et permet de comparer les attitudes envers les filles et les femmes qui ont subi ou non des MGF, ainsi que les communautés qui pratiquent ou non les MGF (*tableau 13*). Ces questions, qui sont axées sur les attitudes générales des participant(e)s, utilisent une série d'échelles sémantiques différentielles assorties de catégories positives et négatives. Cela facilite les comparaisons entre les filles qui ont subi ou non des

MGF et les communautés qui pratiquent ou non les MGF, ainsi que les attitudes envers les filles considérées individuellement par rapport aux communautés entières. Notez que s'il est important de prétester toutes les questions, il peut être absolument essentiel de soumettre les questions sémantiques différentielles (H.1 à H.20) au prétest, car les attributs permettant de comparer les filles qui ont subi ou non des MGF et les communautés qui pratiquent ou non les MGF peuvent varier.

Tableau13 : Indicateurs, Questions Et Calculs Pour Evaluer Ce Que Les Personnes Ressentent – Attitudes A L'égard Des Mgf

Indicateur	Questions de l'entretien structuré	Description et remarques
Pourcentage de la population qui considère les filles qui n'ont pas subi de MGF plus positivement que les filles qui en ont subi -OU- Score moyen des filles ayant subi des MGF par rapport à celles qui n'en ont pas subi	H.1/H.6 En mauvaise santé–En bonne santé	DESCRIPTION : Pourcentage de filles qui n'ont subi aucune forme de MGF (H.6–H.9) supérieur au pourcentage de filles qui ont subi une forme de MGF (H.1–H.4) -OU- Différence entre les scores moyens des participant(e)s aux questions H.1 à H.4 et H.6 à H.9
	H.2/H.7 Sales–Propres	
	H.3/H.8 Impures–Pures	
	H.4/H.9 Différentes–Égales	
	Les questions H.1 à H.4 concernent les filles qui ont subi des MGF.	
s. o.	H.5/H.10 Traditionnelles–Modernes	REMARQUE : Les questions H.5 et H.10 peuvent être intégrées à l'indicateur précédent si les messages programmatiques suggèrent que l'abandon des MGF est « moderne ». Ces questions doivent être interprétées avec précaution, car la modernité n'est pas perçue comme une caractéristique « souhaitable » par tous les groupes.

Pourcentage de la population qui considère les communautés qui ne pratiquent pas les MGF plus positivement que les communautés qui les pratiquent	H.11/H.16 En mauvaise santé–En bonne santé	DESCRIPTION : Pourcentage de personnes qui accordent une note plus élevée aux communautés qui ont abandonné les MGF (H.16-H.19) qu’aux communautés qui les pratiquent (H.11-H.14)
-OU-	H.12/H.17 Sales–Propres	
Scores moyens des communautés qui pratiquent les MGF et des communautés qui ne les pratiquent pas	H.13/H.18 Impures–Pures	DESCRIPTION : Différence entre le score moyen donné par les participant(e)s aux questions H.11 à H.14 et H.16 à H.19
	H.14/H.19 Inégalitaires–Égalitaires	
	Les questions H.11 à H.14 concernent les communautés au sein desquelles les MGF sont pratiquées.	
	Les questions H.16 à H.19 concernent les communautés au sein desquelles les MGF ne sont pas pratiquées.	
s. o.	H.15/H.20 Traditionnelles–Modernes	REMARQUE : Les questions H.15 et H.20 peuvent être intégrées à l’indicateur précédent si les messages programmatiques suggèrent que l’abandon des MGF est « moderne ». Il convient cependant d’interpréter ces questions avec précaution, car la modernité n’est pas perçue comme une caractéristique « souhaitable » par tous les groupes.

Cette sous-section comprend également un indicateur essentiel : le soutien publiquement assumé en faveur de l’abandon des MGF (tableau 14). Au-delà du soutien en faveur de l’abandon des MGF, le fait de se considérer soi-même comme un agent du changement peut avoir un impact sur la décision finale d’abandonner les MGF, mais aussi d’encourager leur abandon au sein d’une communauté. Un indicateur sur le sentiment de responsabilité dans l’abandon des MGF au sein de la communauté a donc été inclus.

En outre, deux indicateurs se concentrent sur l’intention comportementale des participants(e)s – qui précède le passage à l’acte – concernant la pratique des MGF sur leurs propres filles et au mariage avec une femme qui n’a pas subi de MGF. Le dernier indicateur de cette section porte sur l’efficacité personnelle, soit la confiance en soi concernant la prise de décisions sur les MGF. Les personnes qui obtiennent un score élevé sur l’échelle de l’efficacité personnelle sont plus susceptibles de soutenir l’abandon des MGF, même en étant confrontées à des pressions extérieures.

Tableau14 : Indicateurs, Questions Et Calculs Pour Evaluer Le Ressenti Des Personnes - Soutien En Faveur De L’abandon Et Intention De Comportement

Indicateur	Questions de l’entretien structuré	Description et remarques
Pourcentage de la population qui soutient l’abandon des MGF	I.1 Pensez-vous que les MGF doivent être poursuivies ou abandonnées ?	DESCRIPTION : Pourcentage de personnes qui répondent « abandonnées » à la question I.1
s. o.	D.1 Sur une échelle de 1 à 5, où 1 correspond à « tout à fait opposé(e) » et 5 à « tout à fait favorable », comment évaluez-vous votre opposition ou votre soutien à la poursuite des MGF ?	DESCRIPTION : Pourcentage de personnes qui répondent « tout à fait » à la question D.1 REMARQUE : La question D.1 peut être utilisée pour valider les réponses données à la question I.1. L’analyse peut aussi bien porter sur les réponses « tout à fait opposé(e) » que sur les réponses « tout à fait favorable ».

Pourcentage de la population qui déclare que son opinion personnelle et l'opinion de l'ensemble de son cercle social sur la poursuite des MGF convergent.	Sur une échelle de 1 à 5, où 1 correspond à « tout à fait opposé(e) » et 5 à « tout à fait favorable »...	DESCRIPTION : Pourcentage de personnes qui répondent « tout à fait opposé(e) » ou « tout à fait favorable » aux questions D1 à D.7
	D.1 ... comment évaluez-vous votre opposition ou votre soutien à la poursuite des MGF ?	
	D.2 ... comment évaluez-vous l'opposition ou le soutien à la poursuite des MGF parmi vos parents proches ?	
	D.3 ... comment évaluez-vous l'opposition ou le soutien à la poursuite des MGF parmi les membres de votre famille élargie ?	
	D.4 ... comment évaluez-vous l'opposition ou le soutien à la poursuite des MGF parmi vos amis et vos pairs ?	
	D.5 ... comment évaluez-vous l'opposition ou le soutien à la poursuite des MGF parmi les membres de votre communauté ?	
	D.6 ... comment évaluez-vous l'opposition ou le soutien à la poursuite des MGF parmi d'autres personnes dont l'avis compte pour vous?	
	D.7 ... comment évaluez-vous l'opposition ou le soutien à la poursuite des MGF dans la société en général ?	
Pourcentage de la population ayant un sentiment de responsabilité dans l'abandon des MGF	I.2 À qui revient la responsabilité de faire cesser les MGF dans votre communauté ?	DESCRIPTION : Pourcentage de personnes qui répondent « moi-même » ou « tout le monde » à la question I.2 REMARQUE : Le dénominateur inclut uniquement les personnes ayant répondu « les MGF devraient être abandonnées » à la question I.1.
Pourcentage de la population prête à soutenir publiquement une personne qui a décidé de ne pas faire pratiquer de MGF sur ses filles ou les femmes de sa famille.	N.15 Soutiendriez-vous publiquement une personne qui a décidé de ne pas faire pratiquer de MGF sur ses filles ou les femmes de sa famille ?	DESCRIPTION : Pourcentage de personnes qui répondent « oui » à la question N.15

<p>Pourcentage de personnes qui n'ont pas l'intention de faire pratiquer des MGF sur leur(s) fille(s)</p>	<p>J.1 Imaginez que votre fille, majeure, évolue actuellement au sein de votre communauté sans avoir subi de MGF. Sur une échelle de 1 à 5, où 1 correspond à « tout à fait improbable » et 5 à « tout à fait probable », quelle est la probabilité ou la possibilité que vous fassiez en sorte que votre fille subisse une MGF ?</p>	<p>DESCRIPTION : Pourcentage de personnes qui répondent 1 (« tout à fait improbable ») à la question J.1</p>
<p>-OU-</p>		<p>-OU-</p>
<p>Taux moyen d'intention de faire pratiquer une MGF sur une de ses filles majeures</p>		<p>Moyenne des scores obtenus à la question J.1</p>
<p>Pourcentage de la population qui pense que tous les garçons/hommes sont disposés à épouser des filles/femmes qui n'ont pas subi de MGF</p>	<p>J.2 Sur une échelle de 1 à 10, où 1 correspond à « aucun » et 10 à « tous », environ combien de garçons/hommes dans votre communauté pensez-vous disposés à épouser des filles/femmes qui n'ont pas subi de MGF ?</p>	<p>DESCRIPTION : Pourcentage de personnes qui répondent 10 (« tous ») à la question J.2</p>
<p>-OU-</p>		<p>-OU-</p>
<p>Perception moyenne du pourcentage de garçons/hommes disposés à épouser des filles/femmes qui n'ont pas subi de MGF</p>		<p>Moyenne des scores obtenus à la question J.2</p>
<p>Pourcentage de la population faisant preuve d'efficacité personnelle quant à la prise de décisions sur les MGF.</p>	<p>Sur une échelle de 1 à 5, où 1 correspond à « pas du tout convaincu(e) » et 5 à « tout à fait convaincu(e) »...</p>	<p>DESCRIPTION : Pourcentage de personnes ayant obtenu un score total d'au moins 15 sur les cinq questions</p>
<p>-OU-</p>		<p>-OU-</p>
<p>Score moyen d'efficacité personnelle</p>	<p>K.1 Dans quelle mesure êtes-vous convaincu(e) de pouvoir continuer/abandonner les MGF, même si votre famille est en désaccord avec vous ?</p>	<p>Score moyen sur les cinq questions</p>
	<p>K.2 Dans quelle mesure êtes-vous convaincu(e) de pouvoir résister aux pressions extérieures en faveur de la poursuite/de l'abandon des MGF, si vous faites suffisamment d'efforts ?</p>	<p>REMARQUE : Utiliser le mot « continuer » ou « abandonner » en fonction de la réponse du participant à la question I.1.</p>
	<p>K.3 Dans quelle mesure êtes-vous convaincu(e) d'avoir les capacités nécessaires pour rester calme face aux pressions en faveur de la poursuite/de l'abandon des MGF ?</p>	
	<p>K.4 Si vous êtes confronté(e) à des difficultés parce que vous souhaitez continuer/abandonner les MGF, dans quelle mesure êtes-vous convaincu(e) de pouvoir trouver une solution ?</p>	
	<p>K.5 Dans quelle mesure êtes-vous convaincu(e) de pouvoir résister à une personne qui fait pression sur vous en faveur de la poursuite/de l'abandon des MGF ?</p>	

4.1.3 ÉVALUER CE QUE LES PERSONNES FONT

Pour « évaluer ce que les personnes font », il convient de mesurer les déclarations individuelles relatives aux comportements réels liés aux MGF. Nous reconnaissons que les données auto-déclarées sont moins fiables que les examens cliniques, par exemple, pour déterminer avec précision l'incidence et la prévalence réelles des comportements et des pratiques étudiés. Cependant, rassembler des données cliniques pour évaluer les comportements n'est pas pratique. Par ailleurs, les données sur la prévalence tirées des enquêtes démographiques et de santé (EDS) et des enquêtes par grappes à indicateurs multiples (MICS) s'appuient également sur des données auto-déclarées. En raison des efforts déployés aux niveaux mondial, national, régional et local (notamment avec les déclarations et les campagnes) visant à faire reconnaître les MGF comme une violation des droits humains, il est probable que la prévalence des MGF soit plutôt sous-déclarée que surdéclarée, en particulier lorsque les MGF sont pratiquées sur des nourrissons ou de jeunes enfants. Des efforts sont déployés pour réduire les biais de désirabilité sociale liés à l'auto-déclaration en mesurant le pourcentage de la population qui déclare qu'au moins un membre de sa famille a subi une MGF. Ainsi, la désirabilité sociale peut être mieux interprétée en se renseignant sur d'autres individus que la personne interrogée elle-même. De même, les données peuvent être comparées entre les différents indicateurs d'action afin de déterminer comment les décisions de pratiquer les MGF varient d'une famille à l'autre.

Les cinq indicateurs compris dans cette section fournissent des informations sur la prévalence perçue des MGF, les changements en faveur de l'abandon des MGF observés à travers le comportement des tuteurs et des tuteurs, qui prennent en dernier ressort la décision de faire subir ou non des MGF à leurs filles, et la proportion d'individus disposés à soutenir les personnes qui choisissent d'abandonner les MGF (voir le tableau 15). La réduction de la prévalence des MGF et le changement vers un plus soutien plus important en faveur de l'abandon des MGF, tels que mesurés par ces indicateurs, constituent la dernière étape du continuum du changement au niveau des individus.



Burkina Faso
© Luza Zordan for UNFPA

Tableau 15 : Indicateurs, Questions Et Calculs Pour Evaluer Ce Que Les Personnes Font

Indicateur	Questions de l'entretien structuré	Description et remarques
Pourcentage de filles et de femmes ayant subi des MGF	<p>L.1 Avez-vous subi des MGF ?</p> <p>L.2 Votre épouse a-t-elle subi des MGF ?</p>	<p>DESCRIPTION : Pourcentage de personnes qui répondent « Non » à la question L.1 ou L.2</p> <p>REMARQUE : Dénominateur : les personnes interrogées sont uniquement des femmes ou des hommes mariés.</p> <p>S'il est particulièrement important pour l'orientation de votre programme de suivre chaque tranche d'âge séparément, cet indicateur peut être divisé en indicateurs multiples, par exemple en se concentrant sur les jeunes adolescentes (10–14 ans), les adolescentes plus âgées (15–19 ans) et les femmes (20 ans et plus).</p>

Pourcentage de personnes comptant une fille ou une femme ayant subi des MGF dans leur famille	L.3 Votre fille aînée a-t-elle subi des MGF ?	DESCRIPTION : Pourcentage de personnes qui répondent « Oui » aux questions L.3, L.5, L.7 ou L.9
	L.5 Votre fille cadette a-t-elle subi des MGF ?	
	L.7 Des filles ou des femmes de votre famille immédiate ont-elles subi des MGF ?	
	L.9 Des filles ou des femmes de votre famille élargie ont-elles subi des MGF ?	
Pourcentage de tuteurs et de tuteurs manifestant un changement de comportement en faveur de l'abandon des MGF	L.3 Votre fille aînée a-t-elle subi des MGF ?	DESCRIPTION : Pourcentage de personnes qui répondent « Non » à la question L.5
	L.5 Votre fille cadette a-t-elle subi des MGF ?	REMARQUE : Ne poser cette question qu'aux personnes ayant plus d'une fille. Dénominateur : uniquement les personnes ayant répondu « Oui » à la question M.3. Autrement dit, si un parent a fait subir des MGF à sa fille aînée mais pas à sa fille cadette, cela peut servir de mesure de substitution pour indiquer un changement de comportement.
Pourcentage de personnes déclarant avoir pris personnellement la décision finale de faire subir des MGF à une fille ou une femme de leur famille	L.4 Dans votre foyer, qui a pris la décision finale de faire subir des MGF à votre fille aînée ?	DESCRIPTION : Pourcentage de personnes qui se déclarent « principal(e) responsable » à la question L.4, L.6, L.8 ou L.10
	L.6 Dans votre foyer, qui a pris la décision finale de faire subir des MGF à votre fille cadette ?	
	L.8 Qui a pris la décision finale de faire subir des MGF à cette fille/ femme de votre famille immédiate ?	
	L.10 Qui a pris la décision finale de faire subir des MGF à cette fille/ femme de votre famille élargie ?	
Pourcentage de la population déclarant avoir soutenu publiquement une personne qui a décidé de ne pas faire pratiquer de MGF sur ses filles ou les femmes de sa famille.	N.16 Avez-vous publiquement soutenu une personne qui a décidé de refuser de faire subir des MGF à ses filles ou aux femmes de sa famille ?	DESCRIPTION : Pourcentage de personnes qui répondent « oui » à la question N.16

4.2 DETERMINER LES FACTEURS NORMATIFS

Les normes sociales sont les règles tacites qui conditionnent le comportement des êtres humains. Autrement dit, elles représentent ce que nous faisons ainsi que nos perceptions quant à ce que les autres font et pensent que nous faisons (ou attendent de nous).¹⁵ Les composantes des normes sociales mesurées dans le Cadre ACT sont les normes descriptives (attentes empiriques), les normes injonctives (attentes normatives) et les attentes de résultats positives et négatives (voir la *figure 6* dans la *section 2.1* pour les définitions de ces trois composantes).

Il est essentiel de mesurer toutes ces composantes normatives afin d'examiner de manière globale le rôle des approches fondées sur les normes sociales dans la promotion des changements sociaux et comportementaux. Les personnes qui pensent que les autres approuvent l'abandon des MGF sont plus susceptibles de l'approuver elles-mêmes. De même, les personnes qui pensent que les autres abandonnent les MGF et croient que ces derniers attendent d'elles qu'elles abandonnent les MGF sont plus susceptibles de le faire. Lorsque l'approbation perçue, le

comportement perçu et les attentes comportementales perçues divergent, l'abandon des MGF progresse lentement au niveau des individus et des communautés. Ces indicateurs permettent aux chercheurs d'identifier de telles divergences, ainsi que les changements de normes sociales, de manière à pouvoir adapter les programmes en fonction de ces changements. Par exemple, si l'approbation de l'abandon des MGF est forte mais que la prévalence perçue de leur abandon est faible, les programmes doivent viser à renforcer les activités de communication afin que les communautés prennent conscience que l'abandon des MGF est en réalité souhaité au sein de la communauté, augmentant ainsi la probabilité qu'elles osent abandonner cette pratique elles-mêmes.

4.2.1 NORMES DESCRIPTIVES/ATTENTES EMPIRIQUES

Les normes descriptives/attentes empiriques correspondent à la perception de ce que les autres font, et plus précisément à la conviction que les autres membres de la communauté pratiquent ou non les MGF. Ces indicateurs portent sur la perception générale de la prévalence des MGF, ainsi que sur la perception d'une éventuelle diminution de la prévalence de cette pratique (*tableau 16*).

¹⁵ Organisation mondiale de la Santé, *Prévention de la violence : les faits*, OMS, Genève, 2013. Disponible à l'adresse suivante : https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/92490/9789242500844_fre.pdf?sequence=1&isAllowed=y (consulté le 11 novembre 2020). http://www.who.int/violence_injury_prevention/violence/4th_milestones_meeting/evidence_briefings_all.pdf



Kenya
© Geogina Goodwin for UNFPA



Tableau 16 : Indicateurs, Questions Et Calculs Pour Determiner Les Normes Descriptives

Indicateur	Questions de l'entretien structuré	Description et remarques
Perception moyenne de la prévalence des MGF	Sur une échelle de 1 à 10, où 1 correspond à « aucune » et 10 à « toutes »...	<p>DESCRIPTION : Moyennes des scores obtenues aux questions N.1, N.2 et N.3</p> <p>REMARQUE : Ces questions peuvent également être examinées individuellement et comparées pour identifier les perceptions des répondant(e)s sur les tendances relatives à la pratique des MGF.</p> <p>Il s'agit du principal indicateur permettant d'évaluer les normes descriptives (attentes empiriques).</p>
	N.1 ...environ combien de filles âgées de 10 à 14 ans ont subi des MGF dans votre communauté ?	
	N.2 ...environ combien de filles âgées de 15 à 19 ans ont subi des MGF dans votre communauté ?	
	N.3 ...environ combien de femmes adultes ont subi des MGF dans votre communauté ?	
s. o.	N.4 ...combien de personnes, environ, connaissez-vous personnellement qui ont choisi de ne pas faire subir de MGF à leur fille ou à une femme de leur famille immédiate ?	<p>REMARQUE : Cette question sert à des fins de programmation et permet aux chercheuses et aux chercheurs de valider les réponses obtenues aux questions N.1, N.2 et N.3.</p>
Pourcentage de personnes qui pensent que la pratique des MGF décline	N.11 Imaginez-vous dans cinq ans. Pensez-vous que les filles qui subissent des MGF dans votre communauté seront beaucoup moins nombreuses (1), un peu moins nombreuses (2), à peu près similaire (3), un peu plus nombreuses (4) ou beaucoup plus nombreuses (5) qu'aujourd'hui ?	<p>DESCRIPTION : Pourcentage de personnes ayant un score total de 6 pour les deux questions</p>
	N.12 Comment, le cas échéant, l'opinion des membres de votre communauté a-t-elle changé concernant la pratique des MGF au cours des 12 derniers mois ? Pensez-vous que les individus soutiennent beaucoup plus (1), un peu plus (2), à peu autant (3), un peu moins (4) ou beaucoup moins (5) les MGF ?	

4.2.2 NORMES INJONCTIVES/ATTENTES NORMATIVES

Les normes injonctives/attentes normatives sont les croyances que les gens ont sur les comportements que les autres approuvent ou attendent d'eux concernant la poursuite ou de l'abandon des MGF (voir le tableau 17). L'indicateur permettant de mesurer les normes injonctives dans le Cadre ACT est le « pourcentage de personnes qui pensent que les membres de leur cercle social s'attendent à ce qu'elles abandonnent les MGF ».

Tableau17 : Indicateurs, Questions Et Calculs Pour Determiner Les Normes Injonctives

Indicateur	Questions de l'entretien structuré	Description et remarques
Pourcentage de personnes qui pensent que les membres de leur cercle social s'attendent à ce qu'elles abandonnent les MGF	N.5 Selon vous, les membres de votre famille immédiate s'attendent-ils à ce que vous poursuiviez ou abandonniez les MGF ?	DESCRIPTION : Pourcentage de personnes qui répondent « abandonner » à chacune des questions N.5, N.6, N.7, N.8, N.9 et N.10 REMARQUE : Il s'agit du principal indicateur permettant de mesurer les normes injonctives (attentes normatives).
	N.6 Selon vous, les membres de votre famille élargie s'attendent-ils à ce que vous poursuiviez ou abandonniez les MGF ?	
	N.7 Selon vous, vos amis et vos pairs s'attendent-ils à ce que vous poursuiviez ou abandonniez les MGF ?	
	N.8 Selon vous, les membres de votre communauté s'attendent-ils à ce que vous poursuiviez ou abandonniez les MGF ?	
	N.9 Selon vous, d'autres personnes dont l'avis compte pour vous s'attendent-elles à ce que vous poursuiviez ou abandonniez les MGF ?	
	N.10 Selon vous, la société en général s'attend-elle à ce que vous poursuiviez ou abandonniez les MGF ?	



4.2.3 SCORE GLOBAL DES NORMES SOCIALES

Cet indicateur composite, qui donne le score général des normes sociales, associe les données tirées des réponses aux questions sur les normes pour obtenir un score moyen sur les normes sociales. Un chiffre plus élevé suggère une perception normative plus positive (voir le tableau 18). Calculer le score moyen des normes sociales pour les individus et/ou les communautés permettra de mesurer les changements de perception des normes sociales dans

le temps, ou la différence de perceptions des normes sociales selon le degré d'exposition aux interventions du programme. S'il est normalisé dans différents contextes et programmes, cet indicateur agrégé peut apporter une réponse à la question de l'efficacité des interventions en faveur du changement social et comportemental relatives aux normes sociales liées aux MGF.

Tableau18 : Indicateurs, Questions Et Calculs Pour Determiner Les Normes Sociales Globales

Indicateur	Questions de l'entretien structuré	Description et remarques
Score moyen des normes sociales globales	Sur une échelle de 1 à 10, où 1 correspond à « aucune » et 10 à « toutes »...	<p>DESCRIPTION : Score moyen obtenu aux questions N.1, N.2, N.3, N.5, N.6, N.7, N.8, N.9 et N.10</p> <p>REMARQUE : Cet indicateur regroupe les normes sociales descriptives et injonctives.</p> <p>Afin d'accorder la même importance à ces normes, vous devez d'abord inverser le code des questions N.1 à N.3, puis diviser ce score par 5. Le score total maximum qu'une personne interrogée peut obtenir pour les questions N1 à N3 est alors de 6 ; il en va de même pour le score total maximum pour les questions N5 à N10. Ces scores sont ensuite additionnés pour obtenir un total de 0 à 12 points, un score plus élevé indiquant des normes sociales plus positives (c'est-à-dire des normes sociales plus favorables à l'abandon des MGF).</p>
	N.1 ...environ combien de filles âgées de 10 à 14 ans ont subi des MGF dans votre communauté ?	
	N.2 ...environ combien de filles âgées de 15 à 19 ans ont subi des MGF dans votre communauté ?	
	N.3 ...environ combien de femmes adultes ont subi des MGF dans votre communauté ?	
	N.5 Selon vous, les membres de votre famille immédiate s'attendent-ils à ce que vous poursuiviez (0) ou abandonniez (1) les MGF ?	
	N.6 Selon vous, les membres de votre famille élargie s'attendent-ils à ce que vous poursuiviez (0) ou abandonniez (1) les MGF ?	
	N.7 Selon vous, vos amis et vos pairs s'attendent-ils à ce que vous poursuiviez (0) ou abandonniez (1) les MGF ?	
	N.8 Selon vous, les membres de votre communauté s'attendent-ils à ce que vous poursuiviez (0) ou abandonniez (1) les MGF ?	
	N.9 Selon vous, d'autres personnes dont l'avis compte pour vous s'attendent-elles à ce que vous poursuiviez (0) ou abandonniez (1) les MGF ?	
	N.10 Selon vous, la société en général s'attend-elle à ce que vous poursuiviez (0) ou abandonniez (1) les MGF ?	

4.2.4 ATTENTES DE RESULTATS

Les attentes de résultats (positives et négatives) désignent les sanctions et avantages sociaux attendus de l'adoption d'un comportement spécifique. En l'occurrence, le comportement visé est l'abandon des MGF. Les avantages associés à l'abandon des MGF et les sanctions liées à leur poursuite sont l'un des moyens de promouvoir les normes en faveur de l'abandon des MGF. À terme, ils ont le potentiel de faire obstacle à la poursuite de cette pratique. Ainsi, la capacité des personnes à énoncer et à identifier les avantages liés à l'abandon des MGF augmente la probabilité de réellement les abandonner. À l'inverse, les personnes qui pensent qu'il existe de nombreuses sanctions liées à l'abandon des MGF sont plus susceptibles de faire perdurer cette pratique. Les indicateurs pertinents mesurent le nombre d'avantages et de sanctions associés à l'abandon des MGF, ainsi que la probabilité qu'ils soient appliqués. Les questions correspondant à ces indicateurs permettent aux participants de réfléchir à ces avantages et sanctions (voir le tableau 19). Pour les chercheurs, cela fait apparaître les sanctions et avantages sociaux qui peuvent être encouragés et combattus dans le cadre de programmes de changement social et comportemental.



Uganda
© UNICEF/UN0421394/Abdul

Tableau 19 : Indicateurs, Questions Et Calculs Pour Determiner Les Attentes De Resultats

Indicateur	Questions de l'entretien structuré	Description et remarques
Nombre moyen de sanctions sociales associées à l'abandon des MGF	N.13 Selon vous, quelles sont les sanctions sociales (punitions) associées à l'abandon des MGF ?	DESCRIPTION : Nombre moyen de réponses à la question N.13
Nombre moyen d'avantages sociaux associés à l'abandon des MGF	N.14 Selon vous, quels sont les avantages sociaux (récompenses) associés à l'abandon des MGF ?	DESCRIPTION : Nombre moyen de réponses à la question N.14
Probabilité moyenne que la population sanctionne un individu qui a décidé d'abandonner les MGF	N.17 Sur une échelle de 1 à 10, où 1 correspond à « tout à fait improbable » et 10 à « tout à fait probable », quelle est la probabilité que vous sanctionniez un individu qui a décidé d'abandonner les MGF ?	DESCRIPTION : Réponse moyenne à la question N.17
Probabilité moyenne que la population récompense un individu qui a décidé d'abandonner les MGF	N.18 Sur une échelle de 1 à 10, où 1 correspond à « tout à fait improbable » et 10 à « tout à fait probable », quelle est la probabilité que vous récompensiez un individu qui a décidé d'abandonner les MGF ?	DESCRIPTION : Réponse moyenne à la question N.18
Nombre moyen de personnes qui pensent que les autres sont susceptibles de les sanctionner si elles abandonnent les MGF	N.19 Sur une échelle de 1 à 10, où 1 correspond à « tout à fait improbable » et 10 à « tout à fait probable », quelle est la probabilité que vous soyez sanctionné(e) par les autres si vous décidiez d'abandonner les MGF ?	DESCRIPTION : Réponse moyenne à la question N.19

Nombre moyen de personnes qui pensent que les autres sont susceptibles de les récompenser si elles abandonnent les MGF

N.20 Sur une échelle de 1 à 10, où 1 correspond à « tout à fait improbable » et 10 à « tout à fait probable », quelle est la probabilité que vous soyez récompensé(e) par les autres si vous décidez d'abandonner les MGF ?

DESCRIPTION : Réponse moyenne à la question N.20

s. o.

E.6 : Les personnes que vous avez mentionnées approuvent-elles ou désapprouvent-elles l'abandon des MGF ?

REMARQUE : La question E.6 peut être utilisée afin de valider les réponses données aux questions N.5 à N.10.

Bien qu'il soit important de recueillir des informations sur les avantages et les sanctions liés à l'abandon ou à la poursuite des MGF, ces seules informations ne suffisent pas à mesurer correctement les attentes de résultats en ce qui concerne le changement de normes sociales. La volonté de réellement octroyer des avantages pour récompenser l'abandon des MGF et imposer des sanctions pour punir leur poursuite donne une mesure plus nuancée. Ces indicateurs permettent aux programmes de mesurer non seulement le niveau de connaissance des avantages et des sanctions liés à la poursuite ou à l'abandon des MGF, mais aussi la volonté d'accorder des récompenses et d'imposer des punitions socialement définies. Pris dans leur ensemble, ces indicateurs montrent la façon dont les attentes de résultats évoluent tout au long du continuum du changement, des connaissances aux attitudes, en passant par la volonté de changer ses pratiques. En définitive, les personnes disposées à récompenser l'abandon des MGF et à punir leur poursuite sont plus susceptibles d'abandonner elles-mêmes les MGF et inversement.

4.3 TENIR COMPTE DU CONTEXTE, EN PARTICULIER EN MATIÈRE DE GENRE ET DE POUVOIR

Les dynamiques de genre et de pouvoir sont étroitement liées aux normes sociales. Ce constat est particulièrement vrai lorsque les rôles et responsabilités sociétaux des individus de chaque genre entraînent des pratiques telles que les MGF. Le Cadre ACT se fonde sur le modèle dynamique de changement social proposé par Cislighi et Heise (2019), qui place le genre et le pouvoir au cœur d'un modèle multiniveaux pour le changement social.¹⁶ Tout en reconnaissant que les rôles et responsabilités liés au genre influencent toutes les composantes du Cadre ACT, celui-ci inclut certains indicateurs liés au genre sans prétendre fournir une explication globale des normes de genre en tant que déterminant social.

Les questions de genre sont abordées de plusieurs manières tout au long du Cadre ACT. Par exemple, plusieurs indicateurs de la section « Évaluer ce que les personnes savent, ressentent et font » (voir la section 4.1 ci-dessus) sont consacrés aux croyances personnelles en matière de genre. La section 4.6 « Confirmer toutes les données et analyses par triangulation » comprend plusieurs activités qui dressent un tableau nuancé des dynamiques de genre. Enfin, les indicateurs du Cadre ACT visant à « Tenir compte du contexte » (présentés dans cette section) cherchent à établir un lien direct entre la poursuite des MGF et les déséquilibres de genre et de pouvoir. Les indicateurs présentés dans la section « Tenir compte du contexte » (voir le tableau 13) sont prévus pour offrir un aperçu plus général du contexte ; ils ne traitent pas des croyances liées au genre directement liées aux MGF (celles-ci figurent dans la section « Évaluer ce que les gens savent, ressentent et font »). Le Cadre ACT s'appuie sur le cadre théorique de CARE pour l'autonomisation, lequel distingue trois domaines clés qui se chevauchent et doivent être pris en compte pour parvenir à un changement significatif.¹⁷ Ces domaines sont les suivants :

¹⁶ Cislighi, B., et Heise, L., « Using social norms theory for health promotion in low-income countries » (Utiliser la théorie des normes sociales pour la promotion de la santé dans les pays à faible revenu). *Health Promotion International*, vol. 34, no 3, 2019, p. 616–623 (en anglais).

¹⁷ CARE, WE-MEASR: A new tool for measuring women's empowerment in health programs (nouvel outil pour mesurer l'autonomisation des femmes dans les programmes de santé). Mise à jour technique, CARE, 2013 (en anglais).

Kenya
© Geogina Goodwin for UNFPA



- **Capacité d'action individuelle : attitudes et croyances concernant les questions de genre et les droits des femmes et efficacité personnelle**
- **Relations : pouvoir de décision, communication entre les conjoints et mobilité**
- **Structure : propriétés des biens du ménage/contribution aux biens du ménage, cohésion sociale, soutien de la communauté en temps de crise, efficacité collective, participation de la communauté/aide reçue de la part de la communauté, et participation à l'action collective.**

Le Cadre ACT prévoit des indicateurs portant sur la mobilité, le pouvoir de décision concernant les affaires et les finances du ménage, les croyances traditionnelles relatives aux rôles des hommes et des femmes (correspondant aux violences à l'égard des femmes) et le soutien en faveur de l'équité des genres (voir le tableau 20). L'inclusion de ces indicateurs repose sur l'hypothèse que des changements dans ces domaines d'autonomisation élargis auront une corrélation positive avec les individus et les communautés choisissant d'abandonner les MGF. Ces indicateurs et les questions qui leur sont associées ont été sélectionnés à



partir d'échelles précédemment validées dans le cadre d'études de genre, d'EDS et d'un compendium d'échelles sur les questions liées au genre.¹⁸ Cependant, en raison de problèmes de traduction, des résultats obtenus lors des prétests, des commentaires formulés par les personnes chargées de la validation et de l'analyse des données du Cadre ACT, ces outils ont dû être adaptés à ce dernier. Le Rapport sur le processus de validation mondiale du Cadre ACT fournit de plus amples informations sur l'élaboration, l'adaptation et la finalisation des outils.

¹⁸ Nanda, G., *Compendium of Gender Scales* (Compendium des échelles de genre). FHI 360/C-Change, Washington (D.C.), 2011 (en anglais).

Tableau 20 : Indicateurs, Questions Et Calculs Pour Tenir Compte Du Contexte

Indicateur	Questions de l'entretien structuré	Description et remarques
Pourcentage de femmes ne déclarant aucune restriction à leur mobilité	O.1 Un membre de votre famille vous a-t-il déjà empêchée de sortir de votre domicile ou imposé des restrictions à cet égard ?	DESCRIPTION : Pourcentage de femmes ayant répondu « Non » aux questions O.1, O.2, O.3, O.4 et O.5 REMARQUE : Dénominateur : les personnes interrogées sont uniquement femmes.
	O.2 Un membre de votre famille vous a-t-il déjà empêchée de sortir seule de votre domicile ou imposé des restriction à cet égard ?	
	O.3 Un membre de votre famille vous a-t-il déjà empêchée de sortir de votre communauté ou imposé des restrictions à cet égard ?	
	O.4 Un membre de votre famille vous a-t-il déjà empêchée sortir seule en dehors de votre communauté ou imposé des restrictions à cet égard ?	
	O.1 Un membre de votre famille vous a-t-il déjà empêchée de travailler à l'extérieur de votre domicile ou imposé des restrictions à cet égard ?	

Pourcentage de femmes déclarant avoir le contrôle de leurs propres ressources financières	O.6 Possédez-vous des économies en espèces ?	DESCRIPTION : Pourcentage de femmes qui répondent « Oui » à la question O.6 et « Non » à la question O.7.
	O.7 Un membre de votre famille a-t-il déjà pris votre argent ou vos biens, en dépit de votre désaccord ?	REMARQUE : Dénominateur : les personnes interrogées sont uniquement femmes.
Pourcentage de personnes qui ne cautionnent jamais la violence envers les femmes	Dans votre famille, qui prend généralement les décisions suivantes en dernier ressort ?	DESCRIPTION : Pourcentage de femmes qui déclarent être la « principale responsable » ou répondent « conjointement » à toutes les questions, de la question O.8 à la question O.14
	O.8 Les achats ménagers conséquents	REMARQUE : Ces questions sont également posées aux hommes, mais l'indicateur ne concerne que les femmes ; le dénominateur doit donc être ajusté en conséquence.
	O.9 Les achats pour les besoins quotidiens du ménage	
	O.10 Les décisions concernant les investissements importants de la famille	
	O.11 Les visites à des membres de la famille ou à des amis	
	O.12 Les soins de santé de la famille	
	O.13 Vos propres soins de santé	
	O.14 Les choix concernant la planification familiale	
Pourcentage de personnes qui ne cautionnent jamais la violence envers les femmes	Sur une échelle de 1 à 5, où 1 correspond à « pas du tout d'accord » et 5 à « tout à fait d'accord », précisez dans quelle mesure vous approuvez ou désapprouvez les déclarations suivantes :	DESCRIPTION : Pourcentage de personnes qui répondent « pas du tout d'accord »
	O.15 La violence physique (par exemple, frapper, battre ou gifler) est parfois le seul moyen de régler un désaccord.	
Pourcentage de la population qui soutient l'égalité des genres	O.16 Il est important que les garçons aient une meilleure éducation que les filles.	DESCRIPTION : Pourcentage de personnes ayant un score total ³ de 24
	O.17 Les filles ne devraient être envoyées à l'école que si leur aide n'est pas requise à leur domicile.	REMARQUE : Les codes des questions O.19, O.20 et O.23 doivent être modifiés au moment de les inclure dans cet indicateur, car les réponses à ces trois questions mettent en évidence des croyances sur les MGF opposées à celles des cinq autres questions.
	O.18 Si les fonds disponibles pour l'éducation des enfants sont limités, ils doivent être investis en priorité dans l'éducation des garçons.	
	O.19 Les filles devraient avoir les mêmes opportunités de travailler en dehors de leur domicile que les garçons.	

O.20 J'aimerais que ma fille puisse travailler en dehors du domicile pour qu'elle puisse subvenir à ses besoins si nécessaire

O.21 La seule chose sur laquelle une femme peut vraiment compter dans sa vieillesse, ce sont ses fils.

Les principaux rôles des femmes consistent à entretenir leur domicile, à s'occuper de leurs enfants et à cuisiner pour leur famille.

O.23 L'égalité entre les hommes et les femmes est tout à fait compatible avec mes traditions et ma culture.

Outre les questions de pouvoir liées au genre, les structures de pouvoir liées à l'âge peuvent également revêtir une certaine importance pour comprendre les MGF dans votre contexte. Si tel est le cas, les questions et les indicateurs de cette section peuvent être ventilés en fonction de l'âge pour rendre compte de tranches d'âge spécifiques. Il convient également de garder à l'esprit que les questions de genre ne concernent pas uniquement les femmes. Les réponses peuvent être ventilées par sexe et des indicateurs supplémentaires ajoutés, si cela est pertinent pour l'organisation chargée de la mise en œuvre. Outre l'indicateur « Pourcentage de femmes ayant un pouvoir de décision dans leur ménage », il est également possible d'indiquer le pourcentage d'hommes ayant un pouvoir de décision dans leur ménage. De plus, les indicateurs des autres sections peuvent être utilisés pour contribuer à établir un panorama plus large du contexte de genre. L'un de ces indicateurs (« Pourcentage de la population qui pense que tous les hommes sont disposés à épouser des femmes qui n'ont pas subi de MGF », voir le tableau 14) met en évidence les dimensions de genre.



4.4 COLLECTER DES INFORMATIONS SUR LES CERCLES SOCIAUX ET LE SOUTIEN SOCIAL

La composition des cercles sociaux et le degré de soutien social que les individus y reçoivent de la part de ces contacts ont des répercussions directes sur les changements de normes sociales.¹⁹ La théorie de l'influence normative limitée s'appuie sur le modèle de « diffusion des innovations » énoncé par E. Rogers pour démontrer qu'une innovation, si elle est suffisamment diffusée dans un système social par voie de communication au fil du temps, s'établit comme une norme sociale.^{20,21} De ce fait, les normes sociales existent comme une conséquence de la communication (ou de l'absence de communication) à l'intérieur des cercles sociaux. Dans les environnements où la communication n'est pas active au sujet de la perception des MGF, il peut en résulter une certaine « ignorance pluraliste », c'est-à-dire une situation dans laquelle la plupart des individus n'approuvent pas personnellement les MGF mais continuent à les pratiquer parce qu'ils croient à tort que les autres les approuvent et les pratiquent.²² Encourager une communication, au sein des cercles sociaux, favorable à l'abandon de la norme consistant à pratiquer les MGF est un bon moyen de découvrir ce que les autres pensent, ressentent et font réellement, et de faire basculer les normes vers l'abandon et finalement la disparition des MGF. En outre, le fait de recevoir un soutien social en faveur de l'abandon des MGF (soutien informationnel et instrumental émanant de leurs cercles sociaux) augmente la probabilité que les individus abandonnent les MGF.

4.4.1 COLLECTER DES INFORMATIONS SUR LES CERCLES SOCIAUX

Reconnaissant les liens entre les cercles sociaux et les normes sociales, le Cadre ACT propose différentes pistes pour examiner les cercles sociaux dans la lutte contre les normes liées aux MGF. Il est essentiel de comprendre et d'exploiter les cercles sociaux pour planifier et concevoir des interventions visant à modifier les normes sociales et comportementales. C'est pourquoi le Cadre ACT recommande de recueillir des données sur les cercles sociaux avant la phase de conception. Ces données peuvent aider à identifier et à comprendre différents publics et les rôles qu'ils peuvent jouer dans la lutte contre les normes liées aux MGF.

¹⁹ Lapinski, M.K., et Rimal, R.N., « An Explication of Social Norms » (Une explication des normes sociales). *Communication Theory*, vol. 15, no 2, 2005, pp. 127-147 (en anglais).

²⁰ Rogers, E., *Diffusion of Innovations* (La diffusion des innovations). Simon & Schuster, New York (N.Y.), 5e édition, 2003 (en anglais).

²¹ Kincaid, D.L., « From Innovation to Social Norm: Bounded normative influence » (De l'innovation aux normes sociales : Une influence normative limitée). *Journal of Health Communication*, vol. 9, supplément 1, 2004, p. 37-57. DOI : 10.1080/10810730490271511 (en anglais).

²² Miller, D.T., Monin, B., et Prentice, D.A., « Pluralistic Ignorance and Inconsistency Between Private Attitudes and Public Behaviours » (L'ignorance pluraliste et l'incohérence entre les attitudes dans la sphère privée et les comportements dans la sphère publique), dans *Attitudes, Behaviours and Social Context: The role of social norms and group membership* (Attitudes, comportements et contexte social : Le rôle des normes sociales et de l'appartenance à un groupe), édité par D.J. Terry, et M.A. Hogg, Lawrence Erlbaum Associates, Inc., Mahwah (N.J.), 2000. DOI : 10.4324/9781410603210-6 (en anglais).

Le Cadre ACT a été conçu comme une étude des cercles sociaux fondée sur le modèle socioécologique. Il comprend une activité de cartographie visant à identifier les contacts clés au sein du cercle social à chaque niveau du modèle socioécologique (famille, pairs, communauté) et à les inclure ultérieurement dans l'étude, en tant que répondant(e)s dans le cadre des entretiens structurés et en tant que participant(e)s dans le cadre des activités qualitatives. Par conséquent, intégrer toutes les questions dans le Cadre ACT peut être utile pour effectuer une analyse du cercle social. Cependant, le Cadre ACT étant prévu pour être adaptable, il est possible que ces données existent déjà ou qu'il ne soit pas possible de les collecter en raison de contraintes contextuelles. Le Cadre ACT propose donc un ensemble minimum de trois indicateurs concernant le cercle social, à savoir la communication interpersonnelle, la fréquence de cette communication et le nombre de contacts dans le cercle. Une modification visant à fournir des informations plus nuancées consiste à ventiler les informations sur les cercles sociaux par type de contacts dans le cadre du modèle socioécologique. Toutefois, cela n'est pas obligatoire et dépend du degré auquel les objectifs et les résultats de communication dépendent de cercles sociaux actifs.

Afin de « collecter des informations sur les cercles sociaux et le soutien social » (la construction ACT est abordée dans cette sous-section), les indicateurs sont axés sur la mesure dans laquelle la population discute des MGF. À cette fin, il saisit le nombre de personnes qui déclarent en discuter, la fréquence à laquelle elles en discutent et le nombre de personnes avec lesquelles elles en discutent (voir le tableau 21).



Tableau 21 : Indicateurs, Questions Et Calculs Pour Collecter Des Informations Sur Les Cercles Sociaux

Indicateur	Questions de l'entretien structuré	Description et remarques
Pourcentage de personnes qui discutent des MGF	M.7 En dehors de cette recherche, avez-vous déjà participé à une discussion sur les MGF ?	DESCRIPTION : Pourcentage de personnes qui répondent « Oui » à la question M.7 REMARQUE : Cet indicateur peut, si cela est plus pertinent pour le programme, être assorti de limites temporelles (par exemple, le pourcentage de la population qui a discuté des MGF au cours des 12 derniers mois).
Nombre moyen de contacts du cercle social avec lesquels les personnes ont discuté des MGF	M.8 Avec qui avez-vous discuté des MGF ?	DESCRIPTION : Nombre moyen de réponses à la question M.8
s. o.	M.9 Quels sujets liés aux MGF avez-vous le plus souvent abordés ?	REMARQUE : Cette question est posée à des fins programmatiques et vise à valider les réponses aux questions M.7 et M.8.
Pourcentage de personnes qui discutent de sujets liés aux MGF au moins une fois par semaine	M.10 En dehors de cette recherche, à quelle fréquence avez-vous discuté des MGF au cours des 12 derniers mois ?	DESCRIPTION : Pourcentage de personnes qui répondent « chaque semaine » ou « chaque jour » à la question M.10
Pourcentage de personnes qui présumant que les couples mariés discutent des MGF	M.11 Selon vous, les couples mariés de votre communauté discutent-ils des MGF ?	DESCRIPTION : Pourcentage de personnes qui répondent « Oui » à la question M.11
Pourcentage de personnes mariées qui discutent des MGF avec leur conjoint(e)	M.12 Avez-vous déjà discuté des MGF avec votre conjoint(e)/partenaire ?	DESCRIPTION : Pourcentage de personnes qui répondent « Oui » à la question M.12 REMARQUE : Dénominateur : les personnes interrogées sont uniquement des personnes mariées.
Pourcentage de personnes qui sont d'accord avec leur conjoint(e) au sujet des MGF	M.13 Êtes-vous d'accord avec votre conjoint(e)/partenaire en ce qui concerne les MGF ?	DESCRIPTION : Pourcentage de personnes qui répondent « Oui » à la question M.13 REMARQUE : Dénominateur : les personnes interrogées sont uniquement des personnes mariées.
s. o.	M.14 Quels sujets liés aux MGF abordez-vous régulièrement ?	REMARQUE : Cette question est posée à des fins programmatiques et vise à valider les réponses à la question M.12.
s. o.	E.1 Le cercle suivant représente votre famille. Avec quel membre de votre famille parlez-vous des MGF ? E.2 Parmi vos amis et pairs, avec qui parlez-vous des MGF ? E.3 Dans votre communauté, avec qui parlez-vous des MGF ? E.4 Pensez-vous à d'autres personnes, dont l'avis compte pour vous, avec lesquelles vous parlez des MGF ? E.5 Selon vous, qui, dans votre communauté, a de l'influence en ce qui concerne les MGF ?	REMARQUE : Les questions E.1 à E.5 ne servent pas à appuyer les indicateurs, mais plutôt à identifier les contacts du cercle social et les personnes influentes de la communauté à des fins d'échantillonnage.

Les décisions relatives aux MGF étant souvent prises dans le cadre familial, trois indicateurs de cette section se concentrent spécifiquement sur la communication entre les conjoints : la perception que les autres discutent des MGF avec leur conjoint(e), discuter entre conjoints au sujet des MGF et l'accord entre conjoints au sujet des MGF. (Remarque : l'indicateur relatif à la communication entre les conjoints peut également apporter des informations sur les dynamiques de genre.) Ces indicateurs déterminent si les interventions en faveur du changement social et comportemental encouragent et/ou ont une influence sur la communication entre les conjoints.

4.4.2 COLLECTER DES INFORMATIONS SUR LE SOUTIEN SOCIAL

Outre leurs interlocuteurs, le niveau de soutien social dont les individus bénéficient a des effets directs sur les facteurs relevant du niveau individuel (à l'instar des attitudes et des comportements) et sur les facteurs normatifs.²³ Dans le Cadre ACT, le soutien social se traduit de deux façons : le soutien informationnel et le soutien instrumental (*voir le tableau 22*). Le soutien informationnel couvre les conseils relatifs aux MGF, tandis que le soutien instrumental inclut une assistance concrète, comme l'échange de biens, de fournitures ou de services liés aux MGF.

²³ Holt-Lunstad, J., et Uchino, B.N., « Social support and health » (Soutien social et santé), dans *Health Behavior: Theory, research, and practice (Comportements en matière de santé : Théorie, recherche et pratique)*. 5e édition, édité par K. Glanz, B. Rimer, et K. Viswanath, Jossey-Bass, San Francisco (CA), 2015 (en anglais).

Tableau 22 : Indicateurs, Questions Et Calculs Pour Collecter Des Informations Sur Le Soutien Social

Indicateur	Questions de l'entretien structuré	Description et remarques
Nombre moyen de personnes avec lesquelles la population échange des conseils (aide informationnelle)	M.1 Vers qui vous tournez-vous pour obtenir des conseils sur les MGF ?	DESCRIPTION : Nombre moyen de réponses pour les questions M.1 et M.2
	M.2 Qui se tourne vers vous pour obtenir des conseils sur les MGF ?	
s. o.	M.3 Quels types de conseils spécifiques échangez-vous au sujet des MGF ?	REMARQUE : Cette question est posée à des fins programmatiques et vise à valider les réponses aux questions M.1 et M.2.
Nombre moyen de personnes auxquelles la population offre son aide (soutien instrumental)	M.4 Vers qui vous tournez-vous pour obtenir une aide (au-delà des conseils, p. ex. des fournitures, de l'argent, des services de transport) en lien avec les MGF ?	DESCRIPTION : Nombre moyen de réponses pour les questions M.4 et M.5
	M.5 Qui se tourne vers vous pour obtenir une aide (au-delà des conseils, p. ex. des fournitures, de l'argent, des services de transport) en lien avec les MGF ?	
s. o.	M.6 Quels types d'aide spécifiques accordez-vous en lien avec les MGF ?	REMARQUE : Cette question est posée à des fins programmatiques et vise à valider les réponses aux questions M.4 et M.5.

4.5 SUIVRE LES CHANGEMENTS INDIVIDUELS ET SOCIAUX CHANGE

Suivre les changements individuels et sociaux permet de relier directement et indirectement les activités programmatiques aux changements observés lors de l'utilisation des indicateurs « A » et « C » dans le temps. Les indicateurs de cette section et les moyens de vérification connexes sont fournis en tant qu'exemples d'indicateurs destinés à suivre les effets des interventions en faveur du changement social et comportemental. Ces indicateurs doivent être adaptés aux interventions spécifiques à chaque programme. Cette mesure commence par le suivi des messages, des supports et des activités. Par exemple, les programmes axés sur les médias de masse peuvent avoir les produits suivants : le nombre de publicités télévisées produites, le nombre de publicités télévisées diffusées et la fréquence de diffusion des publicités télévisées au cours d'une période donnée. Veuillez noter que ces informations peuvent contribuer aux changements sociaux et comportementaux mais n'examinent pas les changements eux-mêmes. En revanche, ces composantes du programme sont liées aux effets, qui sont à leur tour liés aux changements sociaux et comportementaux observés à l'aide des indicateurs « A » et « C ».

4.5.1 EXPOSITION

Mesurer l'exposition est essentiel pour faire le lien entre la contribution des activités de communication au changement social et comportemental. Le terme « exposition » désigne généralement le contact entre la population/le public cible et les produits de l'intervention (par exemple, les messages diffusés à la radio ou à la télévision, les conseils interpersonnels, les forums publics). Toutefois, de simples mesures de l'accessibilité et de l'exposition ne suffisent pas à établir un lien entre les activités du programme et les effets obtenus. Établir un lien entre vos interventions de communication et les résultats programmatiques en les revendiquant (c'est-à-dire en affirmant que le changement obtenu est le résultat direct des activités du programme) ou déclarant y avoir contribué (c'est-à-dire en affirmant que les activités du programme ont contribué à provoquer le changement observé) nécessite de comprendre de manière plus approfondie l'implication et l'engagement du public à l'égard des messages auxquels il a été exposé. Ainsi, le Cadre ACT encourage la mesure de « l'exposition codée », qui tient compte de l'accessibilité, de la portée, de l'exposition et de l'engagement (*voir la figure 18*).

Figure 18 : Définitions De L'exposition, De La Dose Et De L'assimilation

Accessibilité	Portée	Exposition	Dose	Assimilation
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> Capacité de la population à s'impliquer dans l'intervention <p>Exemples:</p> <ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre d'une intervention médiatique, il peut s'agir du pourcentage de personnes ayant une radio ou une télévision à leur domicile. Dans le cadre d'interventions communautaires, il peut s'agir de l'ensemble de la communauté. 	<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> Couverture de l'intervention <p>Exemples:</p> <ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre des interventions médiatiques, les organismes de radiodiffusion et de télévision disposent d'informations sur la portée des interventions. Dans le cadre d'interventions communautaires, cela nécessite d'assurer le suivi du nombre de personnes qui participent ou qui sont atteintes par les partenaires d'exécution. 	<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> La mesure dans laquelle les produits du programme ont effectivement atteint la population. <p>Exemples:</p> <ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre d'une intervention médiatique, il peut s'agir du pourcentage de personnes déclarant écouter ou regarder vos messages à la radio ou à la télévision. Dans le cadre d'interventions communautaires, il peut s'agir des participant(e)s qui se souviennent avoir participé à des efforts de programmation spécifiques. efforts. 	<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le niveau et l'intensité d'exposition du programme (combien de temps, combien de fois et sur combien de canaux) <p>Exemples:</p> <ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre d'une intervention médiatique, il pourrait s'agir du temps d'exposition des publics Dans le cadre d'interventions communautaires, il peut s'agir du nombre d'activités ou d'événements auxquels les publics ont participé. Dans le cadre d'interventions axées sur plusieurs canaux, la dose mesure également le nombre de composantes auxquelles les publics sont exposés. 	<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mesure dans laquelle les messages du programme ont été compris et retenus <p>Exemples:</p> <ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre d'une intervention médiatique ou communautaire, il peut s'agir de demander des informations sur des supports, des messages et des appels à l'action spécifiques.

Le *tableau 23* présente les indicateurs qui permettent de calculer l'exposition. Toutefois, les indicateurs et les questions relatifs à l'exposition sont directement liés à des interventions spécifiques. Les types de questions et leur contenu devront être conçus de sorte à correspondre aux objectifs et résultats établis des interventions en faveur du changement social et comportemental. Pour obtenir ces informations, les programmes devront se référer à leur modèles/cadres logiques.

Parmi les adaptations possibles figure le fait d'assortir les indicateurs et les questions de limites temporelles. Par exemple, si l'intervention visant le changement de comportement a été menée pendant un an avant la mise en œuvre des activités de collecte de données, l'indicateur « Pourcentage de personnes qui se sont engagées dans des activités communautaires en lien avec l'abandon des MGF » peut devenir « Pourcentage de personnes qui ont participé à des

activités communautaires en lien avec l'abandon des MGF au cours de l'année passée ». Les questions de l'entretien structuré devront alors être adaptées en conséquence, la question P.4 devenant « Avez-vous participé à des activités communautaires en lien avec l'abandon des MGF au cours de l'année passée ? ».

D'autres adaptations consistent à préciser les activités, les messages et les supports exacts. Par exemple, si votre intervention inclut la prestation d'un service de conseil par les pairs, vous pouvez modifier la question P.25 en : « Avez-vous déjà entendu parler de l'abandon des MGF par l'intermédiaire d'un service de conseil par les pairs ? ». Vous pouvez également choisir de poser d'autres questions d'approfondissement afin d'obtenir plus de détails sur l'exposition. Ainsi, vous pouvez demander quel était le type de média (actualités, blog, forums, opinion) ou l'auteur/le présentateur en question dans le cadre des questions P.9, P.13, P.17 et P.21.

Tableau23 : Indicateurs, Questions Et Calculs Pour Suivre L'exposition

Indicateur	Questions de l'entretien structuré	Description et remarques
Pourcentage de personnes qui se sont engagées dans des activités communautaires en lien avec l'abandon des MGF	P.4 Avez-vous participé à des activités communautaires en lien avec l'abandon des MGF ?	DESCRIPTION : Pourcentage de personnes qui répondent « oui » à la question P.4
s. o.	P.5 À quelles activités communautaires en lien avec l'abandon des MGF avez-vous participé ? P.6 Qu'avez-vous fait lors de ces activités communautaires ?	REMARQUE : Ces questions sont posées à des fins programmatiques et visent à valider les réponses à la question P.4.
Pourcentage de personnes atteintes par des messages de communication diffusés dans les médias -OU- Nombre moyen de plateformes par l'intermédiaire desquelles des messages de communications ont atteint la population	P.9 Avez-vous déjà entendu, vu ou lu des messages concernant l'abandon des MGF à la radio ? P.13 ...à la télévision ? P.17 ...dans la presse ? P.21 ...sur les médias sociaux ?	DESCRIPTION : Pourcentage de personnes qui répondent « oui » à au moins une de ces questions (P.9, P.13, P.17, P.21) -OU- Nombre moyen de réponses « oui » aux questions P.9, P.13, P.17 et P.21
s. o.	P.10 De quel type d'émission de radio s'agissait-il ? P.14 De quel type d'émission de télévision s'agissait-il ? P.18 De quel type de publication s'agissait-il ? P.22 De quel type de plateforme de média social s'agissait-il ?	REMARQUE : Ces questions sont posées à des fins programmatiques et visent à valider les réponses aux questions P.9, P.13, P.17 et P.21.

s. o.	<p>P:11 À quand remonte la dernière fois que vous avez entendu parler de l'abandon des MGF à la radio ?</p> <hr/> <p>P:15 ...à la télévision ?</p> <hr/> <p>P:19 ...dans la presse ?</p> <hr/> <p>P:23 ...sur les médias sociaux ?</p>	REMARQUE : Ces questions sont posées à des fins programmatiques et visent à valider les réponses aux questions P:9, P:13, P:17 et P:21.
s. o.	<p>P:12 Quels messages précis sur l'abandon des MGF avez-vous entendus à la radio ?</p> <hr/> <p>P:16 ...vus à la télévision ?</p> <hr/> <p>P:20 ...lus dans la presse ?</p> <hr/> <p>P:24 ...vus, entendus ou lus sur les médias sociaux ?</p>	REMARQUE : Ces questions sont posées à des fins programmatiques et visent à valider les réponses aux questions P:9, P:13, P:17 et P:21.
Pourcentage de personnes qui ont entendu parler de l'abandon des MGF par l'intermédiaire d'un service de conseils interpersonnels	<p>P:25 Avez-vous déjà entendu parler de l'abandon des MGF par l'intermédiaire d'un service de conseils interpersonnels ?</p>	DESCRIPTION : Pourcentage de personnes qui répondent « oui » à la question P:25
s. o.	<p>P:26 Qui vous a conseillé(e) ?</p> <hr/> <p>P:27 Quand avez-vous bénéficié pour la dernière fois d'un service de conseils qui comprenait une discussion ou des informations sur l'abandon des MGF ?</p> <hr/> <p>P:12 Quelles informations précises sur l'abandon des MGF avez-vous reçues dans le cadre d'un service de conseils ?</p>	REMARQUE : Ces questions sont posées à des fins programmatiques et visent à valider les réponses à la question P:25.

Dernière remarque au sujet de l'exposition : Il est difficile de s'attribuer le mérite de l'abandon/élimination des MGF en ne considérant qu'une seule intervention spécifique visant le changement social et comportemental. L'accessibilité et l'utilisation d'autres activités de sensibilisation, de promotion et de communication doivent être prises en compte avant de prétendre à une quelconque causalité.



Indonesia
© UNICEF/UNI2-9682/Ijazah

4.5.2 EFFETS

Les effets étudient le niveau d'implication de la population dans les interventions de changement social et comportemental et sa progression vers des résultats positifs, qui préfigurent l'abandon des MGF. (voir le tableau 24).

Tableau 24 : Indicateurs, Questions Et Calculs Pour Suivre Les Effets A Court Terme

Indicateur	Questions de l'entretien structuré	Description et remarques
Pourcentage de personnes qui ont encouragé quelqu'un d'autre à abandonner les MGF	P.1 Avez-vous déjà encouragé quelqu'un à abandonner les MGF ?	DESCRIPTION : Pourcentage de personnes qui répondent « oui » à la question P.1
s. o.	P.2 Qui avez-vous encouragé ? P.3 Comment avez-vous procédé ?	REMARQUE : Ces questions sont posées à des fins programmatiques et visent à valider les réponses à la question P.1.
Pourcentage de personnes ayant déclaré [INSÉRER L'EFFET EN CONCERNÉ, PAR EX. AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES SUR LES MGF] suite à leur participation à une activité communautaire liée à l'abandon des MGF	P.7 Que vous est-il arrivé sur le plan personnel après avoir participé aux activités communautaires liées à l'abandon des MGF ? P.8 Que s'est-il produit à l'échelon communautaire à la suite de la participation aux activités communautaires liées à l'abandon des MGF ?	DESCRIPTION : Pourcentage de personnes qui répondent « [EFFET SOUHAITÉ] » à la question P.7 ou P.8



Uganda
© UNICEF/UNI316620/Bongyereirwe

Les effets précis attendus varieront en fonction de la théorie du changement, ainsi que des objectifs et des résultats d'une intervention de changement social et comportemental donnée. Par conséquent, les indicateurs et les questions connexes proposés ici doivent être adaptés en fonction des activités spécifiques du programme qui sont mesurées. Par exemple, si votre programme a créé des clubs scolaires et organisé des déclarations publiques, vous pouvez choisir de scinder la question P.7 (« Que vous est-il arrivé sur le plan personnel après avoir participé aux activités communautaires liées à l'abandon des MGF ? ») en deux questions correspondant à vos activités communautaires. On obtient ainsi les questions « Que vous est-il arrivé sur le plan personnel après avoir participé à une déclaration publique en faveur de l'abandon des MGF ? » et « Que vous est-il arrivé sur le plan personnel après avoir participé au club scolaire ? ». De même, il vous faudra peut-être ajouter d'autres variations de la question P.7 pour vos autres approches du changement social et comportemental, telles que « Que vous est-il arrivé sur le plan personnel après avoir écouté des messages sur les MGF à la radio ? ». L'indicateur associé serait alors le suivant : « Pourcentage de personnes ayant déclaré [effet concerné] après avoir écouté des messages sur les MGF à la radio ». Les effets comprennent également la mesure des précurseurs du changement de comportement. Par conséquent, tous les indicateurs ACT correspondant aux catégories « A » et « C » peuvent être utilisés pour les mesurer.

4.6 CONFIRMER TOUTES LES DONNEES ET ANALYSES PAR TRIANGULATION

La dernière section du Cadre ACT ne contient pas un ensemble d'indicateurs mais aborde plutôt l'importance de la triangulation des données et la manière dont celle-ci est naturellement facilitée par le Cadre ACT.

Fondamentalement, la triangulation consiste à utiliser plusieurs sources de données pour mesurer un même indicateur et offre plusieurs avantages, notamment la validation des résultats, l'enrichissement des données, l'appui à une interprétation holistique des résultats et la facilitation d'une boucle de retour d'informations (voir la figure 19).

Pour favoriser la triangulation, le Cadre ACT contient des composantes tant quantitatives (entretien structuré) que qualitatives et participatives (discussions de groupe et entretiens approfondis).

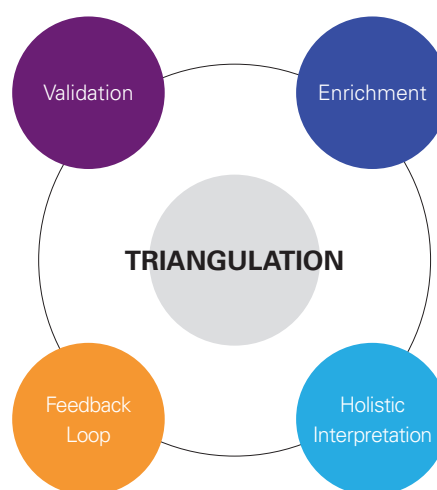
La triangulation des données permet au Cadre ACT de :

- Produire des données validées. La recherche sur les MGF est particulièrement vulnérable au biais de réponse, car les participants donnent des réponses socialement acceptables. La triangulation est intégrée dans la structure du Cadre ACT pour améliorer la validité des résultats.
- Promouvoir une analyse nuancée. La confirmation des données et des analyses par triangulation permet d'obtenir un niveau de nuance essentiel pour examiner avec précision la complexité des constructions du Cadre ACT. Les données quantitatives fournissent des informations numériques pour chaque indicateur du Cadre ACT. Les données qualitatives recueillies dans le cadre des activités participatives incluent simultanément les données de plusieurs indicateurs. Ensemble, elles dressent un tableau complet.
- Générer une boucle de retour d'informations. La triangulation effectuée par l'intermédiaire d'un suivi comportemental crée une boucle de retour d'information afin de comprendre ce qui ne fonctionne pas, ce qui permet d'apporter des corrections à mi-parcours dans la programmation, mais aussi de comprendre ce qui fonctionne, ce qui aide à la reproduction et à la mise à l'échelle de ces composantes.

Le *tableau 25* illustre la façon dont les indicateurs quantitatifs du Cadre ACT sont examinés par des moyens qualitatifs participatifs. Plutôt que d'énumérer des indicateurs qualitatifs spécifiques, le *tableau 25* présente les sous-constructions (concepts agrégés d'indicateurs) que couvre chaque activité qualitative. Il convient de souligner que, puisque les activités qualitatives sont ouvertes, il est probable que des informations concernant d'autres indicateurs découleront de ces activités, même si elles ne sont pas marquées d'un « X » dans la ligne. Les sous-sections ci-après présentent les méthodes utilisées pour la collecte des données qualitatives, conçues pour être participatives. De plus amples informations sur les activités de recherche participatives sont fournies dans la boîte à outils sur la recherche participative.²⁴



Figure 19 : Avantages De La Triangulation Des Donnees



²⁴ Sood, Suruchi, Kelli Kostizak, et Sarah Stevens, *Participatory Research Toolkit for Social Norms Measurement*, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), New York, N.Y., 2020 (en anglais).

Tableau 18 : Activités Qualitatives Du Cadre Act Visant A Confirmer Les Données Quantitatives Des Indicateurs Par Triangulation

Construction du Cadre ACT	Sous-constructions	Cartographie corporelle	Cartes des cercles sociaux	Tableaux 2x2	Liste libre	Boîtes des stéréotypes de genre	Je suis	Frise chronologique	Vignettes	
Ce que les personnes savent	Connaissance des MGF	x						x		
	Connaissance des MGF en tant que pratique traditionnelle néfaste				x					
	Connaissance des différents types de MGF	x								
	Connaissance des risques liés aux MGF	x								
	Connaissance des lois relatives aux MGF					x				
Ce que les personnes ressentent	Croyances relatives aux MGF	En fonction du genre, du pouvoir et/ou du contrôle	x		x	x	x	x	x	
		En fonction de l'identité	x		x	x	x	x	x	
		En fonction de la religion	x		x	x	x	x	x	
		En fonction de la santé	x		x	x	x	x	x	
		En fonction des droits humains	x		x	x	x	x	x	
	Attitudes envers celles et ceux qui ne pratiquent pas l'excision (tant les filles que les communautés)						x		x	
	Soutien en faveur de l'abandon des MGF	Soutien personnel en faveur de l'abandon des MGF			x					x
		Croyances relatives au soutien en faveur des MGF par le cercle social		x						x
	Sentiment de responsabilité dans l'élimination des MGF								x	
	Volonté de soutenir ceux qui abandonnent les MGF								x	

	Intention comportementale	Intention de pratiquer l'excision								x
		Volonté des garçons et des hommes de ne pas épouser des filles non excisées								
	Efficacité personnelle en faveur de l'abandon des MGF									
Ce que les personnes font	Prévalence des MGF			x					x	
	Changement de comportement en faveur de l'abandon des MGF									
	Prise de décisions concernant les MGF									
	Soutien public en faveur des personnes qui abandonnent les MGF									

Tableau 18 : Activités qualitatives du Cadre ACT visant à confirmer les données quantitatives des indicateurs par triangulation

Construction du Cadre ACT	Sous-constructions		Cartographie corporelle	Cartes des cercles sociaux	Tableaux 2x2	Liste libre	Boîtes des stéréotypes de genre	Je suis	Frise chronologique	Vignettes	
Normes sociales	Normes descriptives/ Attentes empiriques	Prévalence perçue			x						
		Changement perçu de la prévalence			x						
	Normes injonctives/Attentes normatives				x						
	Normes sociales globales				x						
	Attentes de résultats	Existence de récompenses et de sanctions				x					x
		Volonté de récompenser ou de sanctionner les autres				x					x
	Attente de récompenses et de sanctions				x					x	

Tenir compte du contexte	Capacité d'action des femmes	Mobilité des femmes						x	x	x		
		Contrôle financier							x	x	x	
	Pouvoir décisionnel des femmes								x	x	x	
	Croyances concernant les rôles liés au genre	Violences à l'égard des femmes							x	x	x	
		Égalité des genres							x	x	x	
Cercles sociaux/soutien social	Discussion sur les MGF			x								
	Communication entre les conjoints au sujet des MGF			x								
	Soutien social (instrumental et informationnel)	Soutien instrumental									x	
		Soutien informationnel									x	
Suivre les changements dans le temps	Participation aux activités du programme (par exemple, communautaires, interpersonnelles. etc.)											
	Portée des messages du programme											
	Encouragement des autres à abandonner les MGF											
	Résultat d'intérêt autodéclaré											

4.6.1 DISCUSSIONS DE GROUPE

Les Instruments ACT disponibles dans le kit d'utilisation du Cadre ACT comprennent un guide relatif aux discussions de groupe comportant des instructions concernant la conduite des discussions de groupe avec des publics primaires et secondaires à l'aide de cinq activités participatives.

Les activités participatives prévoient l'utilisation de supports visuels et de discussions interactives visant à faciliter le partage de connaissances et de perceptions qui pourraient

autrement être occultées ou omises. Ces outils permettent de mener des discussions plus approfondies qu'avec le format de traditionnel, et donc de recueillir des données plus riches.

Les discussions de groupe incluent généralement 8 à 12 participant(e)s. Cependant, compte tenu de la longueur et du contenu en question, nous recommandons de ne pas dépasser 5 à 9 participants, en plus de l'animatrice ou de l'animateur et de la personne chargée de prendre des notes. Les cinq activités destinées aux discussions de groupe sont résumées ci-dessous.

ACTIVITE 1 : CARTOGRAPHIE CORPORELLE

Dans le contexte du Cadre ACT, la cartographie corporelle implique l'utilisation d'un support visuel (l'image d'au moins une fille représentative de la communauté locale) et de plusieurs questions visant à mettre en évidence ce que les filles voient, entendent, sentent, ressentent, font, pensent et disent lorsqu'elles subissent une MGF. Le support visuel permet de poser chaque question tout en guidant les participant(e)s, en désignant les différentes parties du corps. Cette activité permet de mesurer la compréhension des risques physiques et psychosociaux immédiats induits par les MGF.

Le guide relatif aux discussions de groupe figurant dans les Instruments ACT inclut des exemples d'images qui ont été utilisées lors du processus de validation en Guinée (voir la figure 20). Il convient toutefois de créer et de prétester des images de filles adaptées à votre contexte spécifique. Les supports visuels doivent présenter une fille représentative de la communauté afin que les réponses des participantes correspondent à leur propre expérience.

Figure20 : Exemples De Support Visuels Pour La Cartographie Corporelle

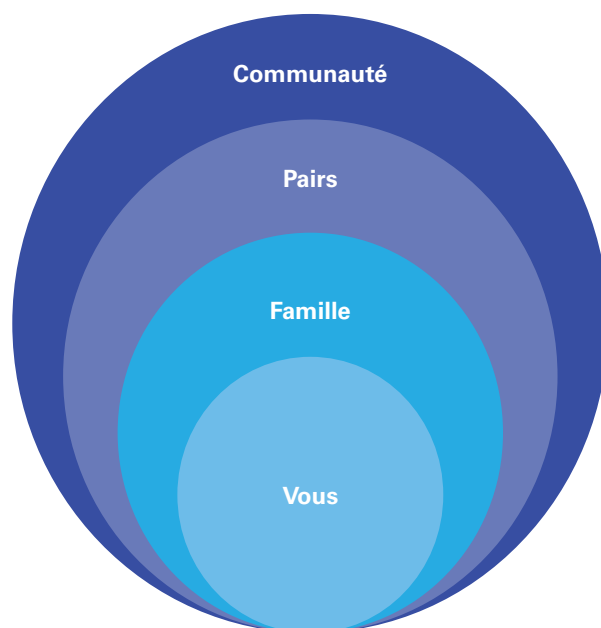


ACTIVITES 2 ET 3 : CARTOGRAPHIE DES CERCLES SOCIAUX ET TABLEAUX 2X2

L'activité des tableaux 2x2 (activité 3) mesure les normes injonctives, les normes descriptives et les attentes de résultats par l'intermédiaire d'un format participatif. Afin de définir les référents sur lesquels l'activité des tableaux 2x2 portera, les participant(e)s doivent d'abord remplir une carte de leur cercle social (activité 2), sur laquelle ils ou elles indiquent les personnes dont les réflexions et les opinions sur les MGF comptent pour elles ou pour eux, et ce, au niveau de la famille, des pairs et de la communauté. Les réponses sont enregistrées sur un diagramme vierge du modèle socioécologique (voir la figure 21). Ce diagramme, ou « carte », est ensuite affiché tout au long de l'activité suivante des tableaux 2x2 pour aider les participant(e)s à se rappeler des personnes qui se trouvent dans leurs cercles lorsqu'elles ou ils répondent aux questions sur ce que les autres pensent, font et attendent. L'activité de cartographie des cercles sociaux permet également aux chercheuses et aux chercheurs d'identifier et d'analyser les groupes de référence des participant(e)s.

Les participant(e)s remplissent deux tableaux 2x2, l'un consacré aux normes descriptives/attentes empiriques (intitulé « Comportement ») et l'autre aux normes injonctives/attentes normatives (intitulé « Approbation ») (voir la figure 22). Les participant(e)s sont d'abord invités à indiquer s'ils approuvent la poursuite des MGF ou si d'autres personnes l'approuvent, puis leurs paires de réponses sont placées dans le carré approprié du tableau 2x2 « Approbation ». Il leur est demandé si l'on s'attend à ce qu'ils ou elles poursuivent les MGF et si d'autres personnes les poursuivent effectivement. Les paires de réponses sont placées dans le carré correspondant du tableau 2x2 « Comportement ». Les résultats sont calculés pour chaque tableau, puis

Figure21 : Diagramme Des Cercles Sociaux

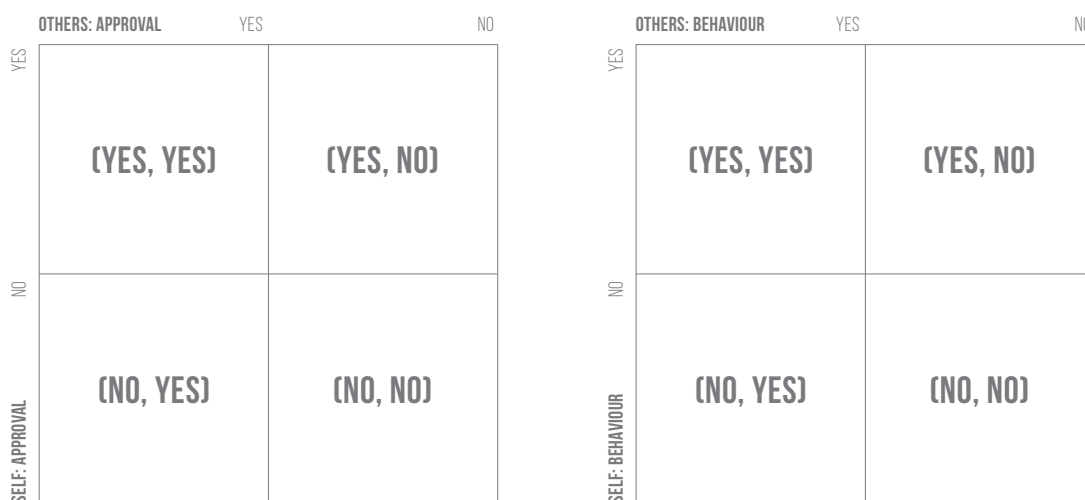


comparés à l'aide de questions d'approfondissement. D'autres questions de discussion portent sur les attentes de résultats ou sur les avantages et les sanctions sociales liés à la poursuite et à l'abandon des MGF.

Veillez noter que l'activité de cartographie des cercles sociaux (activité 2) n'est pas conçue pour étayer une analyse approfondie des cercles sociaux en soi. Cependant,

les données issues des tableaux 2x2 et des cartes des cercles sociaux peuvent être comparées aux données sur les normes sociales et les cercles sociaux collectées lors des entretiens structurés pour faciliter l'évaluation globale de ces normes sociales et cercles sociaux, et contribuer à la validation des données.

Figure22 : Tableaux 2x2 : Modele 1 (Approbation) Et Modele 11 (Comportement)

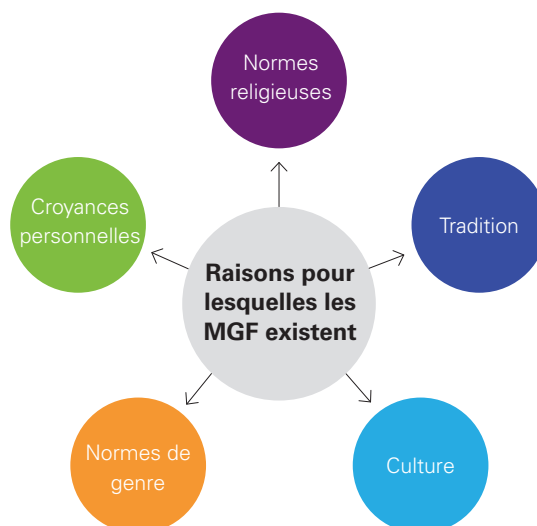


ACTIVITE 4 : LISTE LIBRE

Au cours de cette activité, les participant(e)s sont invité(e)s à énumérer les mots et les expressions qui leur viennent à l'esprit pour justifier l'existence des MGF. Les réponses sont enregistrées sur le diagramme de la liste libre (voir la figure 23). Une fois les raisons recensées, les participant(e)s sont invités à les classer dans des catégories qui leur semblent pertinentes. Les participants déterminent ensuite les trois principales raisons justifiant selon elles ou eux l'existence des MGF et la catégorie la plus importante parmi celles qu'ils ont définies.

Les données de la liste libre mettent en évidence ce que les individus pensent des MGF. La classification des raisons par les participant(e)s révèle la façon dont ils ou elles conçoivent les MGF et si celles-ci sont principalement guidées par des normes religieuses, culturelles/traditionnelles, de genre ou morales. Selon que les raisons énoncées sont positives ou négatives, ces données peuvent être comparées aux indicateurs de conviction positive dans la section « Ce que les personnes ressentent » du Cadre ACT.

Figure23 : Diagramme De La Liste Libre



ACTIVITE 5 : BOITES DES STEREOTYPES DE GENRE

Les boîtes des stéréotypes de genre sont un moyen participatif et qualitatif d'évaluer les connaissances et les attitudes relatives aux normes de genre. Les participant(e)s sont réparti(e)s en deux groupes. L'un réalise cette activité pour l'homme « type » de la communauté, l'autre pour la femme « type ». Les groupes sont ensuite invités à inscrire les qualités, rôles et comportements attendus de l'homme/la femme « type » à l'intérieur de la boîte. À l'extérieur, les groupes écrivent ce qui se passe lorsqu'un homme/une femme va à l'encontre de ces qualités, rôles et comportements. Les groupes sont alors réunis pour échanger sur leurs boîtes. Les participant(e)s posent des questions

d'approfondissement pour identifier les réponses liées aux MGF et déterminer les raisons pour lesquelles une personne choisirait de rester dans la boîte ou d'en sortir.

Cette activité permet de considérer le genre dans le contexte des MGF, mais aussi de manière plus large, conformément au modèle conceptuel du Cadre ACT. Les données recueillies lors de cette activité peuvent être utilisées pour clarifier et compléter les réponses de la section « Tenir compte du contexte » du questionnaire de l'entretien structuré.

4.6.2 ENTRETIEN APPROFONDI

Les entretiens approfondis requièrent la présence d'une animatrice ou d'un animateur, d'une personne chargée de prendre des notes et d'un(e) participant(e). Ils sont menés auprès de personnes appartenant aux publics primaire et secondaire de la recherche. Les entretiens approfondis se distinguent de l'entretien structuré par leur format ouvert et leurs activités participatives qui permettent de recueillir des données qualitatives. Les activités participatives sont plus attrayantes car elles s'appuient sur des supports visuels et orientent les participant(e)s vers une discussion interactive. Cela incite les participants à partager plus librement leurs opinions sur un sujet aussi sensible que les MGF. Les sous-sections suivantes présentent les cinq activités incluses dans le guide relatif aux entretiens approfondis en vue de la mise en œuvre du Cadre ACT. Le guide relatif aux entretiens approfondis est disponible dans les Instruments ACT.

Burkina Faso
© Luza Zornari for UNEPA



ACTIVITE 1: « JE SUIS... »

La première activité, « Je suis... », sert à établir un lien entre l'animatrice ou l'animateur et le participant ou la participante et à introduire l'entretien en douceur. Les participant(e)s sont invité(e)s à reprendre la formulation « Je suis... » avec des mots ou des phrases descriptifs. Des questions d'approfondissement sont utilisées pour les inciter à donner des réponses plus approfondies qui mettent en lumière la façon dont ils ou elles se perçoivent en tant que personne. Selon les réponses, les données recueillies au cours de cette activité peuvent également fournir des informations sur la capacité d'action, le pouvoir de décision et les croyances relatives au genres des participant(e)s.



ACTIVITE 2 : FRISE CHRONOLOGIQUE

Pour cette activité, les participant(e)s doivent remplir une frise chronologique représentant les événements importants de la vie d'une femme « type » de leur communauté. Un diagramme représentant une frise chronologique marquée d'intervalles allant de 0 à 50 (de la naissance jusqu'à ce que la femme atteigne l'âge de 50 ans) est utilisé comme support visuel (*voir la figure 24*). Pendant que les participant(e)s réalisent l'activité, ils ou elles ou l'animatrice ou l'animateur inscrivent les événements sur le repère d'âge de la frise chronologique. Les types d'événements mentionnés dépendent des participant(e)s : il peut s'agir de ce qu'une femme fait, des choses qui lui arrivent ou même de réflexions et sentiments importants. Si les participant(e)s ne citent pas la MGF comme un événement important sur la frise chronologique, il convient de leur demander si cette femme « type » a subi une MGF, et le cas échéant, à quel âge. Les participant(e)s qui ont mentionné la MGF dans leur frise sont ensuite interrogé(e)s sur l'influ-

ence que la MGF a sur les autres événements cités.

Calculer le pourcentage de participant(e)s qui ont inscrit les MGF sur leur frise chronologique est un moyen indirect de mesurer la sensibilisation aux MGF et la prévalence des MGF dans cette communauté. Les questions d'approfondissement portant sur la manière dont les MGF affectent les autres événements de la frise chronologique peuvent faire la lumière sur les croyances relatives aux MGF dans la section « Ce que les personnes ressentent » du Cadre ACT. Les événements figurant sur la frise chronologique illustrent de manière globale les indicateurs de la section « Tenir compte du contexte ». En effet, ils permettent aux chercheuses et aux chercheurs d'examiner indirectement la capacité d'action, le pouvoir de décision et les croyances relative au genre qui transparaissent dans les événements que les participant(e)s considèrent comme étant importants et typiques.

Figure24 : Frise Chronologique

LIFELINE OF A 'TYPICAL' WOMAN

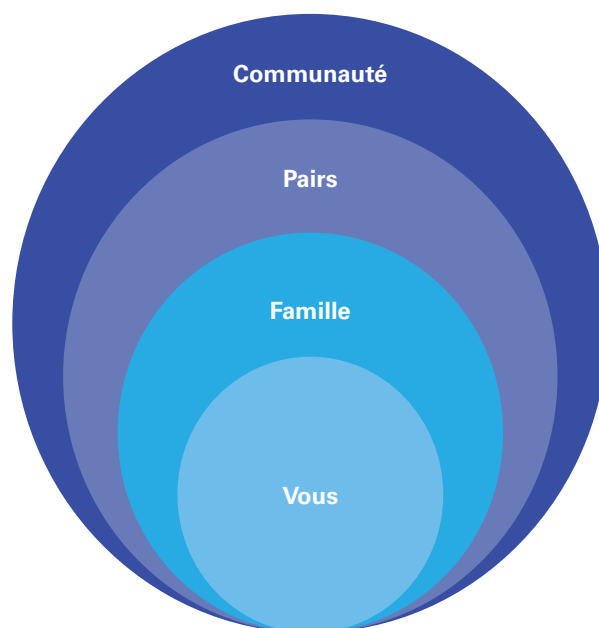


ACTIVITE 3 : CARTOGRAPHIE DES CERCLES SOCIAUX

Il est important de mesurer les groupes de référence pour comprendre quels sont les types de personnes qui ont le plus d'influence en matière de MGF. La cartographie des cercles sociaux est une activité participative qui facilite la mesure des groupes de références de la personne interrogée. Un diagramme vierge du modèle socioécologique (voir la figure 25) est présenté à la participante ou au participant, et elle ou il est invité(e) à indiquer les personnes dont les réflexions et les opinions comptent pour elle ou pour lui à chaque niveau (famille, pairs et communauté) et avec qui elle ou il discuterait des MGF à chacun de ces niveaux. Cela met en évidence le flux de communication au sein du cercle social. Enfin, en considérant tous les types de personnes figurant dans le diagramme, les participant(e)s sont invité(e)s à entourer les personnes qui soutiennent la poursuite des MGF avec une couleur et celles qui soutiennent leur abandon avec une autre couleur.

Les données tirées de la cartographie des cercles sociaux peuvent être comparées aux données quantitatives obtenues lors de l'entretien structuré pour ce qui est des indicateurs sur les cercles sociaux portant sur la discussion sur les MGF et la communication entre les conjoints. Cette activité est également conçue pour préparer les participants à mieux répondre à la dernière activité : Vignettes/histoire à compléter.

Figure 25 : Diagramme Des Cercles Sociaux



ACTIVITE 4 : VIGNETTES/HISTOIRE A COMPLETER

L'activité « vignettes » comprend trois parties. Dans la première partie, après avoir écouté une courte histoire, la personne interrogée complète l'histoire en répondant à une série de questions. L'histoire est celle d'un couple qui discute de la possibilité de faire subir des MGF à leur fille. La participante ou le participant est invité(e) à expliquer ce que le couple ressent dans cette situation ; à indiquer qui prend la décision finale ; à préciser comment elle ou il se sentirait à la place du couple ; et à spécifier les conseils qu'elle ou il, ainsi que les autres membres de sa communauté, donneraient au couple au sujet de la MGF.

Dans la deuxième partie de l'activité, on annonce aux participant(e)s que le couple a décidé de ne pas faire subir de MGF à leur fille, indépendamment des réponses fournies au cours de la première partie de l'activité. Il leur est alors demandé quels sont les avantages sociaux dont la famille pourrait bénéficier et les sanctions sociales auxquelles elle s'expose à la suite de ce choix. Les participant(e)s sont ensuite invité(e)s à indiquer comment d'autres personnes,

situées à différents niveaux du modèle socioécologique, réagiront face à cette décision.

La dernière partie de cette activité propose aux participant(e)s d'imaginer une communauté dans laquelle les MGF ne sont pas pratiquées. Ils doivent ensuite écrire, dessiner ou décrire ce qu'il ou elles et d'autres personnes penseraient, ressentiraient et feraient au sein d'une telle communauté. Enfin, la personne interrogée est invitée à réfléchir aux obstacles qui entravent la création d'une telle communauté et aux ressources disponibles dans sa communauté qui pourraient être exploitées pour progresser vers l'abandon et l'élimination des MGF.

Les données issues des trois parties de cette activité peuvent concerner différents indicateurs selon les réponses des participants, notamment : les croyances relatives aux MGF, les attitudes à l'égard des filles qui n'ont pas subi de MGF/ les communautés qui ne pratiquent pas les MGF, le soutien à l'abandon des MGF, l'intention de pratiquer des MGF, les attentes de résultats et les types de soutien social.

SECTION 5

POUR EN

SAVOIR PLUS



Ce document a décrit l'ensemble du Cadre ACT, notamment les constructions, les indicateurs et les moyens de vérification qui le composent, ainsi que les recommandations formulées pour l'adapter et le mettre en œuvre en fonction des besoins de la recherche et du programme, des ressources et du contexte.

Les ressources supplémentaires mentionnées dans ce document, dont vous aurez besoin pour mettre en œuvre le Cadre ACT, figurent toutes dans le **kit d'utilisation du Cadre ACT**. Elles comprennent :

- **Les Instruments ACT** : vous y trouverez les trois instruments de collecte de données, à savoir le questionnaire d'entretien structuré et les guides relatifs aux discussions de groupe et aux entretiens approfondis.
- **Les Modèles de mise en œuvre du Cadre ACT** : les modèles relatifs à la mise en œuvre du Cadre ACT, tels que le cahier des charges, les protocoles, les calculs d'échantillonnage et les supports destinés aux discussions de groupe.
- **L'Examen documentaire des normes sociales** : il contient plus d'informations sur le contexte conceptuel du Cadre ACT.
- **Le Rapport sur le processus de validation mondiale du Cadre ACT** : ce document fournit des informations détaillées sur la validation du Cadre ACT dans deux pays, la Guinée et l'Éthiopie.
- **Un article de journal revu par les pairs portant sur le Cadre ACT** : Pour celles et ceux qui s'intéressent aux théories et concepts académiques qui sous-tendent le Cadre ACT, ces travaux ont fait l'objet d'un article en anglais dans *Frontiers in Communication*²⁵, également disponible en ligne dans le kit d'utilisation du Cadre ACT.

²⁵ Sood S., Kostizak, K., Lapsansky, C., Cronin, C., Stevens, S., Jubero, M., et al., « ACT: An Evidence-Based Macro Framework to Examine How Communication Approaches Can Change Social Norms Around Female Genital Mutilation » (« ACT : cadre macro fondé sur des preuves pour examiner comment les approches de communication peuvent changer les normes sociales relatives aux mutilations génitales féminines »). *Frontiers in Communication*. vol. 5, 2020, p. 29. DOI : 10.3389/fcomm.2020.00029 (en anglais).



